LE CHÂTEAU DE HAAR
À HAARZUYLENS

ÉDITÉ ET ILLUSTRÉ SOUS LA DIRECTION DE Dr. P.J.H. CUYPERS
CHEZ A. OOSTHOEK ÉDITEUR UTRECHT 1910

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01047 4746

LE CHÂTEAU DE HAAR

À HAARZUYLENS

ÉDITÉ ET ILLUSTRÉ SOUS LA DIRECTION DE Dr P·J·H·CUYPERS

CHEZ A·OOSTHOEK ÉDITEUR UTRECHT 1910

EXPOSITION
INTERNATIONALE
BRUXELLES
1910
J. DINGEMANS
AMSTERDAM

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

LE CHÂTEAU DE HAAR
À HAARZUYLENS

EDITÉ ET ILLUSTRÉ SOUS LA DIRECTION DE Dr·P·J·H·CUYPERS
ARCHITECTE DES MUSÉES NATIONAUX
CHEZ A·OOSTHOEK ÉDITEUR UTRECHT 1910

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE DU CHÂTEAU DE HAAR, par Frans Luyten ---------- Pag. 1

LA CHAPELLE DE HAAR, par Frans Luyten ---------- Pag. 19

LES ENVIRONS DU HAAR, par Frans Luyten ---------- Pag. 20

LA FAMILLE DE ZUYLEN, par Frans Luyten ---------- Pag. 24

DESCRIPTION, par Dr. P. J. H. Cuypers ---------- Pag. 40

LE PARC ET LES DÉPENDANCES, par Frans Luyten ---------- Pag. 50

LES TAPISSERIES FLAMANDES, par Frans Luyten ---------- Pag. 54

CONCLUSION, par Dr. P. J. H. Cuypers ---------- Pag. 57

PHOTOGRAPHIES E·A·VAN BLITZ & ZOON·UTRECHT
IMPRIMERIE: G·P·TIERIE BOIS-LE-DUC

LISTE DES PLANCHES

PLANCHE	I	Réconstruction de la chapelle.
		Chapelle avant la restauration.
PLANCHE	II	Anciennes fondations de l'entrée de la cour d'honneur.
		Anciens piliers du pont vers le châtelet.
PLANCHE	III	La restauration en 1893.
		Donjon en 1893.
PLANCHE	IV	Entrée, vue extérieure.
		Châtelet, vue extérieure.
PLANCHE	V	Entrée, vue intérieure.
		Entrée des écuries.
PLANCHE	VI	Boxes pour chevaux.
		Remises pour voitures etc.
		Remises etc. pour automobiles.
PLANCHE	VII	Châtelet, côté est.
PLANCHE	VIII	Châtelet, côté sud.
		Châtelet, entrée, côté est.
PLANCHE	IX	Balcon du châtelet.
		Puits devant le châtelet.
PLANCHE	X	Vue d'ensemble, côté ouest.
PLANCHE	XI	Vue du château, côté nord.
PLANCHE	XII	Vue du château, côté est.
PLANCHE	XIII	Vue du château, côté sud-ouest.
PLANCHE	XIV	Entrée principale, côté extérieur.
		Entrée principale, côté intérieur.
PLANCHE	XV	Vestibule, couronnement de la loge.
		Entrée principale, porte latérale extérieure.
PLANCHE	XVI	Entrée principale, vestibule.
PLANCHE	XVII	Porte d'entrée, en fer forgé.
PLANCHE	XVIII	Hall, côté nord.
PLANCHE	XIX	Hall, entrée du grand escalier.
PLANCHE	XX	Hall, côté sud-ouest.
		Hall, côté nord-ouest.
PLANCHE	XXI	Hall, côté sud-est.
		Hall, côté nord-est.
PLANCHE	XXII	Hall, détails, côté nord.
PLANCHE	XXIII	Hall, tapisserie flamande.
PLANCHE	XXIV	Hall, voûte.
PLANCHE	XXV	Hall, entrée de la bibliothèque.
		Hall, entrée de la salle des fêtes.
PLANCHE	XXVI	Hall, premier palier du grand escalier.
		Hall, entrée du grand escalier.
PLANCHE	XXVII	Hall, détails des bancs, côté nord.
PLANCHE	XXVIII	Salle de billard.
PLANCHE	XXIX	Salle de billard, banc côté sud.
		Salle de billard, banc côté nord.
PLANCHE	XXX	Arcade hall, mosaïque.
		Salle de billard, pavement.
PLANCHE	XXXI	Salle à manger.
PLANCHE	XXXII	Salle à manger, fenêtres.
PLANCHE	XXXIII	Salle à manger, porte vers l'office.
		Salle à manger, portes d'entrée.
PLANCHE	XXXIV	Bibliothèque, côté nord-ouest.
		Bibliothèque, côté sud-ouest.
PLANCHE	XXXV	Bibliothèque, passage au cabinet de correspondance.
		Bibliothèque, cheminée.

PLANCHE	XXXVI	Salle des chevaliers, côté nord.
PLANCHE	XXXVII	Salle des chevaliers, côté sud.
PLANCHE	XXXVIII	Salle des chevaliers, cheminée.
PLANCHE	XXXIX	Salle des chevaliers, plafond.
		Salle à manger, plafond.
PLANCHE	XL	Salle des fêtes, côté sud.
PLANCHE	XLI	Salle des fêtes, côté est.
PLANCHE	XLII	Salle des fêtes, cheminée.
PLANCHE	XLIII	Salle des fêtes, tapisserie flamande.
PLANCHE	XLIV	Salle des fêtes, tapisserie flamande.
PLANCHE	XLV	Salle des fêtes, plafond.
PLANCHE	XLVI	Salle des fêtes, détails de sculpture.
PLANCHE	XLVII	Salle des fêtes, détails de sculpture.
PLANCHE	XLVIII	Grand escalier, détail.
		Du hall au grand escalier.
PLANCHE	XLIX	Grand escalier, détail.
PLANCHE	L	Arcade est, 1^{r} étage.
		Arcade est, 2^{e} étage.
PLANCHE	LI	Chambre à coucher du châtelain, côté nord.
		Chambre à coucher du châtelain, côté sud.
PLANCHE	LII	Cabinet de travail du châtelain.
PLANCHE	LIII	Chambre à coucher de la châtelaine.
PLANCHE	LIV	Chambres à coucher, 1^{r} étage nord.
PLANCHE	LV	Chambres à coucher, 1^{r} étage sud.
PLANCHE	LVI	Escalier nord, 2^{e} étage.
		Escalier nord, 1^{r} étage.
PLANCHE	LVII	Chambre à coucher, 2^{e} étage côté nord.
		Chambre à coucher, 2^{e} étage côté nord-est.
PLANCHE	LVIII	Cabinet d'étude des fils du châtelain, côté vers le hall.
		Cabinet d'étude des fils du châtelain, côté vers l'est.
PLANCHE	LIX	Chambres à coucher 2^{e} étage, côté ouest.
PLANCHE	LX	Salle à déjeuner, sous-sol.
		Salle à manger du personnel.
PLANCHE	LXI	Souterrains.
		Cuisine.
PLANCHE	LXII	Passage vers le châtelet.
		Vestibule du châtelet.
PLANCHE	LXIII	Châtelet, cabinet de travail.
PLANCHE	LXIV	Châtelet, chambre du régisseur.
		Châtelet, salle à manger.
PLANCHE	LXV	Voûte du donjon 3^{e} étage.
		Voûte de la salle de billard.
PLANCHE	LXVI	Voûte de la salle de billard.
		Voûte du donjon, 1^{e} étage.
PLANCHE	LXVII	Détails de sculpture.
PLANCHE	LXVIII	Portes sculptées.
PLANCHE	LXIX	Chapelle, vue du jardin.
		Chapelle, vue du château.
PLANCHE	LXX	Entrée de la cour d'honneur au parc nord.
		Ponts vers la cour d'honneur.
PLANCHE	LXXI	Jardin romain et parc sud.
		Jardin d'hiver.
PLANCHE	LXXII	Armoires en chêne.
PLANCHE	VXXIII	Armoire gothique.
		Armoire, renaissance.
PLANCHE	LXXIV	Plan de situation.
PLANCHE	LXXV	Tableau généalogique.

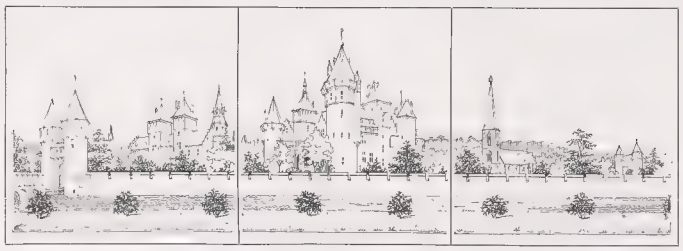

HISTOIRE DU CHÂTEAU DE HAAR

PAR

FRANS LUYTEN

LE CHÂTEAU DE HAAR

est situé en la commune de Haarzuylens, à environ 11 kilomètres au Nord-Ouest de la ville d'Utrecht, dans le triangle formé par les lignes de chemins de fer Utrecht-Amsterdam, Utrecht-Rotterdam et Rotterdam-Gouda-Amsterdam, où ses hautes tours et sa masse imposante dominent l'immense plaine, à 3 kilomètres de la gare de Vleuten et à 5 kilomètres de celle de Harmelen.

Avant 1892, le voyageur, parcourant la Hollande à la recherche de choses anciennes, trouvait au Haar une ruine très impressionnante, vestiges encore importants d'un manoir féodal, réputé un des plus étendus du Pays d'Utrecht.

»Les ponts-levis et les dépendances n'existaient »plus; les charpentes avaient disparu; toitures »et greniers, planchers, portes et fenêtres étaient »enlevés; mais les murs de l'aile principale et »des solides et imposantes tours avaient résisté »à l'œuvre dévastatrice du Temps, qui les avait »couronnés d'arbustes, et dominaient encore »fièrement les bosquets et les demeures envi»ronnantes des villageois. La cour intérieure »était enfouie sous les décombres; au milieu »de ronces et d'herbages enchevêtrés, laissant »à peine un passage, croissait un orme sécu»laire, qui élevait ses larges branches et son »vert feuillage au-dessus des lourdes maçon»neries, comme un témoin pittoresque du grand »nombre d'années, que le château était désert«. Les caves, à moitié défoncées, conservaient leurs meurtrières croisées et des parties de leurs lourdes voûtes; à l'étage principal, les larges salles, dénudées de leurs plafonds, avaient cependant gardé des parties de grandes cheminées et de dallages; plus haut, se voyaient les traces des poutres et des cheminées, marquant les étages et leurs subdivisions, et de ci de là des vestiges de décoration et d'ornements architecturaux.

A l'extérieur, les tours et les murs épais, dont quelques parties encore à pleine hauteur, indiquaient les emplacements des galeries de défense. Près du château, se trouvaient le clocher et les ruines de la Chapelle. Une étude sommaire du terrain environnant permettait de reconnaître l'emplacement du châtelet et du pont de communication, dont les piliers maçonnés existaient en partie; et les fossés, presque comblés, du château et des dépendances, avec les grandes cours d'accès, cachées sous des monceaux de décombres, couvertes de verdure et d'arbustes, et entourées d'autres fossés de défense.

Le plan d'ensemble et la disposition des bâtiments et des dépendances étaient conformes, dans un sens général, à ceux des châteaux forts d'Egmont, de Bréderode, et d'autres manoirs fameux des Pays-Bas. Il n'est pas étonnant dès lors que cette ruine, dont l'étendue, la masse sombre et lourde des murs, et la silhouette pittoresque donnaient une impression si puissante, fut un but d'études pour tous ceux qui s'occupaient de recherches relatives au Moyen-Age. Mais, comme partout, elle avait eu à subir, outre les malheurs des guerres et les suites des intempéries et de l'abandon, aussi, et dans une large mesure, les dévastations des pillards et de ces visiteurs ignares et irrespectueux, que Victor Hugo fustigeait au sujet d'une autre ruine célèbre, (l'abbaye de Villers, en Brabant):

. . ."O pitoyable engeance,
'Qui promenez ici votre sotte ignorance
"Et votre vanité,

"Cessez de conspuer cette admirable ruine,
"En y bavant vos noms, qui, comme une vermine,
"Souillent leur majesté!"

Depuis lors, la ruine est redevenue château, résidence d'été, digne de celui qui en est le

propriétaire et en porte le titre, et dorénavant, comme l'a écrit sa gracieuse châtelaine:

"Dominant le canal aux frissons éphémères,
"Et l'étang incertain, où dort le nénuphar,
"Les griffons[1] accroupis près des grises chimères,
"Veillent sur le repos seigneurial du Haar."

Les quelques pages, qui suivent, donnent un aperçu de l'histoire de cette ruine et de ses propriétaires successifs, en y ajoutant les explications nécessaires aux lecteurs, moins au courant des évènements historiques, qui se sont déroulés dans les Pays-Bas,- et disent pourquoi et comment elle est redevenue ce château seigneurial.

RUINE DU HAAR EN 1860

»C'est l'opinion commune, que ce château fut »bâti, ou du moins habité, vers 1162 ou 1165, »par Godschalk, frère de Herman, Seigneur »de Woerden, et que ce Godschalk, dont la »famille en serait restée propriétaire jusqu'en »1446, adopta le nom de Haar«.

C'est ainsi que s'expriment, au sujet du Château de Haar, les auteurs de l'ouvrage »Etat actuel des Pays-Bas«, édité à Amsterdam, en 1772 (p. 192 du vol. XII), et l'origine en est mentionnée, presque dans les mêmes termes, dans un ancien manuscrit faisant partie des Archives du Haar.

De plus, il est établi que, pour les années 1176 et 1177, Elias de Haar était Hoofdschout (grand bailli) du Pays d'Utrecht, (v. notamment Freschot dans son Histoire de la Ville et du Pays d'Utrecht); et ce fait est important, car cette charge était une des premières du Pays, et n'était conférée qu'à un noble ayant une haute situation personnelle.

Il parait donc certain qu'à cette époque lointaine, le Haar était déjà une résidence seigneuriale importante; mais il est probable que l'origine du château remonte à des temps beaucoup plus anciens, et que la prétendue construction de la seconde moitié du 12e siècle, n'est qu'une reconstruction, avec de nouveaux moyens de défense.

Divers éléments confirment cette appréciation: Le nom de Haar n'est pas une désignation de hasard; il résulte de la situation même, car d'après Alting et divers linguistes, il n'est qu'une modification du mot saxon Hara,

[1] Les griffons sont les tenants du blason des Zuylen et décorent le perron du château.

signifiant terrain inculte, plus élevé que les terrains environnants.

Ce mot se retrouve aussi dans la localité Envelhara, mentionnée dans l'ordonnance du 6 Mai 1064, de l'Empereur Henri IV, réglant la restitution à l'Evêque d'Utrecht de biens, lui enlevés par le Comte de Hollande.

Ce nom de Haar s'appliquait jadis exactement à la position topographique du Château de Haar, situé à l'extrême limite d'un plateau sablonneux, confinant aux prairies basses et marécageuses, qui s'étendent vers le nord jusqu'à la rivière de Vecht. Le nom de Haarzuylens, signifiant le »Haar« des »Zuylen«, a été donné plus tard, au 15e siècle, au village qui, avec le château, formait dès lors la Seigneurie de la famille de Zuylen, pour le distinguer d'autres localités portant le même nom de Haar[1]. Ce nom est saxon ou batave, et prouve que la localité avait déjà une dénomination spéciale dans des temps plus reculés.

On sait que, dans les premiers siècles après la conquête des Gaules par les Romains, les chefs et les nobles des peuples Bataves,- alliés des Romains,- construisaient généralement leurs demeures au milieu de leurs propriétés, en des endroits plus élevés que les terres voisines, et à proximité des chemins de grande communication. Ces demeures comprenaient la maison du maître et de sa famille, avec dépendances, des habitations séparées pour les serviteurs, et un enclos pour y héberger éventuellement le bétail. Les constructions étaient en bois, et le tout était défendu par un rempart en terre, et par des palissades entourées, autant que possible, d'un large fossé. Ces habitations seigneuriales, ainsi fortifiées, n'existaient pas seulement dans les Pays-Bas, mais même en France. Suger, dans l'histoire du siège du château de Puiset, assiégé en 1115 par le Roi Louis de France, écrit: »Toute la force con»sistait dans une tour ronde et un donjon »de bois, élevés sur une éminence, et fortifiés »d'un rempart, défendu par une palissade et »un fossé avec parapet; le long d'un second »fossé, il y avait une grande courtine, un peu »flanquée, accompagnée de tourelles et de »redoutes«.

Ces moyens de défense étaient plus spéciaux aux Pays-Bas, à cause de ses larges plaines, coupées de cours d'eau et couvertes en partie d'immenses forêts; ils y étaient du reste indispensables, pour protéger les habitants et leurs biens contre les incursions des Normands et autres envahisseurs et pirates.

En exécutant les travaux du nouveau parc du château de Haar, on a constaté que, derrière l'ancien noyau du village de Haarzuylens, la limite de cette commune et de celle de Vleuten

[1] N.B. Beaucoup de localités portent le nom de Haar plus ou moins modifié: Haar, près de Linschoten, Haar, près d'Amersfoort; Haar, près de Thiel, ter Haar près d'Olst en Overyssel, de Haar, près de Maarsbergen, de Haar, près de Voorst, Haarle, près de Raalte, Haarlo, près de Borculo (qu'on écrivait jadis Broculo), Haren et Macharen au Pays de Ravenstein, Borgharen, Opharen, Neerharen, près de Maastricht, Haren, près Brongerga et Haarda, près d'Oosterbierum, en Frise, Groot Haar, dans la province d'Anvers, Haren, près Bruxelles, etc., etc., toutes localités dont la situation confirme la toponymie.

était formée par un ancien fossé comblé, beaucoup trop large pour avoir été un simple fossé agricole, (toujours tenu à même largeur), et qui parraissait bien se rattacher aux autres larges fossés entourant le château et ses dépendances, et constituer avec ceux-ci un grand enclos d'enceinte et de défense.
Et ce point de défense se justifiait en cet endroit; car le Haar protégeait le chemin unique entre le Rhin et le Vecht, qui reliait, à travers les pâtures et les marais, Utrecht à Haarlem, deux centres commerciaux déjà importants, - chemin qu'on appelait au Moyen-Age »het Zandpad«, le chemin ensablé. Cette route paraît être la voie romaine, indiquée sur la carte-itinéraire d'Antonin (4e Siècle), comme suivant une direction Nord-Ouest, et passant à Flethna, aussi nommé Fletione et Flenio, que les historiens identifient avec Vleuten, (qui est peut-être aussi le mot saxon Fleotan couler), commune limitrophe au Haar.
Il est permis d'en conclure que le Haar doit son origine à une habitation de noble batave ou saxon, et qu'il existait déjà comme propriété seigneuriale bien avant la fin du 12e siècle.

On ne connait rien des premiers seigneurs du Haar; mais à cette lignée devait appartenir le Chevalier Conrad, qui fait l'objet d'une poësie-légende de J. B. Christemeyer, et dont la destinée me fut racontée comme suit lors d'une de mes premières visites au Haar:
Conrad, qui vivait avant ou vers l'époque de la première croisade, ne voyait de plaisir que dans la guerre et la chasse aux loups et autres fauves; il était très dur envers ses serviteurs et ses manants; il n'avait aucune commisération pour les pauvres et les malheureux. Il était craint et détesté de tous. - Un soir, rentrant de chasse, il trouva près de l'entrée de son château un pélerin, revenu de Terre-Sainte, qui, tout exténué, sollicita d'être hébergé et nourri, pour continuer sa route le lendemain. - Conrad, loin de le secourir, le chassa de ses terres; tandis que le malheureux pélerin pria le Tout-Puissant de punir l'inhumain seigneur. Celui-ci, voulant rentrer à son manoir, trompé par l'obscurité, tomba avec son cheval dans le fossé d'enceinte et, malgré ses appels répétés et désespérés, n'obtenant aucun secours, disparut à jamais.
Depuis lors, par les nuits sombres, outre le sifflement des vents, on entendait des cris stridents de détresse, et on percevait parfois un chevalier-fantôme parcourant à cheval, en un galop endiablé, les ruines et les alentours du château. C'était Conrad, condamné par le Souverain-Juge à souffrir et à errer, sans trêve, jusqu'à la disparition complète de son manoir et de sa descendance, - avec cette seule lueur d'espoir, qu'il obtiendrait sa grâce, si, après deux destructions, son château serait encore reconstruit avant la fin du premier millénaire, et appartiendrait alors, depuis plus d'un siècle, à une famille de chevaliers justes et bons.

A cette légende, - qui ressemble quelque peu au fabliau du »Chevalier au barizel«, connu dans le Midi de la France, - se rattache l'écho qui existe encore dans le parc du Haar.
Dans la seconde moitié du 12e siècle, la lutte, pour ainsi dire, continuelle, entre les comtes de Hollande, qui voulaient étendre leurs droits et possessions, et les Princes-Evêques d'Utrecht, qui défendaient ce qu'ils appelaient le patrimoine de St. Willebrord, était dans une période très aigüe. Chacun cherchait à s'assurer l'appui de ses principaux feudataires, à fortifier ses frontières en y construisant des châteaux-forts, et en y établissant des châtelains, qui les reçurent en fiefs. L'évêque Godefroid, fils du comte de Rhenen, qui gouverna de 1156 à 1179, pour se garder des entreprises de Florent III, de Hollande, contre lequel il avait déjà dû faire appel à la protection de l'Empereur Frédéric, fit construire notamment les châteaux de Loenersloot (1156), de Montfoort (1160-70), de Woerden (1160), etc., tandis qu'en Hollande s'élevaient les châteaux d'Egmont (1150) et d'Abcoude, (déjà connu en 1080 et détruit durant les guerres).
C'est alors aussi que les historiens du Pays d'Utrecht font mention du château de Haar, comme construit en 1165 et habité, onze ans plus tard, en 1176-1177, par Elias de Haar (ou van de Haar, comme le nom de la famille est généralement écrit en Hollande), grand bailli (Hoofdschout) du Pays d'Utrecht.
Il n'est pas établi s'il était issu des premiers posseseurs du Haar, ou s'il appartenait déjà à la famille de Woerden, dont l'origine et les premières alliances sont peu certaines.
Toutefois, 50 ans plus tard, en 1225, un Herman de Woerden, qui, d'après sa généalogie, avait épousé en premières noces Béatrix d'Amstel, et en secondes noces Alphie de Beusichem, fille du Seigneur de Culenborch et de Jeanne de Zuylen, fit le relief de la Seigneurie de Woerden, et scella, en 1227, l'acte par lequel Othon de la Lippe, Prince-Evêque d'Utrecht, attribua les dimes de Houten au Comte de Ghoye. Il scelle aussi, avec Gisbert de Zuylen, en 1252, un acte recognitif par le dit Comte de Ghoye et son frère. - Il est intéressant de constater, d'après une annotation de la main du savant Buchelius (1565-1643), que ces sceaux portent, pour Zuylen, de gueules à trois colonnes (Zuylen) d'argent, et pour Woerden de guelles à trois losanges d'argent, - qui est le blason de la famille van de Haar.
Cet Herman de Woerden fut le père du turbulent Baron Herman de Woerden, qui joua, dans l'histoire de son pays, un rôle encore peu élucidé, et de Godschalk de Woerden, qui fut seigneur de Haar, et prit pour lui et ses descendants le nom van de Haar.

Pour avoir une impression plus ou moins exacte de cette époque si agitée, où commence la lignée désormais certaine et ininterrompue des Seigneurs de Haar, il y a lieu de condenser en quelques lignes la situation générale du Pays.

Les Evêques d'Utrecht étaient, non seulement des chefs spirituels, mais aussi, et parfois beaucoup plus, des souverains temporels, ne songeant qu'à défendre leurs domaines.
Ils étaient choisis par les chanoines capitulaires, sous les influences les plus diverses: tantôt, comme Goswin d'Amstel (1249-1251) et Henri Ier de Vianen (1251-1267), dans les familles des hauts feudataires du Pays; tantôt parmi les familles princières voisines. C'est ainsi que furent élus (1267-1288) Jean Ier de Nassau, qui, d'après Freschot, dut sa nomination beaucoup moins à sa valeur et à ses qualités, qu'aux intrigues de ses parents, les comtes de Hollande, de Gueldre et de Clèves; - et ensuite (1288-1296) Jean II, des comtes de Zirick, dont Freschot se borne à dire »les motifs, »qui le firent élire par les capitulaires des »Eglises d'Utrecht, sont aussi peu connus que »les mérites qui l'élevèrent à une si haute »dignité«. Ces Princes n'avaient donc pas assez d'autorité pour dominer les factions; et, pour maintenir le Pays dans une paix relative, ils s'appuyaient sur leurs principaux feudataires, lesquels subissaient eux-mêmes la pression des meneurs.
En Hollande, Florent V, fils de Guillaume II, - lequel fut aussi Roi des Romains, - avait succédé à son père en 1256, et avait épousé Béatrix, fille de Guy, Comte de Flandre. Ce Prince entreprit d'abord la guerre contre les Frisons, pour venger la mort de son père, tué par eux; - et, après les avoir vaincus, il s'occupa activement de pacifier le Pays, de diminuer les prérogatives de la Noblesse, d'encourager le Commerce et les Arts, et d'établir la bonne entente avec les voisins, tout en donnant plus d'extension à son influence. -
C'était une tâche bien difficile. Après la guerre avec les Frisons, vint la guerre en Zéelande avec les Flamands; et ensuite les difficultés au Pays d'Utrecht, où les Seigneurs d'Amstel et de Woerden s'étaient mis en révolte contre leur suzerain. Celui-ci réunit ses fidèles chevaliers, et attaqua les troupes du Seigneur d'Amstel, qui était parvenu à s'adjoindre beaucoup d'éléments étrangers, notamment des Frisons et des Zéelandais. Cette bataille, livrée en 1282, à Soesterenge (ou Zweserende), fut désastreuse à l'Evêque, qui y perdit une grande partie de son armée et plusieurs de ses principaux chevaliers, notamment Frédéric de Zuylen au Vecht, et son frère Etienne de Zuylen-Anholt, qui y furent tués. L'Evêque demanda alors le secours du comte Florent V, de Hollande, et celui-ci, après quelques escarmouches, tirant avantage de la situation, imposa la paix aux turbulents Barons, et les obligea à se reconnaître feudataires du Comté de Hollande, - pendant que le clergé et la bourgeoisie d'Utrecht, outrés de la faiblesse et de la mauvaise administration de leur Evêque, se mirent en opposition ouverte avec lui, le déposèrent avec l'assentiment du Pape Honoré IV, et nommèrent à sa place Jean de Zirick.

L'acte de soumission au comte de Hollande de Gysbert d'Amstel et de ses frères est daté de l'an 1285, la veille de Saints Simon et Jude, et celui de Herman de Woerden, le dimanche avant Pâques 1287; de plus, par acte du 27 Octobre 1288, Gysbert d'Amstel, qui avait subi un long emprisonnement, dut céder au comte de Hollande tous ses droits au Nardingeland, Muyden, Muyderpoort, Vindelmerbroek et Reigersbosch, c'est-à-dire aux environs immédiats de la ville alors naissante d'Amsterdam.
Cette soumission forcée, suivie de la privation d'une partie de leurs biens, ne fit qu'envenimer l'esprit et accroître la rancune des seigneurs d'Amstel et de Woerden, lesquels, quoique rentrés dans les bonnes grâces du comte de Hollande et du nouvel évêque d'Utrecht, cherchaient dès lors secrètement toutes les alliances possibles, pour diminuer la puissance de ces Princes, et reconquérir leur situation quasi indépendante.
Ils entrèrent dans la conjuration des nobles hollandais qui, mécontents de la forte autorité de leur Prince, voulaient le déposséder et le remplacer par son fils Jean, encore jeune, et qu'ils espéraient dominer.
A la tête de cette conjuration se trouvait Géry de Velsen, qui paraît avoir eu des raisons spéciales pour nourrir une vive rancune contre le comte. Celui-ci, ignorant ces menées, se préoccupait alors d'amener la paix au Pays d'Utrecht. La poëte Mélis Stoke, qui commença ses chroniques sous le règne même de Florent V, et dont ses commentateurs, Janus Dousa et B. Huydecoper, apprécient hautement l'exactitude et le soin de ne raconter que des évènements de son époque, auxquels il avait assisté, ou qu'il connaissait par des témoins dignes de foi, relate; (vol. 4, v. 1008 et s.) »Le »comte était alors très peiné de savoir comment »il arriverait le mieux à faire le paix entre les »seigneurs du Pays d'Utrecht. Ce n'était pas »chose facile, car il connaissait ceux de Woerden »et d'Amstel, et ceux de Zuylen très puissants«.
Il est à remarquer que les Woerden et les Amstel étaient les adversaires, tandis que les Zuylen-Abcoude et Zuylen-Vecht, avec les Montfoort et autres, étaient les partisans de l'Evêque et du comte Florent.
Ces difficultés dans le Pays de l'Evêque, qui avait demandé son aide, amenèrent le comte de Hollande à faire le voyage d'Utrecht avec une partie de sa noblesse, - parmi laquelle les principaux conjurés, - et à y donner des fêtes, pour amener la bonne entente entre les divers partis (1296).
Les conjurés en profitèrent; durant une chasse au faucon, ils parvinrent à isoler le comte, à l'enlever, et à le conduire au château de Kronenburch, au Vecht, appartenant à de Velsen; et ensuite au château de Muyden, récemment construit, et d'où ils espéraient conduire leur prisonnier en Angleterre, dont le Roi paraît avoir eu connaissance de la conjuration.

Aussitôt l'enlèvement connu, les nobles du pays d'Utrecht, restés fidèles au comte, et le peuple, dont il était très aimé à cause de sa justice sévère envers tous, poursuivirent les ravisseurs, et investirent le château de Muyden. Les conjurés, se voyant dans l'impossibilité de réaliser leurs projets, quittèrent le château, emmenant leur prisonnier sous un déguisement; et, lorsqu'ils se virent poursuivis et sur le point d'être cernés, de Velsen se jeta sur le comte, dont il ne voulait pas la délivrance, et le tua à coups d'épée, avant que les amis de celui-ci l'eussent pu rejoindre.

Géry de Velsen et les autres auteurs de cet assassinat furent condamnés à mort, privés de leurs biens et de leurs titres; leurs complices furent exilés, et tous furent déclarés déchus de leur noblesse et privés de leurs blasons.

Herman de Woerden, avec plusieurs autres, se réfugia en Gueldre; et c'est là, au camp de Groesbeke, qu'il signa, en 1312, en présence de Thierry de Raephorst, Wauthier d'Arckel, etc., un acte qui énonce sa parenté, et constate qu'il est le frère de Godschalk Seigneur de Haar, en ces termes, traduits du texte latin:

»Moi, Herman de Woerden, chevalier, fils de »Herman, seigneur de Woerden, chevalier, à »tous ceux qui verront ce document, salut, je »fais savoir que les biens à Beukelaer (lisez: »Breukelen) territoire d'Utrecht, que tiennent »de moi en fief mon frère Godschalk, seigneur »de Haar, avec sa femme, Agnès de Montfoort, »passeront, après leur mort, à leur fils aîné, »Godschalk«.

Le texte latin de ce document, reproduit complètement en tête du tableau généalogique de la famille de Haar, ci-annexé, est joint comme preuve à l'arbre généalogique de la dite famille, dressé au 17e siècle par le Héraut d'Armes de Launay. Nous n'avons pas vu l'original de cet acte[1]; mais son authenticité semble résulter des faits suivants: Il s'agit de biens qui, dans les siècles suivants, appartenaient à la Seigneurie de Haar, et sont encore mentionnés dans le testament, fait le 24 Mai 1623 par Jean de Zuylen de Haar[2]. D'après divers auteurs, (v. Halma, II, p. 362-363), Herman de Woerden a vécu jusqu'en 1314 et dès 1298, il se trouvait à Koesveld, en Westphalie; il y épousa en secondes noces Ermgarde de Reultingen et en eut un fils, qui porta la nom de Herman van Koesveld, et conserva le blason des Woerden. Thierry de Raephorst, qui signa le document comme premier témoin, était le beau-frère de Hugo van Velsen, frère de Géry (voir Vaderlandsch Woordenboek, 24, p. 70-71, etc.); il était compris parmi les exilés, et se trouvait en Westphalie à la même époque.

1 Compris dans le beau manuscrit en possession du Baron Stierum du Pré, Sénateur et Bourgmestre, à Tourna, q. a bien voulu nous permettre d'en prendre note, ce dont nous le remercions vivement.

2 Cette identification, à trois siècles de distance, ne doit pas étonner: Le bien de Pulkop (ou Pulkop, près de la gare de Harmelen, est déjà mentionné dans Melis Stoke (de vol. vers 1284, et existait ainsi avant 1196, il relevait plus tard du château de Haar; Annette Luyten, veuve Williams, en fit le relevé avec une paire de gants blancs, le 28 Avril 1649, devant Gertrude de Lennep, dame douairière de Haar, et les relevés de fief s'en trouvent dans les registres, jusqu'à la suppression des droits féodaux après 1800.

Ce document établit l'origine de Godschalk de Woerden, Seigneur de Haar, au commencement du 14e siècle. La généalogie de de Launay mentionne qu'il »vivait paisiblement »sous le nom de Sa Seigneurie, où l'Evêque »le protégait, pour n'avoir pas été complice de »l'assassinat de Florent, comte de Hollande«. C'est donc lui qui, le premier de la famille de Woerden, parait avoir pris le nom van de Haar ou de Haar, et avoir modifié les couleurs du blason des Woerden, pour prendre définitivement les »trois losanges d'argent sur champ de gueules«, qui, depuis lors, forment le blason de la famille de Haar.

Toutefois, il y a lieu de signaler que Van Leeuwen, (Batavia illustrata p. 1198), cite Werner, fils de Guillaume de Haar, comme bénéficiaire du comte de Hollande, en 1285, à l'occasion de la réconciliation de celui-ci avec la maison d'Amstel; et, en rapprochant ce fait de l'indication fournie par les sceaux déjà cités, il est permis de présumer que, dès le commencement du 13e siècle, le Haar appartenait à la famille de Woerden.

La famille des Vicomtes de Montfoort, dont la femme de Godschalk de Haar était une fille, avait déjà à cette époque des alliances directes avec les Culemburch, les Vianen et les Zuylen de diverses branches, qui tous étaient adversaires des Amstel et des Woerden; et c'est, sans doute, à ces liens de famille que doit être attribuée la neutralité de Godschalk de Haar dans les troubles de cette époque.

Par suite de cette neutralité et de la protection de l'Evêque, il a vraisemblablement donné une première extension au château, en construisant les ailes sud-ouest et sud, la tour sud-est et le mur de clôture de la cour intérieure, de manière à donner au château la forme qu'il a conservée depuis lors. C'est à cause de cet agrandissement, que quelques auteurs font remonter la construction du Haar à Godschalk, frère de Herman de Woerden.

Godschalk de Haar, (ou de Woerden), et sa femme Agnès de Montfoort moururent sans doute peu après 1312; car leur fils, Godschalk van de Haar, Seigneur de Haar, fut drossart de Kennemerland avant 1320, et fut empoisonné alors par son valet.

Ce fils avait épousé Marie de Scherpenseel, fille du Seigneur de Scherpenseel, en Gueldre, et en avait eu un fils, Werner van de Haar, Seigneur de Haar, etc., chevalier.

Celui-ci épousa Elisabeth d'Egmont, fille de Jean d'Egmont, Seigneur de Meerestein. Il mourut avant ou au commencement de 1363; car sa veuve fit son testament le mardi après la St.-Jean, de la dite année, en commençant ainsi »moi, Elisabeth d'Egmont-Meerestein, »femme de feu Werner, Seigneur de Haar, »chevalier, fils de Godschalk . . . .«

Leur fils, Boekel van de Haar, seigneur de Haar, etc., avait épousé Elisabeth van Ruwiel, issue de la famille de Nyenrode, et alliée aux Zuylen, Amstel-Mynden, Loenersloot, etc.

Il fut un des signataires, au nom de la noblesse, de la charte, donnée au Pays d'Utrecht par l'Evêque Arnold de Hornes, en 1375, dont il convient de signaler la cause et l'importance, ainsi que nous l'avons fait dans notre résumé guide, paru antérieurement:

Depuis que les successeurs de St.-Willebrord au Siège Episcopal d'Utrecht étaient devenus les Seigneurs temporels reconnus du Pays d'Utrecht et de ses dépendances, les Evêques avaient été choisis par les Chanoines des Eglises Capitulaires, généralement d'accord avec la Noblesse du Pays et la Bourgeoisie des villes, et le Pape se bornait à ratifier le choix ainsi fait, et à donner l'investiture au Prélat choisi. L'élection par les chanoines, »canonica electio«, fut établie ou reconnue par le traité de Worms, au 12e Siècle, et fut déja appliquée en 1150, après le déces de l'Evêque Heribert pour l'élection de Herman de Hornes. Mais peu à peu, la Papauté intervint plus directement dans ce choix, à cause des grandes intrigues auxquelles l'élection donnait lieu, tant à l'intérieur du Pays, que de la part des Comtes de Hollande, de Gueldre, de Clèves et d'autres pays voisins, - intrigues qui avaient pour résultat de susciter plusieurs candidats, et parfois donnaient lieu à une double nomination. Tel fut le cas en 1341, lorsque le Pape Benoît XII, écartant les deux élus, (Jean d'Arckel, chanoine de la cathédrale, et Jean de Bronckhorst, Prévot de l'Eglise St.-Sauveur), nomma de son autorité pontificale Nicolas de Capucio, prélat italien attaché à la Cour de Rome. Cette nomination directe par le Pape souleva des réclamations si violentes, parmi toutes les classes de la population, que l'Evêque Nicolas renonça à son Siège en mains du Pape Clément VI, qui avait succédé à Benoît XII, et que ce nouveau Pape nomma définitivement Evêque, Jean d'Arckel, que son prédécesseur avait écarté, mais qui avait l'appui des principaux nobles du Pays, et celui du Comte de Hollande. En 1364, le Pape Urbain V transféra cet Evêque au Siège Episcopal de Liège, et le remplaça, de son autorité directe, par Jean de Verneburg, alors Evêque de Munster. Cette nomination, sans le concours des Eglises capitulaires, et sans l'assentiment de la Noblesse et des Villes, donna de nouveau lieu à de grands troubles. Et lorsque ce dernier Evêque, mort empoisonné, à ce que l'on croit, fut remplacé par Arnold de Hornes, - de la très noble famille des comtes de Hornes, - que le Pape Urbain V consacra à Avignon, il ne put prendre possession de son Siège avant d'avoir accepté les conditions, lui imposées par les trois Etats du Pays.
Freschot, dans son Histoire abrégée de la ville et du pays d'Utrecht, dit à ce sujet: »On »remarque pour la première fois qu'Arnold, en »arrivant et devant que d'entrer dans l'Eglise, »d'en prendre possession, ou de faire aucune »fonction de Seigneur ou de Prélat, fut conduit

»dans la maison de Ville, et là obligé de jurer »la confirmation et le maintien des droits, »statuts, lois, libertés et privilèges de la »Ville, qui assurément n'étaient pas de date fort »ancienne, et vraisemblablement n'avaient com»mencé que dès que les Papes s'étaient mis en »possession du droit de nommer à l'Evêché, »sans aucun égard à celui d'élire qu'avaient »les Chapitres«.
Et c'est ainsi que l'Evêque, Arnold de Hornes, fut amené à signer, avec les Chapitres des Eglises, les Nobles et les Villes du Pays, la première charte fondamentale ou constitutionnelle, qui servit dès lors de base à la vie publique du Pays d'Utrecht. En effet, cette charte de 1375 fut renouvelée ensuite par chaque Prince Evêque d'Utrecht, à savoir:
en 1379, par Floris de Wevelinchoven,
en 1393, par Frédéric de Blankenheim,
en 1425, par Sweder de Culemburch,
en 1427, par Rodolphe de Diephold,
en 1456, par David de Bourgogne,
en 1496, par Frédéric de Baden,
en 1517, par Philippe de Bourgogne,
et en 1523, par Henri de Bavière, qui, en 1528, transféra le pouvoir temporel de l'Evêché à l'Empereur Charles-Quint.
Nous donnons la traduction textuelle de la Charte, - dont l'original est aux Archives d'Utrecht, - non seulement à raison de sa valeur historique, mais aussi à cause de son importance documentaire pour la famille de Zuylen, par les signataires qui y sont intervenus pour la Noblesse:
»Nous, Arnold de Hornes, par la Grâce de Dieu »Evêque à Utrecht, faisons savoir à tous que »nous acceptons et reconnaissons que toutes »les réquisitions, que nos Eglises, Chevaliers, »sujets et villes de notre Pays d'Utrecht nous »ont fournies jusqu'à présent, furent faites par »libre donation, pour libérer nos Eglises, Châ»teaux et Seigneuries en-deça de l'Yssel, mais »sans aucune obligation; - et promettons de »bonne foi à nos Eglises, Chevaliers, sujets et »Villes de notre Pays d'Utrecht, pour nous et »nos successeurs, Evêques d'Utrecht, de ne »plus exiger de contribution rurale, taxe de »maisons, ni aucun impôt général.
»Ensuite, nous avons promis, pour nous et »pour nos successeurs, Evêques à Utrecht, de »ne jamais hypothéquer, engager, ni aliéner de »notre Pays, en aucun temps, les châteaux et »les Seigneuries de nos Eglises d'Utrecht, en»de-çà de l'Yssel.
»Et lorsque nous, ou nos successeurs Evêques »à Utrecht, décéderons ou quitterons le pouvoir »dans le Pays, les dits châteaux et Seigneuries »seront transmis libres et sans charges à l'Evê»que successeur, après qu'il aura été accepté et »installé comme de droit, mais à condition qu'il »devra d'abord confirmer, assurer, jurer et pro»mettre de ne jamais hypothéquer, engager ni »aliéner du Pays, les dits Châteaux et Seigneu»ries, et en donnera une charte solennelle.
»Ensuite, nous, et nos successeurs Evêques à

»Utrecht, ne nommerons un administrateur »d'aucune de nos Eglises, Châteaux ni Sei»gneuries, ni ne les lui confierons, s'il n'est »de noble origine, propriétaire dans le Pays, et »né dans le Pays, de manière qu'on puisse lui »donner confiance.

»Ensuite, les Châtelains et administrateurs que »nous établirons en nos Eglises, Châteaux et »Seigneuries, devront, au préalable, promettre, »assurer et jurer en Assemblée devant le Clergé, »les Chevaliers, Ecuyers, Ville d'Utrecht et villes »du Pays d'Utrecht, au profit du Gouvernement »du Pays d'Utrecht précité, et en donneront acte »solennel, de ne point hypothéquer les dits »Châteaux et Seigneuries, et de ne les charger »que d'impôts équitables et seulement annuels.

»Ensuite, les Châtelains et administrateurs éta»blis actuellement et à l'avenir, ne devront quit»ter ni remettre les dits Châteaux ou Seigneuries, »avant que celui désigné pour leur successeur »n'aura au préalable, promis, assuré, juré et »donné acte solennel de ce qui précède.

»Et nous, Evêque, et nos successeurs Evêques, »pourront déplacer les châtelains et admini»strateurs prénommés, pourvu que les condi»tions qui précèdent conservent toute leur force.

»Et pour le cas où le Siège Episcopal d'Utrecht »serait sans titulaire, ou que l'Evêque d'alors »n'aurait pas été reçu et inauguré comme de »droit, l'engagement qui précède devra être »pris en Assemblée, en présence du Clergé, des »Chevaliers, des Ecuyers et de la Ville d'Utrecht, »au profit de l'Evêque à venir alors; et les »Châteaux et les Seigneuries devront lui être »transmis libres et sans charges, lorsqu'il aura »été inauguré comme de droit, et qu'il aura au »préalable promis, assuré, juré et donné sa charte »solennelle sur les points qui précèdent.

»Ensuite, nous, et nos successeurs Evêques, »ferons droit à tout le monde, selon les usages »de ce Pays, sauf que ceux du Clergé et les »personnes ecclésiastiques seront soumis à la »justice à laquelle ils sont tenus par la loi ou »l'usage; et n'emprisonnerons personne, ni ne »prendrons son bien, contre les droits du Pays, »sans qu'il n'ait d'abord été convaincu par »justice et jugement.

»Et, si un Gentilhomme avait à comparaître »devant notre juridiction, nous n'en demande»rons jugement qu'à des Gentilshommes; et »du jugement qui sera rendu devant nous, seu»lement celui qui aura succombé pourra faire »appel.

»Ensuite, nous, et nos successeurs prédits, ne »pourrons commencer aucune guerre, sans l'as»sentiment préalable de notre Clergé, Chevaliers, »Ecuyers et Ville d'Utrecht, comme c'est et fût »l'usage depuis longtemps.

»Et tous ces points précités, nous, Arnold de »Hornes, Evêque à Utrecht, avons promis, assuré, »et juré de les bien observer légalement, et de »ne pas les transgresser d'aucune manière.

»Et nous Doyens et Chapitres du Clergé, Che»valiers et Ecuyers, Ville et Villes du Pays »d'Utrecht ensemble, les avons approuvés, et

»avons promis l'un à l'autre, de bonne foi, d'ob»server, et de faire observer fermement et fi»dèlement tous les points énoncés en la pré»sente Charte.

»Et pour le cas où nous, Arnold, Evêque précité, »ou un de nos successeurs, transgresserait ou »n'observerait pas un quelconque de ces points, »nous reconnaissons que personne ne sera obligé »de comparaître en justice devant nous ou de»vant nos juges, ni de venir à notre service, ni »de nous obéir, jusqu'à ce que nous ayons tenu »et observé tous les dits points.

»Et pour le cas où quelque châtelain ou ad»ministrateur, à une époque quelconque, trans»gresserait ou n'observerait pas un quelconque »des dits points, dans ce cas, nous, Evêque et »nos juges d'alors, ne lui rendrons point justice, »et personne ne le servira en justice, et il ne »pourra rendre ni aider à rendre justice; — et »nous Evêque, Chevaliers, Ecuyers, Ville et »Villes précités, nous nous opposerons à lui, »jusqu'à ce qu'il ait observé tous les dits points, »et que nous en soyons absolument assurés.

»Et tout ce qui précède est fait sans aucune »restriction ni réserve.

»Et pour que tous les dits points restent fixés »et perpétuels, sans pouvoir être annulés, nous »avons attaché nos sceaux à la présente charte »et acte public, nous:

»Arnold de Hornes, Evêque; - Doyens et Cha»pitres des Eglises du Dom, d'Oud-Munster, de »S^t^-Pierre, de S^t^-Jean et de S^te^-Marie, à Utrecht; - »(1) Gisbert, seigneur d'Abcoude et de Duerstede; »- (2) Sweder d'Abcoude, seigneur de Putten »et de Stryen; - (3) Jean, seigneur de Culenburch »et du Leck; - (4) Gisbert, seigneur de Viane »et de Goye; - (5) Sweder, vicomte de Mont»foort; - (6) Henri de Roover de Montfoort; - »(7) Sweder de Viane; - (8) Jean de Renesse; - »(9) Gisbert de Sterkenburg; - (10) Frédéric Uten»ham; - (11) Géry de Polanen; - (12) Thierry de »Zuylen; - (13) Pierre Utenham; - (14) Jean de »Herlaer; - (15) Sweder de Bloemensteyn; - (16) »Gisbert de Hardenbroeck; - (17) Otto de Scho»nauwen; - (18) Beernt Uten Eng; - (19) Etienne »de Zuylen, Chevaliers; - (20) Splinter de Loe»nersloot; - (21) Alfer van der Horst; - (22) Henri »de Haarlem; - (23) Frédéric Zoude van Rhijn; - »(24) Jean de Zuylen; - (25) Jean d'Amerongen; - »(26) Guillaume Zuermont de Hynderstein; - »(27) Frédéric de Zuylen; - (28) Boekel van de »Haar; - (29) Dirk de Houdaan; - (30) Guillaume »de Vleuten; - (31) Guillaume de Vronesteyn; - »(32) Jacob van der Aa; - (33) Géry van der Aa; - »(34) Gisbert die Wolf; - (35) Philippe de Weer»desteyn; - (36) Arend de Lunenborch; - (37) et »Jean Over de Vecht; - Ecuyers.

»Et nous, Ville d'Utrecht; -

»Et Villes du Pays d'Utrecht, Amersfoort et »Rhenen; -

»Et dans le cas où un ou plusieurs sceaux »manqueraient à la présente Charte, elle n'en »conserverait pas moins sa pleine valeur, comme »si elle était revêtue de tous les sceaux; - et »cette charte fait foi par elle-même. -

»Donné en l'an de notre Seigneur mil trois cent »soixante quinze, le jeudi après la St. Servais, »à Utrecht«. -

SCEAU DE GISBERT (1), SEIGNEUR D'ABCOUDE ET DE DUERSTEDE

Cette charte, dont le texte, préparé d'avance, fut écrit et scellé en quatre orginaux, - un pour l'Evêque, un pour les Chapitres, un pour les Nobles ou Corps équestre, et un pour les Villes, - a cette grande importance pour la famille de Zuylen et pour le château de Haar, que, parmi les 37 signataires pour la Noblesse, il y en a 7 qui portent le blason de Zuylen, plein ou avec brisure, dont le premier est Gisbert de Zuylen, chef de la branche d'Abcoude, et beau-frère de l'Eveque, le 12e, Thierry de Zuylen, seigneur de Harmelen, ascendant de la branche de Zuylen de Haar, et le 19e, Etienne de Zuylen, Seigneur de Nyevelt, tous les deux ancêtres directs du propriétaire actuel de château de Haar; qu'il y en a 4 qui portent le blason de Zuylen écartelé avec d'autres armoiries; que le blason de Haar y est représenté 4 fois, plein ou avec brisure, notamment le 28e, de Boekel van de Haar, alors seigneur de Haar; et qu'ainsi le blason des Zuylen et des Haar est représenté 15 fois parmi les blasons des 37 nobles signataires, - dont plusieurs autres sont des parents et alliés des Zuylen et des Haar,

La décoration historique du château de Haar, comprend un grand vitrail représentant la signature de la Charte, et les blasons de tous les signataires, au sujet desquels nous avons pu donner des renseignements dans notre brochure-guide, à laquelle nous renvoyons pour les détails.

Ce fut durant la vie de Boekel van de Haar, que fut creusé le canal nommé Heycop ou Lange Vliet, reliant le vieux Rhin au Vecht, et longeant au nord-ouest la Seigneurie de Haar. L'administration en fut réglée, en l'an 1385, par l'Evêque Florent de Wevelichoven, et les inspections et autres détails, en 1410, par l'Evêque Frédéric de Blankenheim. Ce canal, dont le cours n'a pas été modifié depuis, assurait au Haar un accès navigable vers le Rhin et le Vecht

Boekel van de Haar mourut en 1412, laissant un fils, Gisbert van de Haar, seigneur de Haar,

qui fut châtelain de Loevestein, et qui avait épousé Jacqueline de Zuylen, fille de Daniel de Zuylen, Seigneur de Portengen.

Il ne put jouir longtemps de sa seigneurie, car il mourut en 1420, laissant deux fils: l'aîné, nommé également Gisbert van de Haar, fut seigneur de Haar, et épousa d'abord Hélène d'Everdingen, dont il n'eut pas d'enfants, - ensuite Cécile van der Meer, du château de Ter Meer, à Maarssen, dont la mère était de la famille van der Horst, et dont la sœur, Clémentine van der Meer, fut la seconde femme de Sweder, que d'aucuns nomment Frédéric, de Zuylen de Harmelen, frère de Thierry de Zuylen, époux de Josina van de Haar.

Le second fils, Jean van de Haar, qui avait épousé Gillette de Lockhorst, fut grand forestier d'Utrecht; et après la mort de son frère, tuteur des enfants de celui-ci. - C'est à ce titre que son souvenir est gardé par sa statue, se trouvant dans le vestibule d'entrée du Château, où elle rappelle la remise en faite par lui en 1440, à sa nièce Josina, et au mari de celle-ci, Thierry de Zuylen.

A partir de cette époque, disparait tout doute possible sur les propriétaires successifs du château et de la seigneurie de Haar; parce que, depuis lors, leurs noms peuvent être contrôlés par les registres des fiefs dépendant de la Seigneurie, que nous avons eu la bonne chance de retrouver, et de réintégrer aux archives de Haar.

Gisbert van de Haar, Seigneur de Haar, mourut en 1429, laissant, sous la tutelle de son frère Jean, deux enfants mineurs: Werner van de Haar, seigneur de Haar, qui mourut sans descendance, en 1440, peu de temps après sa majorité; et Josina van de Haar, qui hérita de tous les droits de son frère, et qui avait épousé, en 1434, Thierry de Zuylen.

Celui-ci était fils de Thierry de Zuylen, seigneur de Harmelen et de Zevender, et d'Alide de Linteren, dite de Reviere; il était petit-fils de Sweder de Zuylen, seigneur des mêmes lieux, et de Mathilde de Zevender, héritière de Zevender, qu'il avait épousée en 1371; - et était arrière petit-fils de Thierry de Zuylen, Seigneur de Harmelen, signataire de la Charte de 1375, et d'Alide, dame héritière de Harmelen.

Thierry de Zuylen, époux de Josina van de Haar, avait hérité de son père les seigneuries de Harmelen et de Zevender, ainsi que les juridictions de Byleveld et de Haanwyk; sa femme, par le décès de Werner van de Haar, devint propriétaire de la Seigneurie de Haar avec toutes dépendances, et des juridictions de Spengen et de Cockengen; - ils possédaient ainsi, par suite des arrière-fiefs dépendant de ces seigneuries, une partie très importante du bas-pays d'Utrecht, généralement nommé »Neder Sticht«.

Josina van de Haar mourut en 1446, et son mari lui survécut quelques années, étant encore en 1458, commandant de la cavalerie à Utrecht.

Ils furent les auteurs de la branche des Zuylen de Haar.

Ils eurent trois enfants: 1° Thierry de Zuylen, Seigneur de Haar et de Zevender, etc., dont il sera question plus loin.-2° Gisbert de Zuylen, qui fut seigneur de Harmelen et châtelain de Woerden, et 3° Werner de Zuylen, qui épousa Henriette de Boechorst, dame de Noordwyck, et en eut Josina de Zuylen; laquelle fut dame de Noordwyck, épousa Thierry van der Does, bailli de Rynland, et fut ainsi la grand' mère de l'illustre Janus Dousa, dont il sera fait mention plus loin.

Parmi les relevés de fiefs, faits par Thierry de Zuylen père, durant la minorité de son fils, il convient de mentionner celui fait, en 1447 au nom d'Alfer van der Meye, du fief de Ter Meye avec 14 morgen (12 hect.) de biens joignants, parce que ce document constate l'alliance des familles de Zuylen, Haar et Ter Meye, et parce que ce dernier fief, aussi nomme petit Haar, était un château, qui a existé à l'endroit où se trouvent actuellement les écuries du Haar.

Dans la suite de notre récit, nous ne mentionnerons plus la famille van de Haar, parce qu'elle était devenue étrangère au château et à la Seigneurie dont elle portait le nom, et qui étaient passés définitivement dans la famille de Zuylen.

A cette époque, la Seigneurie de Haar, jadis fief direct relevant du Prince Evêque, était devenu, - il n'est pas établi par quels événements, un fief relevant du vicomte d'Utrecht, qui était alors Renaud, seigneur de Brederode, de Vianen et d'Ameyde. Le relevé de fief, du 12 Mars 1451, porte investiture par lui à Thierry de Zuylen »de neuf fermes au Haar, avec le »château de Haar et ses dépendances, sa juri»diction, ses redevances et dîmes, tels que ces »biens lui sont avenus par le décès de sa mère »Josina, fille de Gisbert de Haar«.

Ce Thierry de Zuylen de Haar, fils de Josina de Haar, qui fut le premier de sa branche, prit le nom patronymique de Zuylen de Haar, pour se distinguer d'homonymes d'autres branches; il écartela le blason de Zuylen-Nyevelt, - en éliminant le lambel, signe distinctif de la branche de Harmelen, - avec celui de Haar, en posant sur le tout le blason de la libre seigneurie de Zevender, entrée dans sa famille en 1371, comme il est relaté ci-avant. - Il épousa en 1460 Elisabeth de Zuylen de Nyevelt, fille d'Etienne de Zuylen de Nyevelt, Seigneur de Nederhorst (1439) et Hoeflaken (1440), et d'Elisabeth d'Oye, fille de Gérard, Seigneur d'Oye, en Gueldre[1], et d'Elisabeth de Renesse de Zeyst & Wulven. - Elle était sœur de Jacques de Zuylen, Seigneur de Nyevelt, etc., qui avait épousé Oda de Roover de Montfoort, et était descendante directe d'Etienne de Zuylen de Nyevelt, signataire (19e) de la charte de 1375.

Thierry de Zuylen de Haar, seigneur de Haar,

1 Farc lle déjà connue en 1008, comme le mentionnent van Leenep et Hofdyk, dans leur Histoire du château d'Arke..

de Zevender, de Spengen et de Cockengen, du chef de ses parents, et de Hoeflaken, en Gueldre, du chef de sa femme, fut premier bourgmestre d'Utrecht en 1482, et un des chefs les plus actifs de la »ligue de Nyevelt«, dont il va être question, et dont sa participation eut pour lui des conséquences désastreuses, notamment le siège et la destruction de son château de Haar, en la même année 1482.

Pour faire saisir la portée des évènements qui furent la cause de cette destruction, il est nécessaire de résumer l'ensemble des évènements de cette époque troublée.

Depuis près de deux siècles, la lutte sévissait partout en Europe, et spécialement en Hollande, en Belgique et dans les pays limitrophes, entre ceux qui voulaient maintenir et faire perdurer les institutions existantes, et ceux qui désiraient y apporter les modifications nécessitées par le changement complet des conditions économiques des peuples. De cette différence d'appréciation et de tendance générale, étaient nés deux partis qui, sous différents noms, se plaisaient à se qualifier l'un de parti de l'autorité, et l'autre de parti du progrès, mais qui, en réalité, et comme ce fut toujours le cas à travers les siècles, avaient leur idéal faussé et détourné du but, par toutes les intrigues diplomatiques, par toutes les rivalités, par toutes les rancunes, et par toutes les aspirations privées de leurs divers partisans.

En Allemagne, et en Italie, c'était la lutte entre les Guelfs et les Gibelins; dans les Pays-Bas, qui avaient atteint alors un grand développement commercial, et où l'esprit particulariste était encore très répandu, chaque principauté avait des noms locaux pour les deux partis: dans le Pays de Liège, c'étaient les Awans et les Waroux; en Flandres, les Klauwaarts et les Leliaards; en Frise les Schieringers et les Vetkoopers; en Gueldre, les Heeckeren et les Bronckhorst. Dans le comté de Hollande, et dans l'Evêché d'Utrecht, c'étaient les Cabillauds, prétendant représenter des principes plus modernes, et se montrant partisans de l'intervention étrangère et plus tard de la domination bourguignonne, et les Hoecks, se disant les défenseurs des droits et privilèges acquis et de l'autonomie établie, et ennemis de toute intervention du dehors.

Dans le comté de Hollande, la lutte entre les deux partis était surtout pour ou contre l'influence de la maison de Flandre et de Bourgogne, les Cabillauds étant partisans des Bourguignons, et les Hoecks étant adhérents de la maison de Bavière, dont ils considéraient les droits comme légitimes.

Dans le Pays d'Utrecht, la lutte se livrait autour du Siège Episcopal, dont les titulaires successifs furent considérés comme amis ou ennemis du Pays, par l'un ou l'autre parti, suivant leur ligne de conduite politique, et leurs tendances à subir plus ou moins les influences étrangères. - Déjà, après la mort de

l'Evêque Rodolphe de Blankenheim, en 1422, la lutte avait été très vive entre les différents postulants à l'Evêché. - L'un, Sweder de Culemburch-Zuylen, prévôt de la cathédrale d'Utrecht, se rendit, à Rome et fut désigné par le Pape Martin V; et l'autre, Rodolphe de Diepholt, fut élu par les Chanoines Capitulaires, soutenus par une fraction de la Noblesse, par la province d'Overyssel, et par le duc de Clèves. Après une lutte fratricide de 9 ans, le Concile de Constance s'occupa de la situation irrégulière des deux Evêques; Sweder, devenu malade, renonça à l'Evêché d'Utrecht, et alla mourir à Bâle; - tandis que Rodolphe, confirmé par le Concile à la suite de ce désistement, décéda bientôt après.

Ce décès donna lieu à de nouvelles compétitions. Gisbert de Bréderode, alors Grand Prévôt de la Cathédrale, fut élu Evêque par les suffrages unanimes des Chanoines capitulaires (1435), nonobstant les intrigues de Philippe, duc de Bourgogne, en faveur de son fils naturel David, déjà Evêque de Thérouane, - et celles du duc de Gueldre, en faveur d'Etienne de Bavière, son parent.

Gisbert, l'Evêque élu, parvint à se maintenir pendant quelques années; mais les intrigues et les pressions du dehors furent si fortes, et les troubles suscités à l'intérieur si désastreux et si persistants, qu'enfin, voulant assurer la paix du Pays et sa propre sécurité, - car le Duc de Bourgogne avait envahi le Pays et occupait déjà les villes d'Amersfoort et de Rhenen, - il chargea son frère de traiter des conditions de renonciation au Siège Episcopal. - Le Duc lui offrit sa réintégration dans la charge de grand prévôt de la cathédrale d'Utrecht, de le nommer son conseiller en sa cour de Hollande, avec doubles gages, et divers autres avantages, - ce que l'Evêque accepta. C'est ainsi que David de Bourgogne devint Evêque d'Utrecht en 1456; son père, le Duc, obtint la confirmation et l'investiture du Pape Calixte III.

Cette nomination réveilla toute l'activité des deux partis politiques (Hoecks et Cabillauds) et, les compétitions et les rancune sindividuelles s'y mêlant, ouvrit pour le pays d'Utrecht une période des plus lugubres de son histoire. - La haine entre les partisans des deux factions devint une calamité publique: tout lui fut sacrifié; la fortune et l'honneur des familles devinrent sa proie; les liens de sang et d'amitié furent rompus; amis, cousins, frères mêmes, se combattirent et s'entretuèrent; - abattre un adversaire, fut-il un proche parent, ravager un village, détruire un château, étaient des victoires!!

La cause principale de la lutte contre le Prince-Eveque, était que celui-ci, nommé Evêque par les influences de son père, était considéré comme ayant principalement pour mission de porter atteinte aux institutions fondamentales du Pays d'Utrecht, et de le préparer à l'annexion.

Il avait bien, dès 1456, renouvelé et juré d'observer la grande charte de 1375; mais aussitôt en possession régulière du Gouvernement

Episcopal, il violait et faisait violer, à toute occasion, les lois et traditions du Pays. Il fit arrêter et expulser de la ville son prédécesseur, le Prévôt Gisbert de Bréderode, ainsi que le frère de celui-ci, qui était chevalier de la Toison d'Or; il fit arrêter aussi Jean d'Amerongen, bourgmestre d'Utrecht, Jean Proeis, grand doyen de la Cathédrale, et plusieurs autres personnes de qualité; ils prescrivit l'usage, dans les cours et tribunaux, de la jurisprudence de droit romain, en défendant de juger d'aprés les lois et coutumes du Pays; il nomma à de hautes fonctions des nobles étrangers, qui étaient venus dans le Pays avec lui: toutes choses contraires à la Charte Constitutionnelle de 1375. - Il agissait ainsi sous l'influence et avec l'appui du puissant Duc de Bourgogne, qui n'avait d'autre but que de devenir maître absolu de tous les Pays-Bas.

En Hollande, le Duc était parvenu à priver de ses états sa parente, la belle et malheureuse Jacqueline de Bavière, - qui, après sa dépossession, épousa le brave et loyal Frank de Borssele, seigneur de Veere, de Zuylen, de Hoogstraeten, etc., petit-fils d'Eléonore de Zuylen.

En Gueldre, Charles le Téméraire, le fougueux fils de Philippe, après la mort de celui-ci en 1467, profitant des difficultés entre le Duc de Gueldre, Arnold d'Egmont, et sons fils Adolphe, s'était rendu maître du Pays en 1473, - et il faisait des préparatifs pour continuer ses conquêtes vers le nord, lorsqu'il périt à la bataille de Nancy, le 5 Janvier 1477.

Sa fille unique, Marie de Bourgogne, ayant pris pour époux Maximilien d'Autriche, avait nommé gouverneur de Hollande Josse de Lalaing, avec mission spéciale de soutenir fermement le Prince-Evêque d'Utrecht, en favorisant partout les partisans de Bourgogne, et de consacrer tous ses efforts à diminuer la puissance du parti patriote (les Hoecks).

Ce parti, composé spécialement de l'ancienne Noblesse du Pays et de la Haute bourgeoisie des villes, qui tenaient à leurs traditions, usages et privilèges, s'était peu à peu constitué en parti d'action, sous l'influence du vicomte de Montfoort. Celui-ci s'assura le concours de ses parents, les principaux membres de la famille de Zuylen, et spécialement de Henri de Zuylen de Nyevelt, des frères de celui-ci, de Thierry de Zuylen de Haar, et d'un grand nombre de nobles influents. Ils formèrent, pour la défense de leurs droits et de l'autonomie du Pays, une fédération connue dans l'histoire sous le nom de »Ligue des Nyevelt«, parce que Henri de Zuylen de Nyevelt en était le chef le plus actif; ils demandèrent au Prince-Evêque de gouverner d'après la charte de 1375, qu'il avait juré de maintenir et, sur son refus, ils lui refusèrent obéissance, comme ils en avaient le droit, d'après la clause finale de la charte.

Au chapitre suivant, - où nous résumerons l'histoire de la famille de Zuylen de Nyevelt, - nous citerons quelques faits d'armes de ces défenseurs de l'autonomie de leur Pays; ici,

nous nous bornerons au siège et à la destruction du château de Haar.

Le Prince-Evêque d'Utrecht, pour se maintenier sur son Siège, avait demandé le secours du gouverneur de Hollande, Josse de Lalaing. Celui-ci, après des alternatives de victoires et de défaites, était parvenu, vers la fin de 1481, à reprendre Leyden, et à en expulser les chefs du parti Hoeck, qui se retirèrent vers Woerden et le Pays de Montfoort, où ils avaient leurs partisans les plus dévoués. Le Gouverneur les poursuivit, dès qu'il eut réuni les forces nécessaires, et divisa son armée en deux parties: l'une qu'il commandait lui-même, marcha sur le pays de Montfoort, et l'autre, sous la conduite du Seigneur de Wassenaar et autres, se dirigea par Woerden vers le plat pays d'Utrecht. Cette diversion avait un double objectif: occuper et incendier le château de Nyevelt, centre de la »Ligue des Nyevelt«, l'appui le plus puissant du parti Hoeck, et s'emparer du château de Haar, principale résidence de Thierry de Zuylen, Bourgmestre d'Utrecht, un des chefs de la ligue, et adversaire déclaré des Bourguignons.

Thierry de Zuylen de Haar, qui avec sa famille habitait durant l'hiver à Utrecht, et qui, en ces temps de troubles, y était retenu par ses fonctions de Bourgmestre et autres, avait confié la garde de son manoir à son parent, Jean de Zuylen de Harmelen, avec 40 soldats dévoués. Cette petite troupe était très isolée dans le château de Haar, car à cette époque les environs, à part les parties cultivées et pâturées, étaient couverts de marécages, et de bois infestés par les loups[1]; les chemins, négligés durant ces luttes intestines, étaient à peu près impraticables, et les communications de village à village, difficiles et dangereuses.

Le commandant du château était, sans doute, assez irrégulièrement renseigné sur ce qui se passait au dehors; et il aura été fort étonné, à l'aube d'un jour sombre de Mars 1482, d'entendre crier »trahison! trahison! les cabillauds!« et de voir sa garde se débattre contre neuf hommes enfarinés.

C'était Egbert de Wassenaar, un des lieutenants du gouverneur de Lalaing, qui, avec l'espoir de s'emparer du château de Haar par surprise, s'était rendu maître du chariot du meunier, conduisant au Haar des sacs de farine. Il avait couché ses hommes dans le chariot, sous les sacs vides, et avait bravement conduit son chargement à l'entrée du château. La garde du pont-levis, encore sommeillante, voyant, à travers le brouillard, le chariot du meunier habituel, n'eut aucun soupçon, baissa le pont, et laissa entrer. Les intrus se jetèrent sur la garde; mais celle-ci put donner l'alarme, et fut aussitôt secourue par les défenseurs du manoir. Ceux-ci tuèrent ou blessèrent grièvement cinq des assaillants, et firent prisonniers les autres, y compris leur chef Egbert de Wassenaar, qu'ils enfermèrent dans une des tours du château.

1 En 1591, l'autorité prescrivit encore une chasse générale aux loups

Le commandant, Jean de Harmelen, dépêcha aussitôt un de ses hommes à Utrecht, pour informer Thierry de Zuylen de Haar de l'heureuse issue de cette tentative de surprise. Celui-ci reçut la nouvelle pendant qu'il assistait à une fête chez son ami et collègue Beernt de Groenenberch, - dont la fille Antonia avait été l'amie d'enfance d'Egbert de Wassenaar, et lui était fiancée, lorsque des discussions entre lui et son futur beau-frère amenèrent Egbert de Wassenaar à prendre service sous de Lalaing.

La lutte au château de Haar fut naturellement le seul objet de conversation durant la fête;... et la belle Antonia fut bien peinée d'apprendre que son cher ami d'enfance, son fiancé, qu'elle adorait de tout cœur, courrait grand risque de ne pas sortir vivant de la prison.-.....

....Quelques jours plus tard, deux villageois, venus par le sentier (zandpad), entre le Haar et Vleuten, vêtus et outillés comme des traqueurs de loups, se présentèrent à l'entrée du château de Haar, et insistèrent vivement pour être conduits devant le chef. Après de longs pourparlers, - car la garde craignait une nouvelle ruse de l'ennemi, - ils furent admis; - ou plutôt, tandis que l'un des villageois resta près de la garde, l'autre suivit seul le guide, qui le mena devant Jean de Harmelen.

A peine celui-ci eut-il commencé son interrogatoire, qu'il constata que son visiteur devait être une femme, et son étonnement fut au comble, lorsque, la visiteuse découvrant mieux sa tête, il reconnut en elle Antonia, fille du chef Hoeck, Beernt de Groenenberch. Elle lui avoua que, suivant l'impulsion de son cœur, et confiante en la Providence, elle était venue pour solliciter la libération de son cher fiancé, Egbert de Wassenaar.....

... Mais pendant qu'elle tâchait, par ses supplications et ses larmes, de fléchir le commandant, un bruit lointain, comme d'une troupe en marche, arrivait au Château, et bientôt il n'y eut plus de doute: les troupes de Josse de Lalaing étaient devant le Haar, et il ne s'agissait plus que de se défendre.. .

L'assiégeant exigea la reddition immédiate et, sur le refus catégorique du commandant, les premiers coups de feu furent tirés. ....Le siège dura plusieurs jours; mais les canons, dont les troupes de Josse de Lalaing étaient déjà munies, entamèrent peu à peu les épaisses murailles, et rendirent toute résistance impossible.

Après que les tours fussent détruites et le château mis en ruine, Jean de Harmelen capitula, le 14 Juillet 1482, et l'assiégeant permit de piller et d'incendier le Haar, afin qu'il en restât le moins possible.

Antonia de Groenenberch fut traitée avec la plus grande déférence par le défenseur; elle en obtint, par ses supplications, qu' Egbert de Wassenaar, ne fut pas exécuté en face des assiégeants. Lors de reddition du château, de Wassenaar, délivré et reçu avec joie par ses amis, obtint un sauf-conduit pour sa noble et dévouée amie; il la conduisit à La Haye, chez

sa tante. Trois ans aprés, la paix ayant été conclue, et les rancunes étant apaisées, il devint l'heureux époux de celle, dont l'amour et le courage l'avaient arraché à une mort certaine.

Nous avons voulu relater cet épisode du siège du Haar, - épisode que d'aucuns prétendent être une simple légende, - parce que cette affection loyale et dévouée parait, comme un rayon de soleil, au milieu des sombres nuages de cette époque si troublée. Du reste, les Groenenberch étaient proches parents des Zuylen, puisque les archives de famille mentionnent qu'en 1461, Etienne de Zuylen de Nyevelt, fils de Géry, épousa Alice de Groenenberch, probablement la tante de notre héroïne.

La prise et destruction du Haar fut suivie de près par l'incendie et le pillage de Nyevelt; et bientôt Montfoort succomba à son tour sous les efforts combinés de Josse de Lalaing et de l'Evêque d'Utrecht. La défaite finale de la »ligue de Nyevelt« amena la dispersion du parti Hoeck.

Thierry de Zuylen de Haar commanda ses partisans d'Utrecht à la bataille du 13 Octobre 1481, que son cousin, le vicomte de Montfoort gagna sur Josse de Lalaing. Il s'y conduisit avec tant de courage, qu'il y fut armé Chevalier, et que le Conseil de la Ville, voulant prouver son affection pour son premier magistrat, et prendre des mesures pour sauvegarder sa vie, résolut »un des prisonniers serait tenu en »otage, pour avoir recours sur lui, s'il arrivait »que le brave chevalier fut fait prisonnier ou »surpris à l'improviste«.

Après la défaite de son parti, Thierry de Zuylen de Haar fut destitué de ses charges, et ses biens féodaux du Pays d'Utrecht furent confisqués. Le Haar, avec ses dépendances, fut réclamé comme arrière-fief lui appartenant, par Walerand, Seigneur de Brederode, Vicomte d'Utrecht, Seigneur de Vianen, etc., qui en fut investi. Toutefois, à la suite de démarches d'amis puissants, et pour consolider l'apaisement général, une réconciliation intervint, et Thierry de Zuylen de Haar, qui s'était retiré en Gueldre, dans son domaine de Hoevelaken, fut de nouveau premier magistrat d'Utrecht en 1495; en 1500, il siégeait encore au conseil, comme ancien bourgmestre.

Le décès, en 1496, de David de Bourgogne, et son remplacement au siège épiscopal par le bienveillant et pacifique Frédéric de Bade, contribuèrent beaucoup à ramener le pays à une situation plus calme.

Thierry de Zuylen de Haar eut plusieurs enfants, notamment 1. Thierry de Zuylen de Haar, le jeune, qui fut échevin d'Utrecht en 1483, et mourut avant son père, et 2. Etienne de Zuylen de Haar, qui redevint Seigneur de Haar, comme on le verra ci-après.

Thierry mourut en 1504, et fut enterré près de sa femme, Elisabeth de Zuylen de Nyevelt, dans le caveau de la chapelle de Haar, où l'une des pierres tombales porte encore un écusson

écartelé des armoiries de Zuylen, Nyevelt, Haar et Oye, et l'inscription:
DIRK....AN....ULLE...N...ER HAER...E..
SEVENDER. -
C'est, sans nul doute, à sa femme que doit être attribuée la bague en or, avec pierre gravée aux attributs du blason de la famille d'Oye, trouvée dans le dit caveau de famille, lorsque celui-ci fut ouvert et restauré.

Après la mort de son père, Etienne de Zuylen de Haar fut de nouveau investi de la Seigneurie de Haar, par l'acte suivant, dont nous donnons la traduction parce qu'il fait connaître les interventions obtenant la restitution, et les raisons pour lesquelles Thierry de Zuylen de Haar avait été déclaré déchu:

»Walerand, Seigneur à Brederode, à Vianen, »Vicomte à Utrecht, Seigneur à Ameyde et de »Heensrode, faisons savoir que, sur la demande »et en conséquence de l'amitié spéciale de notre »cher cousin le Seigneur de Montfoort, et aussi »de nos chers cousins les Seigneurs Etienne »de Zuylen de Nyevelt, commandeur de l'ordre »Teutonique dans le pays d'Utrecht, Jean de »Zuylen de Nyevelt, chevalier, Guy de Nyevelt, »trois frères, et de plusieurs autres de ses »parents et amis, nous avons accordé remise, »amnistie et pardon, et remettons et abandon»nons, par les présentes, à Etienne de Zuylen, »fils du chevalier Thierry, leur neveu, la dépos»session, qu'en vertu du plein droit féodal, »nous avons prononcée en l'an 96, contre son »défunt père Thierry, de tous les biens féodaux, »qu'il tenait de nous à fief, par suite et pour »cause de l'occupation inattendue de notre »ville de Vianen par ceux d'Utrecht, sous le »commandement du sire Winand de Zwans»borch, lieutenant du seigneur chevalier son »père, à l'époque où celui-ci était Echevin»Bourgmestre de la dite Ville. - En consé»quence, et à la demande et aux instances »précitées, nous avons remis et redonné à fief, »et remettons et redonnons à fief par les pré»sentes, au prénommé Etienne de Zuylen, notre »cousin, comme au légitime successeur féodal, »tous les fiefs que nous avions enlevés à son »défunt père, à savoir: neuf fermes avec terres »au Haarveld, et le château de Haar, avec »ses dépendances, sa juridiction, ses droits, »dîmes et accessoires, ainsi que tout se trouve et »a été possédé par le Seigneur Thierry, son »père, et les prédécesseurs de celui-ci,.... etc.

»A cette inféodation, furent présents, comme »nos hommes de fiefs, nos cousins le Seigneur »de Montfoort précité, Bartold de Bueren, Jean »de Royenborch et autres notables. En foi de »quoi, ce document a été scellé, et nous y »avons attaché notre sceau. Donné en l'an de »N.S. 1505, le 14e jour de Mars«.

Etienne de Zuylen de Haar, étant ainsi réintégré dans la Seigneurie de Haar avec ses dépendances, se qualifia de nouveau régulièrement: Seigneur de Haar, de Zevender, de Hoevelaken, de Cockengen, de Spengen etc. Il

epousa l'année suivante (1506) Josina d'Assendelft, fille de Nicolas, Seigneur d'Assendelft, en Hollande, et d'Aleide de Kijfhoek.
Il remplit plusieurs hautes charges dans le Pays, sous les gouvernements successifs de Frédéric de Bade (jusqu'en 1517), de Philippe de Bourgogne, et de Henri de Bavière, qui remit en 1527 le pouvoir temporel du Pays à l'Empereur Charles-Quint; mais il s'occupa spécialement de reconstituer son patrimoine, et de retablir en bon état ses domaines, qui avaient beaucoup souffert des troubles, durant la vie de son père.
Il commença aussi la restauration du château de Haar.
Cette restauration ne pouvait plus évidemment avoir pour but de reconstituer l'ancien manoir féodal, tel qu'il existait jadis. L'invention de la poudre, des arquebuses et des canons, ne permettait plus d'employer les moyens de défense usités durant le Moyen-Age; les guerres de factions avaient pris fin, et avec elles, le rôle définitif des châteaux seigneuriaux; le régime féodal avait fait place à des organisations plus modernes, et le rôle de la noblesse subissait une transformation complète. Par suite, les vieux Burghs, qui se relevèrent de leurs ruines, ne furent plus entourés de remparts ni de travaux extérieurs, mais simplement d'un large fossé avec pont-levis, pour les tenir à l'abri d'un coup de main.
Il est à remarquer, que l'Evêque Frédéric de Bade avait décidé, par ordonnance du 21 Mars 1512, que »la vraie Noblesse du Diocèse inférieur (Neder Sticht), qui ont des châteaux, »maisons à pont-levis et autres, que les Trois-»Etats reconnaissent pour véritables chevaliers, »seront exempts de la taxe de maisons à l'égard »de leurs châteaux militaires, fermes et demeu-»res, enfermées dans l'enceinte de leurs châ-»teaux, etc«. (Ainsi cité par Freschot), - et que ce nombre fut bientôt limité à 38, égal au nombre des délégués de la Noblesse aux assemblées des Trois Etats du Pays. Ces châteaux furent dès lors considérés comme seuls fiefs nobles.
La liste de ces 38 fiefs, dressée par les Trois Etats, le 27 Octobre 1536, comprend les châteaux: de Haar, appartenant à Thierry de Zuylen de Haar, - Vleuten, à Gisbert de Zuylen, - Natewisch, à David de Zuylen, - Harmelen, à Thierry de Zuylen de Harmelen, - Drakestein, à Thierry de Zuylen de Drakestein, - et Gerestein, à Jacques de Zuylen de Nyevelt. A cette époque, les châteaux de Zuylen et de Nyevelt, également compris dans la liste, appartenaient déjà, par successions, le premier au comte de Rennenberg, et le second à Jean de Rossem; tandis que plusieurs autres de ces châteaux appartenaient aux Renesse, Culenburch, Lockhorst et autres parents des Zuylen.
Etienne de Zuylen de Haar mourut en 1530, laissant un fils, Thierry de Zuylen de Haar, Seigneur de Haar, Zevender, Cockengen, Spengen, etc., qui épousa, en 1535, Josina de Drakenburch, fille et héritière féodale de Jean de

Drakenburch et de Hedwige de Renesse de Wulp.
Il acheva la restauration du Haar; et c'est durant sa vie que le château, ressuscité de ses ruines, jeta de nouveau un grand éclat.
Occupant les charges les plus hautes du Pays, et plusieurs fois celle de premier bourgmestre d'Utrecht, durant cette époque si luxueuse du règne de Charles-Quint; grand bailli du pays d'Utrecht en 1564; allié par lui-même et par sa femme à toute la première noblesse du Pays; possesseur de beaux domaines, tant en Gueldre et en Hollande, que dans le Pays d'Utrecht, Thierry de Zuylen de Haar tenait une des premières places parmi la haute noblesse de Hollande, et vivait à son château avec le faste en rapport avec sa situation.
Il y donna plusieurs fêtes remarquables, notamment en 1565, à l'occasion du mariage de sa fille Elisabeth avec Jean van der Does, seigneur de Noortwyck et de Cattendyck, l'illustre Janus Dousa, historien, poête, soldat et diplomate, dont nous ferons mention plus loin.
En 1534, il avait obtenu de l'Empereur Charles-Quint, que les villages de Cockengen et de Spengen fussent incorporés à sa Seigneurie de Haar, et que la juridiction ancienne (buurrecht) en fut modifiée en Echevinat (Schepenrecht); mais l'année suivante, considérant que l'administration de ces deux villages serait mieux et plus facilement faite par des Echevins y résidant, il consentit à la disjonction administrative, tout en maintenant ses droits seigneuriaux.
En 1555, il obtint du Pape un Bref, daté de la veille des Kalendes de Septembre, par lequel, »considérant la grande distance de l'Eglise »principale, et le mauvais état des chemins, »entravant et suspendant les communications, »surtout en hiver et par les temps orageux«, il fut autorisé à établir des fonds baptismaux dans la chapelle du Haar (qui existait déjà en 1420): »dans lesquels pourront être baptisés »valablement, par son chapelain ou tout autre »à ce qualifié, les enfants des deux sexes issus »de lui (impétrant) et de ses successeurs habitant »le dit château, et de ceux en dépendant«. Copie du Bref, dont nous avons traduit ces extraits, existe dans les registres d'archives du Haar.
C'est sans doute à cette époque, ou autérieurement, et pour faciliter les communications du Haar vers Vleuten et Utrecht, que fut établie, entre le chemin de Themaat et la route provinciale, l'avenue qui porte encore le nom d'Avenue de Josina (Joostenlaan).
Thierry de Zuylen de Haar, par son testament du 17 Décembre 1579, ordonna, qu'après sa mort, qui arriva l'année suivante, il fut enterré près de sa prédéfunte femme, dans la chapelle de Haar. - Ils y reposent sous la belle pierre tombale, qui s'y trouve encore intacte, et qui porte leurs armoiries, entourées des quartiers de Zuylen, Nyevelt, Kyfhoek, Drakenburch, Renesse, Haar et Cuynre.

Ils laissèrent plusieurs enfants, - notament:
1. Nicolas de Zuylen de Haar, qui fut l'héritier féodal et le successeur de son père;
2. Etienne, 3. et Jean, qui furent tous les deux chanoines de la Cathédrale, à Utrecht.
4. Josina, qui épousa Etienne de Rossem (ou Rossum), seigneur de Nyevelt, Rossum, Poederoyen, Broekhuysen, Meynerswyk, etc., - qui était fils de Jean de Rossem (frère du fameux général Martin van Rossem) et d'Oda de Zuylen de Nyevelt.
5. Marie, qui épousa en secondes noces Roger de Boetselaer, seigneur d'Asperen; son premier mari, Jean Van Huchtenbroeck, d'abord bourgmestre d'Utrecht et ensuite colonel chargé de la défense d'Ostende, avait été tué le 12 Septembre 1601, durant ce siège mémorable par les troupes d'Albert et d'Isabelle.
Et 6. Elisabeth, qui épousa, ainsi qu'il a été relaté ci-dessus, l'illustre Janus Dousa, dont il y a lieu de faire une mention speciale, à cause des nombreux liens de parenté qui l'unissait aux Zuylen, et de sa carrière glorieuse.
Son père était Jean van der Does, seigneur de Noortwyck, fils d'Adrien van der Does, bailli de Rynland et de Josina de Zuylen, dame de Noortwyck, laquelle était petite-fille de Josina van de Haar; il avait pour mère Anna de Nyenrode, fille de François, seigneur de Nyenrode, et de Jeanne de Zuylen.
Après avoir fait de brillantes études, il épousa, à l'âge de 20 ans, sa parente Elisabeth de Zuylen de Haar, et s'établit à Leyden, où sa famille remplissait depuis plus d'un siècle les plus hautes fonctions.
Sa réputation de diplomate, d'historien et de poëte était déjà si grande à l'âge de 27 ans, qu'il fut chargé, en 1572 et 1573, de deux ambassades spéciales auprès d'Elisabeth, reine d'Angleterre.
Lors du mémorable siège de Leyden, après que le commandant de la ville eut succombé dans la sortie nocturne du 25-26 Mai 1574, les autorités de la Ville prièrent Jean van der Does, seigneur de Noortwyck, etc., âgé alors de 29 ans, d'accepter le poste, de péril et d'honneur, de commandant de la Ville et de chef de la défense. Il fut, durant tout le siège, non seulement le chef inébranlable qu'il fallait, pour maintenir le courage des soldats, mais aussi, avec le premier Bourgmestre van de Werve, le soutien effectif et moral de la population affamée et désespérée. - Le 3 Octobre 1574, après une défense héroïque d'environ cinq mois, Leyden fut débloquée par la tentative si hardie, et peut-être unique, de l'amiral Louis Boissot, qui, avec ses barques zéelandaises, partant de Rotterdam et traversant le Pays complètement inondé, parvint, après une lutte continuelle, à pénétrer dans la Ville assiégée et à la ravitailler. Le Seigneur de Noortwyck reçut les plus vives félicitations du Prince d'Orange et de toutes les autorités, pour sa défense si héroïque et si habile; et la ville de Leyden lui offrit, en souvenir, une chaîne d'or avec médaille spéciale du même métal, reproduite dans Van Loon I, p. 194.
Jean van der Does fut ensuite nommé membre du Conseil d'Etat, et fut chargé d'organiser l'Université de Leyden, dont il fut le premier curateur. En traitant de l'origine de l'Université, le Baron Collot d'Escury écrivit ce qui suit: »Celui qui avait défendu la Ville avec »tant de vaillance, fut mis à la tête du sanc»tuaire des Lettres, et ce choix fut heureux; »car Dousa, héros et homme d'Etat, était aussi »un savant illustre, un poëte inspiré, surtout »lorsqu'il chantait sa patrie. - Plusieurs de ses »fils suivirent ses traces glorieuses dans le »domaine des sciences et des lettres«.
Sa brillante carrière, qui prit fin en 1604, est résumée en ces mots placés sous son portrait à Leyden: »Geleerdheid, Heldhaftigheid, Staat»kunde, Eerlijkheid en Vaderlandsliefde«, qui se traduisent par »Science, Héroïsme, Diploma»tie, Honnêteté et Patriotisme«.

Durant la vie de Thierry de Zuylen de Haar, le Pays d'Utrecht avait subi une transformation complète. Non seulement les conditions sociales et économiques s'y étaient modifiées -, comme partout ailleurs au cours de 16e siècle -; mais, comme il est mentionné plus haut, l'Evêque avait, en 1527, transféré son pouvoir temporel à l'Empereur Charles-Quint, et celui-ci avait nommé Gouverneur civil du Pays le Comte de Hoogstraten. - Cette transmission de pouvoir mit fin, peu à peu, à l'influence prépondérante de la noblesse autochtone, et amena dans les hautes charges du Pays des titulaires nouveaux, issus soit de la noblesse étrangère, soit de la bourgeoisie, dont l'opulence avait grandi avec le développement du commerce et de l'industrie. Quelques tentatives de réaction se produisirent encore, avec l'appui du duc de Gueldre et de Clèves, mais elles furent réprimées, et la conquête de la Gueldre amena finalement le calme dans le Pays, après que l'Empereur en eut nommé gouverneur général Guillaume de Nassau, Prince d'Orange.
De plus, après l'abdication de Charles-Quint en 1555, les évènements et les changements politiques se succédèrent avec rapidité, il suffit de mentionner quelques dates de l'histoire générale des Pays-Bas, telles que: 1566, le Compromis des Nobles, qui fut signé par des membres de la famille de Zuylen; 1574, le siège infructueux de Leyden; 1579, l'Union d'Utrecht, qui jeta les bases de la fédération des Provinces Unies, dont Guillaume de Zuylen de Nyevelt fut un des principaux collaborateurs, et qui fut consacrée en 1581 par la proclamation de Guillaume d'Orange (le Taciturne) comme Stadhouder des Provinces Unies et indépendantes.
Ce demi-siècle de lutte, suivi de la longue guerre contre l'Espagne, pour assurer l'autonomie et l'indépendance des Provinces-Unies, devait enlever tout éclat à la vie de château, et amener peu à peu sa décadence complète.

Après le décès des époux de Zuylen de Drakenburch, le Haar passa, en 1570, à leur fils Nicolas de Zuylen de Haar, qui hérita aussi des seigneuries de Zevender, Drakenburch, Cockengen, Spengen, etc.

Il avait épousé Ewalde de Bavière-Schagen, fille du seigneur de Schagen, descendant d'Albert de Bavière, comte de Hollande.

En 1572, il fut nommé grand bailli du Pays d'Utrecht, et occupa cette charge jusqu'en 1586, lorsque le comte de Leycester, (le fameux Robert Dudley, favori de la Reine Elisabeth d'Angleterre), essaya de s'emparer de la souveraineté des Provinces Unies; mais après la retraite de Leycester, en 1588, il fut réintégré dans ses fonctions et les garda jusqu'à sa mort, en 1602.

Sa femme, qui lui survécut jusqu'en 1617, lui avait donné plusieurs enfants, notamment: Jean de Zuylen de Haar qui suit, - Cornélie, qui épousa Fréderic de Baexen, seigneur de Coninxvry, - et Josina, qui fut la femme de Ferry de Poelgeest, seigneur de Hoogmade.

Jean de Zuylen de Haar, seigneur de Haar, Zevender, Drakenburch, Cockengen, Spengen, etc., remplaça son père, Nicolas de Zuylen de Haar, comme grand bailli du Pays d'Utrecht, le 20 Août 1602, et garda cette charge jusqu'en 1622. Il la transmit alors à son fils unique, Thierry de Zuylen de Haar, - issu de son premier mariage avec Agnès de Renesse van der Aa, - décédée en 1624, - et ce transfert fut confirmé par commission du Prince Maurice de Nassau, alors gouverneur général du Pays, en date du 23 Avril 1622. Thierry de Zuylen de Haar mourut inopinément le 6 Août 1624, et le Prince, par commission du 21 Mars 1625, - sans doute sur les instances du seigneur de Haar, - conféra cette charge au cousin de celui-ci, Henri Valkenaar, seigneur de Ter-Mye ou Petit Haar et de Duckenburg, qui la garda jusqu'en 1643.

Il n'est pas sans intérêt de constater que cette charge de grand bailli du Pays, exercée déjà en 1176 par Elias de Haar, et durant les siècles suivants par divers membres de la famille de Zuylen, fut conférée en 1564 à Thierry de Zuylen de Haar; - et passa successivement à son fils, à son petit-fils et à son arrière petit-fils; elle fut ainsi exercée par les seigneurs de Haar de 1564 à 1624, soit durant 60 ans, sans autre interruption que la période d'intrigues du comte de Leycester.

Et cela a d'autant plus d'importance que, durant cette période, toute l'administration du Pays avait été modifiée et réformée: - la composition des Trois Etats avait été établie sur des bases nouvelles, et le règlement général du Conseil d'Etat, du 4 Avril 1582, confirmé avec quelques modifications par décision de ce Conseil du 8 Juin 1610, avec déclaration qu'il serait approuvé par le Prince d'Orange, reçut cette approbation par décision du 12 Août 1618.

Après la mort de son fils et de sa première

femme, Jean de Zuylen de Haar céda, par acte du 12 Novembre 1627, sa seigneurie de Zevender, - dans sa famille depuis près de trois siècles, - à un de ses parents, Gérard de Randenrode van der Aa. Depuis lors, il est encore qualifié de »Seigneur de Haar, Drakenburch, Cockengen, Spengen, Montfoorts-gerecht, etc.«

Le 17 Octobre 1634, à la demande du Seigneur de Haar, - qui y est encore qualifié de »Maréchal«, titre équivalant plus ou moins à »grand bailli«, et aussi à »chef de la Noblesse«, - les Etats du Pays d'Utrecht décidèrent que tous les décrets et avis, concernant sa seigneurie, seraient remis à lui ou à son délégué, pour être publiés par ses hommes de fief au son de la cloche, existant à cette fin au château de Haar. Cette cloche, qui a pu échapper à toutes les vicissitudes des siècles suivants, a été transmise à tous les seigneurs successifs du Haar, et est actuellement encore en possession du Baron de Zuylen de Nyevelt, Seigneur de Haar.

Jean de Zuylen de Haar, qui avait épousé en secondes noces Gertrude de Lennep, fit son testament le 24 Mai 1633, devant le notaire Nicolas Verduyn, à Utrecht; il donna à sa femme l'usufruit de ses biens, en stipulant que cet usufruit passerait ensuite à sa sœur Josina de Zuylen de Haar, douairière de Hoogmade; et, à charge de ces dispositions, il institua, pour son légataire universel, son neveu Ewald de Baexen, seigneur de Kersbergen, fils de sa sœur Cornélie de Zuylen de Haar et de Frédéric de Baexen, seigneur de Coninesvrij; et pour le cas de prédécès de celui-ci, sans héritiers mâles, son petit-neveu, Jean de Renesse de Moermont, fils de Jean de Renesse de Moermont, seigneur de Baerlant, et de Gisberte de Baexen, qui était fille de sa dite sœur Cornélie de Zuylen de Haar. Le testateur stipula expressément, que le bénéficiaire de sa succession prendra le nom et les armoiries de Zuylen de Haar, et les transmettra à ses descendants. C'est dans ce même testament, que sont mentionnés les biens à Breukelen, au Breukeler Waard, auxquels paraît se rapporter la déclaration précitée de Herman de Woerden, en 1312.

Jean de Zuylen de Haar mourut le 24 Février 1641; il fut suivi dans la tombe, le 1er Mars 1663, par sa veuve Gertrude de Lennep, qui est qualifiée dans les registres de »dame de Haar, »Drakenburch, Kockengen, Spengen, Mont-»foortgerecht, etc., douairière de Messire Jean »de Zuylen de Haar, en son vivant Seigneur des »dits lieux, et agissant à titre d'usufruitière«.

Un des derniers actes de celle-ci fut l'acte, fait au château de Haar, le 8 Août 1652, nommant Isaac Janszoon Groesbeek à la charge de clerc de l'église de Haar et de fossoyeur de Haar, Cockengen, Spengen, etc.

Dans l'intervalle, moururent également Ewald de Baexen, sans laisser de descendance, et la douairière de Hoogmade, mentionnés dans le testament précité; par suite de ces divers décès, le domaine de Haar, et toutes les autres propriétés seigneuriales, délaissées par Jean de Zuylen

de Haar, passèrent en pleine propriété à son petit-neveu prénommé, Jean de Renesse de Moermont.
Celui-ci, conformément au testament de son grand'oncle, prit dès lors le nom »de Renesse de Zuylen de Haar« et se qualifia de Seigneur de Haar, Drakenburch, etc., etc.
Il mourut le 11 Mai 1669, laissant, de son mariage avec Antoinette de Lynden, - qui lui survécut et se remaria à Paul d'Alkemade, mentionné ci-après, - une fille unique Antoinette Gisberte de Renesse de Zuylen de Haar, encore mineure. Elle eut pour tuteur son oncle, Jaspar de Lynden, seigneur de Mynden, Geeresteyn, Loosdrecht, Zinderen, etc.

Les deux dernières générations avaient vécu durant l'époque la plus troublée de l'Histoire des Pays-Bas. Depuis qu'elles se furent détachées de l'Espagne et déclarées indépendantes, et que Guillaume le Taciturne fut assassiné à Delft en 1584, les Provinces Unies, comme on les nommait alors, eurent à lutter pendant plus d'un siècle, sur terre et sur mer, contre l'Espagne d'abord, contre l'Angleterre ensuite; et finalement elles furent impliquées dans les grandes guerres de Louis XIV. Ces luttes avec les nations voisines, - qui cherchaient surtout à affaiblir le nouvel Etat, parce qu'il avait su conquérir d'emblée une place si marquante dans l'histoire, et à lui enlever ses nombreuses colonies, formées à la suite des découvertes et des entreprises de ses hardis navigateurs, — au lieu de fortifier la cohésion et l'union de tous les citoyens, furent rendues plus pénibles encore par les discussions et les persécutions religieuses, et par les diverses factions politiques. Bientôt quelques provinces ne voulurent plus reconnaître le Stadhoudérat des princes de la famille d'Orange-Nassau, et ainsi naquit partout l'anarchie la plus complète. Vers la fin de cette triste période (1671-72), la situation générale dans les Provinces-Unies était devenue tellement précaire, qu'on la résumait par ce dicton :

„De Regering radeloos,
„Het Volk redeloos,
„Het Land reddeloos.

qui peut être traduit comme suit: »Le Gouvernement est affolé, le peuple déraisonnable et le Pays dans un état désespéré«....
C'est à ce moment que les armées de Louis XIV, après leur marche dévastatrice à travers la Belgique et les Provinces Rhénanes, passèrent le Rhin et se jetèrent en Hollande. Le Pays d'Utrecht fut occupé par environ 40.000 hommes, qui y restèrent pendant plus d'un an, et y commirent toutes les exactions et toutes les horreurs, dont une soldatesque conquérante et débridée est capable. La Ville et le Pays furent frappés de réquisitions et de contributions exorbitantes; les nobles et les notables durent payer des sommes énormes pour empêcher, autant que possible, le pillage; le plat pays, autour des Villes, fut complètement ravagé,

les châteaux et les villages furent incendiés et détruits,.... jusqu'à ce que, tous ces malheurs ayant ramené l'union parmi les habitants si fortement éprouvés, ils se rallièrent autour de Guillaume III, Prince d'Orange, qui fut proclamé Stadhouder et Capitaine Général. Il parvint à arrêter l'invasion et à faire tourner le sort des armes. Les Français quittèrent Utrecht le 23 Novembre 1673, et en 1677, le traité de Nymègue ramena la paix.
Le château de Haar n'avait pas échappé aux malheurs de la guerre. Les soldats français s'en emparèrent, le pillèrent complètement, et y mirent le feu; ensuite, ils se servirent des tours en ruines pour y enfermer leurs otages et leur prisonniers.
La dévastation fut sans doute encore aggravée par les terribles ouragans de 1674, qui firent crouler aussi une partie de la cathédrale d'Utrecht

DE HAAR À LA FIN DU XVII[E] SIÈCLE

Depuis lors, le château de Haar, qui avait passé par tant de vicissitudes depuis des siècles, ne fut plus complètement reconstruit; une partie seulement en fut restaurée et aménagée, pour servir éventuellement de résidence à sa propriétaire encore mineure, dont la fortune avait été très entamée par les contributions de guerre, le pillage de son château, et la destruction de ses fermes environnantes.
Le 6 Octobre 1679, devant le notaire van Bylevelt, d'Utrecht, fut passé, au château de Haar, le contrat de mariage de Gisberte Antoinette de Renesse de Zuylen de Haar - assistée de sa mère, Antoinette de Lynden, de son oncle maternel, Gerlach van der Capelle, Seigneur d'Aertsbergen et de Schalkwyk, et de Renaud de Lynden, Seigneur de Gruntvoort, - avec Antoine de Stembor, baron d'Isschot, - assisté de son frère Théodore de Stembor, de son oncle maternel, Jean d'Alkemade, seigneur de Cruyningen, et de Charles Antoine d'Altuna, échevin de la ville d'Anvers.
L'époux était fils de Jean Philippe de Stembor, seigneur d'Isschot, etc., et de Cornélie d'Alkemade. Il appartenait à cette famille de Stembor, originaire du pays de Liège, dont plusieurs membres remplirent de hautes fonctions dans les Pays-Bas: Nicolas de Stembor, gouverneur et bailli d'Enghien, épousa en 1494 Catherine

de Halmale, fille de Jean de Halmale, bourgmestre d'Anvers en 1477, et de Catherine d'Amstel; Nicolas de Stembor, seigneur de Sterrebeek, fut lieutenant de la vénerie du Brabant et échevin d'Anvers en 1586; Jean de Stembor, étant échevin d'Anvers, fut armé chevalier par l'archiduc Albert, le 12 Décembre 1599; il était seigneur de Bois-en-Condroz et de Farendys; il fut admis à l'Etat Noble du Pays de Liège et du Comté de Looz le 7 Février 1613, et fut bourgmestre d'Anvers en 1620 et 1622.

Sa mère, Cornélie d'Alkemade, fille de Thierry, avait trois frères issus d'un second mariage, qui tous trois s'allièrent à des parents de la famille de Zuylen: Chrétien d'Alkemade, seigneur de Waelwyck et de Loevestein, épousa Madeleine d'Egmont de Nyenburg; Jean d'Alkemade se maria avec Jeanne de Snellenberg; et Paul d'Alkemade fut le second mari d'Antoinette de Lynden, mère de Gisberte-Antoinette de Renesse de Zuylen de Haar.

Les époux de Stembor s'occupèrent de reconstruire les fermes détruites durant les guerres, et de reconstituer leur patrimoine, par une administration prudente et économe.

En 1682, ils vendirent à Antoine de Godin la seigneurie combinée de Cockengen, Spengen et Montfoortsgerecht.

Antoine de Stembor se qualifie dès lors »Baron d'Isschot, Seigneur de Haar, etc.«

Le 14 Octobre 1694, il fit avec sa femme, au château de Haar, devant le notaire Jacques Wantenaar, d'Utrecht, un testament collectif par lequel ils s'assurent mutuellement la survivance de leurs biens. Ils décédèrent, lui, en 1695, et elle en 1706, laissant 4 enfants:

a. Jean Philippe de Stembor, qui mourut en 1710.
b. Guillaume de Stembor, qui fut capitaine d'infanterie au service des Pays-Bas, et trépassa en 1736.
c. Charles de Stembor, qui décéda le 24 Mai 1760. Ces trois fils, morts en célibat, furent, l'un après l'autre, Baron d'Isschot et Seigneur de Haar, etc.

d. et Antoinette de Stembor, qui avait épousé en 1706 Rodolphe-Frédéric de Zuylen de Nyevelt, Seigneur de Wickevorst, Roelants, etc. Celui-ci, né à Maarssen, au château de Snaafsburg, le 10 Novembre 1681, était fils de Jean Frédéric de Zuylen de Nyevelt, seigneur de Wickevorst, etc., qui avait épousé sa cousine germaine, Frédérique Jeanne de Zuylen de Nyevelt; - et ceux-ci descendaient tous deux, en ligne directe, de Frédéric de Zuylen de Nyevelt, châtelain de Vreeland, qui avait épousé Thierette de Maarssen et était le cousin germain de Thierry de Zuylen de Haar, époux de Josina van de Haar.

Ce mariage rattacha de nouveau le château et la seigneurie de Haar à l'ancienne lignée de la famille de Zuylen, dans laquelle ils étaient entrés en 1440.

Mais l'histoire du château touchait à sa fin. Définitivement abandonné par ses propriétaires, les déprédations et l'action dévastatrice des éléments aidant, il n'en resta bientôt plus que la ruine impressionnante, reproduite par de nombreux dessins de la fin du 18e siècle, et restée telle jusqu'à sa restaurations actuelle. Son histoire se réduit dès lors à l'énumération de ses divers possesseurs ultérieurs.

Par le décès de Charles de Stembor en 1760, la Seigneurie de Haar, et les biens en faisant partie, passèrent au fils aîné de sa dite sœur prédécédée, Antoine Martin de Zuylen de Nyevelt, qui habitait au château de Snaafsburg, à Maarssen, et qui devint ainsi Baron d'Isschot, Seigneur de Haar, de Wickevorst, Roeland, Snaafsburg, etc.

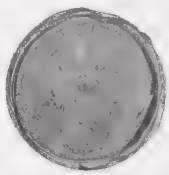

SCEAU D'ANTOINE MARTIN DE ZUYLEN DE NYEVELT SEIGNEUR DE HAAR

Né en 1708, il mourut en célibat à Utrecht le 12 Janvier 1801, le dernier survivant de sa branche, après ses frères et sœurs, décédés aussi sans postérité.

Depuis que la branche de Zuylen de Nyevelt s'était alliée aux de Stembor, des relations étroites s'étaient maintenues entre les divers membres de la famille habitant la Belgique et la Hollande, et Antoine-Martin de Zuylen de Nyevelt, seigneur de Haar, etc., s'était spécialement attaché à son cousin sous-germain Jean Jacques Ghislain, Baron de Zuylen de Nyevelt, fils aîné de son cousin-germain Jean Bernard, Baron de Zuylen de Nyevelt, directeur général des Postes Impériales, à Bruges. Il l'avait constitué son mandataire, et l'avait amené à habiter la Hollande et à y épouser, à Utrecht, le 3 Juin 1788, Marie Elisabeth Catherine Baronne de Wykerslooth, qui mourut sans enfants à Bruges le 20 Février 1815. Elle était fille du Baron Corneille de Wykerslooth et de Jeanne Charlotte de Kuykhoven.

Une attestation, délivrée le 18 Juin 1789, par Josse, Baron Taets van Amerongen, seigneur de Natewisch, chevalier et commandeur de l'Ordre Teutonique, et Thierry Jacques, Baron de Reede de Parkeler, Seigneur de Nyevelt, etc., membres de l'ordre équestre du Pays d'Utrecht, constate que Jean Jaques Ghislain, Baron de Zuylen de Nyevelt, est issu et appartient à la famille de Zuylen de Nyevelt du Pays d'Utrecht, où elle est connue comme noble, et jouit des privilèges de la Noblesse, depuis des temps immémoriaux. - Une autre déclaration du 23 Mai 1777, par Antoine Martin de Zuylen de Nyevelt, Seigneur de Haar, etc., et Pierre de Zuylen de Nyevelt, son frère,

établit leur parenté avec Jean-Bernard de Zuylen de Nyevelt prénommé, et reconnait qu'ils sont tous issus d'une même souche.

Par acte reçu par le notaire Bernard Sluyterman, à Utrecht, le 27 Août 1785, Antoine-Martin de Zuylen de Nyevelt et sa sœur Caroline-Josèphe de Zuylen de Nyevelt, (qui mourut le 6 Juin 1798), firent leur testament collectif, en vertu d'autorisations spéciales leur accordées conformément aux lois existantes, (quant à leurs biens dans le Pays d'Utrecht le 21 Juin 1781, - quant à ceux en Hollande, Westfrise et dépendances le 25 Juillet 1781 et le 26 Janvier 1785, - quant à ceux en Brabant, le 23 Mars 1781, - et quant aux biens féodaux situés en Gueldre, sous approbation du suzerain dont ils relèvent.) - Par ce testament, ils se constituèrent respectivement légataire universel au profit du survivant, et instituèrent ensuite pour légataire universel du dernier vivant d'eux, Jean-Bernard, Baron de Zuylen de Nyevelt, prénommé, ou, en cas de prédécès de celui-ci, ses enfants par représentation; - en excluant et réservant tous les biens féodaux, qu'ils léguèrent, comme héritage féodal, au fils aîné du dit institué, Jean-Jacques-Ghislain, Baron de Zuylen de Nyevelt.

C'est ainsi que celui-ci devint, - aprés la mort d'Antoine-Martin de Zuylen de Nyevelt, en 1801, - seigneur de Haar, etc., etc.

Il revint s'installer dans sa ville natale de Bruges, dont il fut maire sous la domination française, et Bourgmestre après l'annexion de la Belgique à la Hollande. Il fut aussi Président de l'Ordre Equestre de la Flandre Occidentale, Membre des Etats Généraux du Pays, chevalier du Lion Néerlandais, etc. - Il mourut le 23 Janvier 1846.

Il avait épousé en secondes noces à Bruges, le 22 Janvier 1817, avec dispenses spéciales, sa nièce Julienne-Isabelle-Ghislaine, Baronne de Zuylen de Nyevelt, fille de son frère Joseph-Ghislain, Baron de Zuylen de Nyevelt, et de la première femme de celui-ci, Marie-Isabelle-Colette-Antoinette de Penaranda.

De ce mariage, naquirent plusieurs enfants, dont l'aîné, Gustave-Adolphe-Hyacinthe-Joseph Baron de Zuylen de Nyevelt, né à Bruges le 23 Février 1818, épousa à Thieu, le 26 Avril 1843, Julie-Alexandrine-Marie-Josèphe, comtesse Visart de Bocarmé, fille de Dieudonné-Idesbalde-Gustave, comte Visart de Bocarmé, Membre du Congrès National en 1830, etc., et d'Isabelle-Hyacinthe-Josèphe Fontaine du Joncquoy.

Dans son contrat de mariage, passé devant le notaire Van Caillie, à Bruges, le 22 Mars 1843, ses père et mère (qui décédèrent lui le 23 Janvier 1846, et elle le 7 Mars 1866) firent donation au futur époux, avec dispence de rapport, de la seigneurie et du château de Haar, comprenant »une construction en ruines »et ses dépendances, la chapelle avec caveau, »etc., etc., les dimes et droits emphythéotiques, »etc., en dépendant, se trouvant et situés en

»la commune de Haarzuylens, près d'Utrecht, »ayant son origine dans les droits seigneuriaux, »ce avec tous les titres et droits, comme no»mination de baillis, hommes de fief et secré»taires, l'exercice du droit de chasse à Haar»zuylens et autres droits seigneuriaux, qui »pourraient exister, ou être remis en vigueur«.

A cette époque, les droits seigneuriaux, la plupart abrogés au commencement du 19e siècle, lors de l'incorporation temporaire de la Hollande à l'Empire français, existaient encore pour une petite partie. Les seigneuries n'étaient plus homogènes, et étaient transformées en communes ou y incorporées; mais les titulaires des seigneuries conservaient encore le droit de proposition aux charges communales. Ainsi, il résulte d'un document du Gouvernement Provincial d'Utrecht, du 15 Décembre 1840, que dans la commune de Haarzuylens, formée de plusieurs seigneuries, ce droit était réparti en 6 tours d'ordre et réglé comme suit, sur la base du nombre d'habitants:

le Haar des Zuylen avait deux tours;
Themaat des Westrenen, deux tours;
Themaat UtdenEngh et de Hegge sous Themaat, chacun un tour.

Depuis lors, tous les droits politiques ont été supprimés par la nouvelle constitution de 1848, et par les lois qui y font suite; les seigneuries ne conservent plus que leurs titres et des droits généraux et non politiques.

Le Baron Gustave-A. H. J. de Zuylen de Nyevelt, par divers testaments (dont le premier daté à Nice le 10 Juin 1861, six mois après la naissance de son fils unique), »légua »par préciput et hors part, à son cher fils »Etienne, ... l'ancien château en ruine de »Haar, son enclos, la maison communale, les »dépendances, etc., etc. en un mot, l'ensemble »en l'état où il se trouvera, de ce que j'ai »reçu moi-même par préciput et hors part à »l'époque de mon mariage«.

Le testateur, dont la première femme était décédée le 6 Janvier 1862 et qui avait épousé le 13 Mai 1874 Léontine-S. O. A. Z., Baronne de Lockhorst de Toll-et Veenhuysen, (laquelle décéda le 6 Avril 1906), mourut à Bruxelles, le 20 Mars 1890. Dans le partage de sa succession, le 12 Août 1890, l'exécution de ses dispositions testamentaires et la délivrance du legs préciputaire au profit de son fils, furent consenties par tous ses héritiers.

En vertu de ces titres, le Baron Etienne-Gustave-Frédéric de Zuylen de Nyevelt est devenu propriétaire et seigneur du Haar, avec tous les titres et droits y attachés.

Il a épousé le 16 Août 1887, à Paris, la Baronne Hélène-B. L. C. de Rothschild, fille unique du Baron Salomon-James de Rothschild et de la Baronne Adèle-H. C. de Rothschild.

De ce mariage sont nés deux fils, Hélin et Egmond, Barons de Zuylen de Nyevelt.

Le seigneur actuel de Haar, qui occupe une haute situation à Paris, est chevalier de Malte, et est décoré de plusieurs ordres.

L'histoire du château du Haar, dont les seigneurs successifs sont indiqués au tableau généalogique ci-annexé, présente cette particularité très-intéressante, - très rare, et peut-être unique dans les Pays-Bas et les contrées voisines, - de n'avoir jamais été vendu ni aliéné, depuis qu'il est entré dans la maison de Woerden au 12e ou 13e siècle; - d'avoir été transmis de père en fils dans la famille de Haar jusqu'en 1440, date de son entrée dans la maison de Zuylen; - et depuis lors, d'être resté dans cette famille; - sauf qu'à défaut d'héritiers mâles directs, il est passé deux fois à des descendants de filles de la même branche, pour retourner, depuis un siècle et demi, dans la seule branche survivante de la très ancienne et illustre famille des Zuylen, - les Barons de Zuylen de Nyevelt, dont le chef de la branche belge est le seigneur de Haar.

LA CHAPELLE DE HAAR

LA CHAPELLE à L'INTÉRIEUR.

La date de la construction est inconnue; mais il parait probable qu'elle remonte à l'époque des agrandissements du château, à la fin du 13e siècle, et que, dès son origine, elle était destinée à tous les exercices du Culte, non seulement pour le Seigneur du Haar, sa famille et ses serviteurs, mais aussi pour tous les habitants de sa Seigneurie.

Un relevé de fief de l'année 1420, le jour de St. Odulphe, par lequel Gisbert van de Haar, Seigneur de Haar, etc., donne en fief à son cousin Gisbert van de Haar, fils de Henri, notamment un bien nommé Spyershoeve, sis près du château, et un autre bien sis au »Lage Haar«, constate que ce dernier bien est grevé,

au profit de la chapelle de Haar, d'une redevance annuelle de douze livres argent, ou valeur équivalente. Pareille mention est faite dans les relevés de fief relatifs au même bien en 1436, par Werner van de Haar; - en 1446 par Thierry de Zuylen de Harmelen, après la mort de sa femme Josina van de Haar et comme tuteur de son fils, Thierry de Zuylen de Haar; - et par ce dernier, directement, la veille de l'Assomption de N. D. 1461.

Il est donc hors de doute que la chapelle existait avant 1420, et qu'elle avait dès lors des revenus propres, servant aux dépenses du Culte.

Elle suivit la fortune du château, dont l'histoire abrégée précéde. Quelques événements et faits spéciaux doivent cependant être relatés.

En 1434, y fut célébré le mariage de Josina van de Haar avec Thierry de Zuylen de Harmelen, à la suite duquel la Seigneurie de Haar entra dans la famille de Zuylen.

En 1555, la Pape accorda, par bref spécial, cité précédemment, l'autorisation d'y baptiser.

Le 25 Novembre 1565, y eut lieu le mariage d'Elisabeth de Zuylen de Haar avec Jean van der Does, seigneur de Noortwyk et de Cattendyk, l'illustre Janus Dousa, dont nous avons esquissé la carrière si brillante.

En 1652, comme nous l'avons relaté, la douairière de Jean de Zuylen de Haar, Gertrude de Lennep, y nomma encore un clerc-fossoyeur.

Ce fut probablement le dernier; car la chapelle fut détruite avec le château en 1672 et, d'après divers auteurs, elle s'effondra complètement en 1703, ne laissant debout que la tour, avec des indications relatives à la toiture.

Sous parties du transept et du chœur, existe un grand caveau recouvert de trois pierres tombales: la première ne porte plus que quelques traces d'inscription; la seconde, de Thierry de Zuylen de Haar et de sa femme Elisabeth de Zuylen de Nyevelt, est mentionnée ci-avant; la troisième, aussi déjà mentionné, ce trouve reproduite (ci après).

Le caveau fut ouvert en 1899; il contenait encore 18 crânes et de nombreux ossements; ceux-ci furent précieusement recueillis, réunis et placés dans un nouveau cercueil, qui a été remis dans le caveau (nettoyé, restauré et recimenté,) avec l'inscription suivante:

»L'an de N. S. J. C. 1899, la veile de la Nativité
»de N. D.
»Etienne G. F., Baron de Zuylen de Nyevelt
»de Haar, Seigneur actuel du château de Haar,
»A fait ouvrir ce caveau et, en piété et hom-
»mage à ses ancêtres, a fait lever et placer
»dans ce cercueil les 18 crânes et les nom-
»breux ossements y trouvés, (restes terrestres
»de ses aïeux, ici enterrés aux siècles antérieurs).
R. I. P.
»En présence de: Très Révérend Th. de Klaver,
»curé de Vleuten et Haarzuylens, - Dr. P. J.
»H. Cuypers, commandeur du Lion Néerlan-
»dais, etc., etc. et son fils Joseph Th. J. Cuypers,
»architectes de la Restauration du château de
»Haar, - et Frans Luyten, Administrateur«.

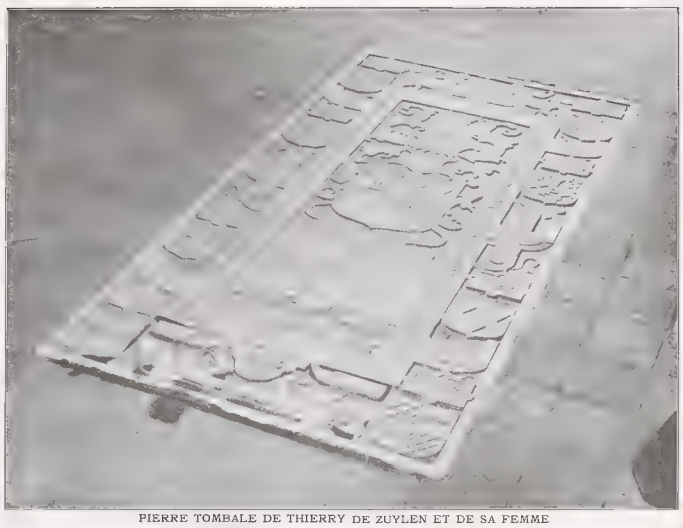

PIERRE TOMBALE DE THIERRY DE ZUYLEN ET DE SA FEMME

La première pierre de la restauration de la chapelle fut posée solennellement par le T.R. Curé de Vleuten, le 2 Août 1894.
Cette restauration a été faite sur les fondations primitives, en conservant, autant que possible, toutes les parties existantes; les trois autels ont été remis aux anciennes places, en utilisant les quelques pierres anciennes retrouvées: l'entrée latérale découverte dans le mur du transept a été rétablie dans son état antérieur: la toiture a été refaite avec le plafond en bois, d'après les anciens vestiges indiqués dans la tour, à laquelle la flèche a été restituée.
La chapelle a été rendue au Culte par Bref de S.S. le Pape Léon XIII en date du 26 Avril 1901, et par lettres spéciales de la Sacrée Congrégation, des 27 et 29 Avril 1901. Elle a été consacrée à nouveau le 30 Juillet 1901, par Monseigneur Brouwer, Vicaire de l'Archevêque d'Utrecht
Le 16 Août 1904, y a été célébré le mariage de la soeur du Seigneur de Haar, la Baronne Stéphanie de Zuylen de Nyevelt, avec Messire Maurice van de Velde.

LES ENVIRONS DU HAAR

Pour se rendre compte de toute l'importance du Château de Haar, au point de vue spécial des souvenirs chers à la famille de Zuylen, il y a lieu de donner un aperçu succinct des

diverses localités environnantes, qu'on découvre des hautes tours et des galeries de défense.

TER MEYE ou PETIT HAAR. - Ce château, qui n'existe plus depuis deux siècles, se trouvait à l'endroit où sont actuellement les nouvelles écuries du Haar, sur le terrain mentionné ci-dessus, (chapelle de Haar), que Gisbert van de Haar donna en fief à son cousin Gisbert, fils de Henri, et qui était séparé de l'enclos du Haar par un chemin public. C'est le même bien, devenu le château de Ter-Meye, que Thierry de Zuylen, veuf de Josina van de Haar, redonna à fief en 1447 à Alfer van der Meye, qui avait épousé la fille de Gisbert van de Haar, fils de Henri, cousine de Josina van de Haar; alors que, d'autre part, Sweder de Zuylen, cousin de Thierry, avait marié Hillegonde van der Meye.
La petite-fille de cet Alfer van der Meye, épousa Henri Valkenaar, qui fit relevé de ce fief à Etienne de Zuylen de Haar, lequel le qualifie de cher cousin, le 1er Mars 1531.
Ce bien resta dans la famille Valkenaar, Seigneur de Duckenburg, Ter Meye, etc., jusqu'au 12 Octobre 1685. Il passa ensuite à divers propriétaires; le château fut démoli et devint successivement brasserie et ferme; il fut acheté, par acte du notaire Oskamp, du 11 Avril 1733, et relevé de fief du 8 Mai 1834, par Pierre van

Dueren et Beatrix van Es. Ceux-ci la léguèrent à la Confrérie catholique de Vleuten; de laquelle le baron de Zuylen de Nyevelt le racheta, pour le réincorporer à son domaine.

TER MEYE AU 17E SIÈCLE

Ce château fut habité, de 1657 jusqu'à son décès, par Jean Baptiste Weeninx, peintre fameux, que ses contemporains considéraient comme le peintre le plus accompli de son temps, exerçant en maître tous les genres.

DE WELLE, la ferme située au-delà du Heycop, en face de l'avenue de Haar, était anciennement une seigneurie appartenant à une famille du même nom, mentionnée en 1424 dans un acte de l'Evêque Rodolphe de Diepholt. En 1524, elle appartenait à Thierry van der Does et Josina de Zuylen, grands-parents de l'illustre Janus Dousa.

HARMELEN. - Commune limitrophe de Haarzuylens, était jadis une seigneurie qui formait un arrière-fief du Haar. Le château fut construit, d'après les historiens, en 1282 par un cadet de la maison de Woerden; il passa au siècle suivant à Thierry de Zuylen, qui avait épousé Aleyde de Harmelen et qui fut un des signataires de la Charte de 1375, - après que son château eut été, l'année précédente, pris et incendié par le comte de Hollande.
Le château fut reconstruit plus tard; et subit dans les siècles subséquents des transformations importantes.
Il passa successivement à Sweder de Zuylen, époux de Mechtilde de Zevender; puis à Thierry de Zuylen, époux d'Adélaide de Linteren, et ensuite à Thierry de Zuylen, époux de Josina van de Haar, - qui le transmit en 1447 à son frère Gisbert de Zuylen.
Il fut possédé plus tard par Cornélie de Zuylen, épouse de Frédéric de Baexen, seigneur de Coninxsvrij, et resta dans cette famille jusqu'en 1664. Depuis 1763 jusqu'en millieu du siècle dernier, il appartenait à la famille van Beusichem, dont l'un des membres fut l'ami et le mandataire du Baron Jean-Jacques-Ghislain de Zuylen de Nyevelt, qui devint seigneur de Haar en 1801.

DE HAM, situé à Vleuten et dont la lourde tour seule est encore debout à côté d'une ferme, appartenait déjà en 1260 à la famille de Woerden, dont un des fils prit le nom de Ham ou UtenHam.
Fréderic Uten Ham et Peter Uten Ham figurent parmi les signataires de la charte de 1375.
En 1470, ce château appartenait à Fréderic Uten Ham qui épousa Gertrude de Zuylen de Haar, fille de Thierry et d'Elisabeth de Zuylen de Nyevelt. Il était maréchal du Pays d'Utrecht et était feudataire du comte de Hollande pour divers biens, - et par suite, il prit le parti de l'Evêque lors de la »Ligue des Nyevelt« contre les habitants d'Utrecht. - Ceux-ci assiégèrent et incendièrent le château en 1481. Après la mort du petit-fils de celui-ci, décédé sans enfants, le château passa à la famille de Wanroy, et ensuite à divers propriétaires.

VLEUTEN. - La seigneurie de Vleuten appartenait en 1235 à une famille de ce nom, dont Willem de Vleuten qui signa la charte de 1375; et par son héritière, elle entra dans la maison Uten Ham. Elgis, fille d'Adrien Uten Ham, seigneur de Vleuten, l'apporta en 1506 en mariage à Gisbert de Zuylen de Haar, frère d'Etienne, alors seigneur de Haar. - Elle passa vers 1600 à la famille de Rhynauwen, ensuite aux Egmont-Neyenburg, et finalement aux de Tuyll de Serooskerke.

NYEVELT. - Au de-la Vleuten, de l'autre côté du vieux Rhin, se trouvait le château de Nyevelt, sur l'emplacement duquel est bâtie la ferme du même nom. Ce château existait déjà avant 1200, se nommait alors Velde et la famille qui en était propriétaire portait le nom Van de Velde. Mais le château ayant été détruit durant une guerre, un de Zuylen, qui en avait épousé l'héritière, le reconstruisit, le nomma Nyevelt (ou nieuw Velde nouveau Velde) se qualifiant ainsi de Zuylen de Nyevelt.
En 1326, Christine de Zuylen, de Nyevelt, fille unique d'Etienne de Zuylen de Nyevelt, seigneur de Nyevelt, épousa Jacques de Zuylen, au Vecht, son cousin, qui prit le nom de Zuylen Nyevelt, et est l'auteur de toute la famille de ce nom.
Le château de Nyevelt, qui avait été incendié, en 1356 par les troupes du comte de Hollande, fut restauré peu après, et appartenait en 1375 à Etienne de Zuylen de Nyevelt, un des signataires de la charte. Un siège plus tard, il fut le centre la »Ligue des Nyevelt« et fut assiégé et détruit en 1482 par les troupes de Jacques de Lalaing. Il passa en 1520, par mariage avec l'héritière de Nyevelt, à Jean van Rossem, Seigneur de Pouderoyen, etc., dont le fils Etienne épousa Josina de Zuylen de Haar, ainsi qu'il est mentionné ci-avant. Il fut acquis plus tard par la famille de Brederode, seigneurs de Vianen, etc.. dont les descendants le gardèrent jusqu'en 1711, et le vendirent alors au Baron de Milan-Visconti.

Les châteaux qui viennent d'être mentionnés se trouvent au Sud et à l'Ouest du Haar, vers l'Est, où l'on voit à l'horizon la Ville d'Utrecht, dominée par la magnifique tour isolée de l'ancienne Cathédrale, existaient notamment les seigneuries qui suivent:

DE ENG, sur le territoire de Vleuten et actuellement converti en ferme, fut aussi construit par un cadet de la maison de Woerden qui en prit le nom, Uten Eng, et le transmit à ses héritiers. Bernard Uten Eng fut tué en 1272 dans la bataille des Hollandais contre les Frisons; - et un de ses successeurs, Beernt Uten Eng signa la charte de 1375.
Nombreuses furent les alliances entre cette famille, les de Zuylen et les de Haar.
Les archives du château renferme, entre autres, le document dont la traduction suit:
Les Nobles et Corps Equestre représentant le Second Etat de la Ville, Villes et Pays d'Utrecht.

Ayant mis en délibération ce qui fut proposé et demandé par monsieur Gerlach van der Capelle, seigneur de 'S Heeren Arendsbergen, Schalkwyck, etc, notre collègue, qu'il Nous plaise déclarer que les familles van Zuylen van Nyevelt et Utten Engh sont reconnues pour Nobles et Equestres depuis les temps anciens, et que les Seigneurs de ces familles furent inscrits parmi les nobles de ce Pays et ont comparu comme membres au Noble Corps Equestre.
Si est - il que Nous, pour autant que cela Nous concerne, avons déclaré â l'unanimité, comme Nous déclarons par ces présentes, que les familles prénommées VAN ZUYLEN VAN NYEVELT et UTTEN ENGH ont été reconnues pour Nobles et Equestres depuis des temps anciens et immémoriaux, que les seigneurs de ces familles ont été successivement inscrits parmi les Nobles de ce Pays et ont comparu comme membres au Noble Corps Equestre, et qu'ils ont bénéficié de tous honneurs, dignités et prérogatives dont ont été eu jouissance et possession les autres personnes Nobles et Equestres.
Fait à Utrecht, sous notre grand sceau, paraphes et signatures de Notre Etat, le 6 Octobre 1689. -
(Signé) J. van der Does Pr'. - Par ordonnance des Hauts Seigneurs Nobles et Corps Equestre.
(Signé) N. v. Beusichem.
Il y a lieu de Signaler que Gerlach van der Capelle, qui prit l'initiative de cette déclaration, était l'oncle maternel de Gisberte-Antoinette de Renesse de Zuylen de Haar et qu'il fut, le 6 Octobre 1679, témoin au mariage de celle - ci avec Antoine de Stembor, baron d'Isschot, ainsi qu'il est dit ci - dessus.
La seigneurie de Eng fut vendue au commencement du 17e siècle, et passa à divers propriétaires.

ZUYLEN. - La seigneurie et le village de Zuylen situés le long de la rivière de Vecht, dont la famille de Zuylen porte le nom, remontent à des temps immémoriaux. D'après divers auteurs, ils étaient connus avant le commencement du 9e siècle, et St.-Willebrord, qui fut l'apôtre du Pays et l'Evêque d'Utrecht de 694 à 736, en consacra la chapelle, qui figure encore au dessin de A. Rademaker, en 1615.

ZUYLEN AU 17e SIECLE

Ce domaine resta dans la famille de Zuylen jusqu'en 1302, lorsque Eléonore, fille et héritière de Frédéric de Zuylen, seigneur de Zuylen, épousa Frank de Borssele, seigneur de Veere, etc. Après le décès, en 1470, de leur petit-fils, Frank de Borssele, comte d'Ostrevant, seigneur de Zuylen, etc., qui fut l'époux de Jacqueline de Bavière, comtesse dépossédée de Hollande, la seigneurie et le château de Zuylen passèrent à sa sœur, Eléonore de Borssele, qui avait épousé Jean de Bueren, seigneur d'Ewyck. Leur fille unique, Elisabeth de Bueren, qui avait pour mari Gérard de Culemburch, étant prédécédée, le fils de ceux-ci, Gaspard de Culemburch, devint seigneur de Zuylen, etc., après le décès de sa grand'mère. Il avait épousé Jeanne de Bourgogne, fille d'Antoine, nommé le grand Bâtard de Bourgogne; il était, en 1480, conseiller et chambellan de l'archiduc Maximilien, qui le nomma alors Gouverneur-Commandant-Bailli de la ville et du pays de Leerdam. La Seigneurie de Zuylen passa ensuite à sa fille Cornélie de Culemburch, qui épousa Guillaume de Lalaing, comte de Rennenberg. Le petits-fils de ceux-ci, Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraten, vendit la Seigneurie en 1611 à Gaspard Quinyet et celui-ci la céda, quelques années plus tard, à Adam de Lockhorst, seigneur de Lier et d'Alkemade. Sa fille, Anne-Elisabeth de Lockhorst, épousa Gérard de Reede, seigneur de Nederhorst, et leur fille Anne-Elisabeth de Reede de Nederhorst, dame de Zuylen, etc., devint le 20 Août 1665, femme de Henri-Jacques, Baron de Tuyll de Serooskerke, dont les descendants sont encore seigneurs de Zuylen.

MAARSSEN. - Existait déjà au 10e siècle. D'après l'historien H. van Henssen, le château seigneurial aurait été construit en 1083; il appartenait à une famille de Maarssen, dont est issue Thierette de Maarssen, fille de Gérard, seigneur

de Maarssen, qui fut épouse de Fréderic de Zuylen de Nyevelt, Gouverneur de Vreeland, en 1453, auteur commun de tous les de Zuylen de Nijevelt qui existent encore.
Ce château a porté au 15e siècle le nom de Ter Meer, d'après la famille van der Meer, qui le possédait alors et à laquelle appartenait Cécile van der Meer, mère de Josina van de Haar, épouse de Thierry de Zuylen (1434).
Le château fut détruit durant la guerre civile de 1481-82 et passa quelques années plus tard à Etienne de Zuylen de Nyevelt, commandeur de l'Ordre Teutonique à Utrecht, dont il sera fait mention plus loin, qui le reconstruisit et y fut tué en 1527 par des soldats faisant partie de l'armée du duc de Gueldre. Son successeur à l'Ordre Teutonique restaura le château, qui conserva son aspect de château-fort jusqu'à sa destruction durant l'invasion de 1672.
Sa ruine fut dessinée par A. Rademaker, en 1676. - La seigneurie et le château passèrent peu après à la famille de Lockhorst, qui remplaça le vieux manoir par un château moderne, entouré d'un beau parc du même style, tel qu'il est représenté par la publication spéciale qui en fut faite au 18e siècle.
Depuis longtemps ce château est démoli et englobé dans l'agglomération communale, de même que le château plus moderne de Snaafsburg, qui se trouvait également à Maarssen. Celui-ci appartenait déjà à Etienne de Zuylen de Nyevelt, (petit-fils d'Etienne et de Thierrette de Maarssen), qui y mourut le 22 Novembre 1596, et fut inhumé dans le caveau qu'il avait fait construire en l'église de Maarssen. Ce château resta dans la famille de Zuylen de Nyevelt jusqu'après la mort d'Antoine-Martin de Zuylen de Nyevelt en 1801, - et plusieurs membres de la famille sont enterrés à Maarssen.

La seigneurie et château de NYENRODE situés à Breukelen, appartenaient déjà depuis long temps à la famille de ce nom, lorsque Gisbert de Nyenrode dut en 1311, se reconnaitre feudataire du comte de Hollande et, en 1358, renoncer à toute haute juridiction, en mains de Jean d'Arckel, Evêque d'Utrecht.
A cette famille, appartenaient a) Elisabeth de de Nyenrode, grand'mère de Thierry de Zuylen, qui épousa Josina van de Haar; b) Anne de Nyenrode, dont la mère était Josina de Zuylen, dame de Noortwyck et qui eut pour fils l'illustre Jean van der Does, seigneur de Noortwyck, époux d'Elisabeth de Zuylen de Haar; c) Jean de Nyerode, époux de Jeanne de Zuylen, - et autres.

Plus loin, formant comme un second rayon autour du château de Haar, dont ils n'étaient éloignés que de 12 à 25 Kilomètres, se trouvaient jadis, des 13e au 16e siècles, les puissantes seigneuries d'Amstel, d'Abcoude, de Woerden, de Montfoort, de Vianen, de Zevender, d'Arckel, de Culemburch, toutes appartenant à des branches de la famille de Zuylen, ou à des familles y apparentées par de nombreux mariages.

Le lecteur, en parcourant le récit qui précède, et songeant à la famille de Zuylen de Nyevelt, aura fait les constations qui suivent:
La seigneurie de Zuylen n'appartient plus à cette famille depuis 1302; et celle de Nyevelt en est sortie depuis 1520, - à la suite de mariages.
La seigneurie de Haar est entrée dans la famille depuis 1440; - a passé successivement à divers parents, sans aliénation ni vente; - et appartient encore à la même famille de Zuylen de Nyevelt, dans, laquelle elle se trouve depuis plus de sept siècles, en la considérant comme la continuation de la famille de Haar.
Par sa situation au milieu de toutes les seigneuries du Neder-Sticht, (le plat pays d'Utrecht), de ces châteaux actuellement disparus et appartenant alors en grande partie à des parents et à des alliés, le château de Haar, par son importance et la haute situation de ses possesseurs, devait être, et était, durant les 15e et 16e siècles, le centre de la vie familiale des de Zuylen de Nyevelt et de leurs relations; c'est à ce château que se rattachent, de façon directe ou indirecte, les actes importants réalisés par les membres de la famille, dont le nom a été conservé par l'histoire.....

....Et il comprendra pourquoi la r u i n e est redevenue c h â t e a u, et, en la restaurant, à quels sentiments élevés a obéi le Baron de Zuylen de Nyevelt de Haar, qui, - lors de l'inauguration de la première salle renouvelée de sa demeure seigneuriale, le 3 Juillet 1893, - disait qu'il »considérait la restauration du Haar comme un »hommage rendu à ses aieux; et que cet antique »manoir deviendrait pour lui et les siens, non »plus la forteresse guerrière du Moyen-Age, »imposant la crainte et le respect, mais un »séjour de paix, où ils se rappelleraient les »grands faits et les vertus de la famille, et en »suivraient les exemples, compatibles avec la »civilisation et la vie modernes«.

LA FAMILLE DE ZUYLEN

PAR

FRANS LUYTEN

Il n'entre pas dans le cadre restreint de cette publication, spécialement consacrée au château de Haar, de faire l'histoire complète de cette »très ancienne, très noble et illustre fa»mille de Zuylen, dont de nombreuses bran»ches fleurissent encore en pleine sève pour »la gloire et au service de l'Etat libre Néer»landais« - comme s'exprimait F. Halma dans son tableau des Pays Bas, (édit. 1725 II p. 401, 402). Nous devons renvoyer ceux qui désirent l'étudier de plus près au livre de J. Gailliard. »La maison de Zuijlen« - paru en 1864 à Bruges, - à l'armorial de la Noblesse Néerlandaise par J. B. Rietstap, et aux nombreux historiens et héraldistes, qui s'en sont occupés dans le cours des siècles, tels que Smallegange, van Leeuwen, van Spaan, van Dycke, Ablaing van Giessenburg, Goethals, de Stein, etc., etc....
Nous devons nous borner à établir l'origine du châtelain du Haar, et à rapporter quelques évènements remarquables se rattachant aux faits historiques, commémorés dans le restauration du dit château.

Halma, dans son ouvrage prérappelé (I p. 70) cite le texte néerlandais du »Fasciculus Tem»porum« de Jean Veldenaar, publié à Utrecht en 1480, qui relate qu'en l'an 65 après la naissance de Jesus Christ, un grand nombre de nobles romains, pour échapper à la tyrannie de Néron, quittèrent la ville de Rome et s'établirent parmi les alliés des Romains; et continue: »Parmi eux étaient deux nobles romains, »dont l'un portait le nom de Granus et l'autre »d'Antonius Colonna, ou de Zuylen. Granus »était un des nobles sénateurs et Antonius »était tribun ou chef équestre. Granus, avec »sa famille et ses serviteurs, est venu en Wal»lonie (Gaule), ayant avec lui grands trésors et »richesses, et arriva en Ardennes, où il trouva »des fontaines d'eau sulfureuses. Il y fonda »et y établit une fortresse et enceinte fortifiée »et les nomma, d'après son nom, Aqua-Grani, »actuellement Aix-la-Chapelle.
»Antonius, avec sa famille et ses serviteurs, »passa en Germanie et au Pays des Francs, »(l'Allemagne actuelle), et vint dans le Pays des »Bataves, nommé maintenant Hollande; y »occupa un endroit sur le fleuve le Rhin, et »commenca aussi à y construire une enceinte »fortifiée et une tour vaste et forte; et, d'après »son nom, les appela Antonia. C'était en l'an»née LXV après la naissance de Notre Sei»gneur. - Antonius et ses descendants possé»dèrent ce château et cette enceinte CXXI »années, jusqu'à l'arrivée des Slaves et des »Wiltes, qui détruisirent cette tour et cette »enceinte. Cet Antonius fit aussi construire le »château à Anholt, qui se nommait jadis Zuy»len. Et de cet Antonius sont descendus et is»sus au Pays d'Utrecht, les chevaliers et Sei»gneurs de Zuylen, etc.«
D'après ce récit, qui se trouve reproduit dans les anciennes chroniques de Hollande, publiées à Leyden en 1517 et à Utrecht en 1620, avec annotations de Gouthoeven et de Scriverius, et qui est relaté par divers autres auteurs anciens, notamment Van Leeuwen, (Batavia Illustrata 1685 p. 179), la famille de Zuylen est issue des Colonna de Rome et arriva dans les Pays-Bas en l'an 65 de notre ère.
Est-ce possible, vraisemblable? - On sait, par Tacite et autres auteurs latins, que les Bataves ne furent jamais soumis à Rome; que les Romains, dans tous leurs actes, les nommaient amis et alliés; que les Bataves fournissaient à Rome des soldats commandés par des chefs de leur propre nation; et que, dès l'origine de leur alliance avec Rome, beaucoup de nobles romains s'établirent parmi eux et y eurent des propriétés, généralement nommées villas. Toute l'étendue des Pays-Bas actuels était connue des Romains du temps de Néron, car la conquête des Gaules par César et ses lieutenants, remontait déjà à plus d'un siècle; Germanicus avait contourné le pays, avait débarqué à l'embouchure de l'Ems et remonté le Weser; des légions romaines avaient pénétré jusqu'en Frise, où il y avait un camp retranché à Amisiam, vers l'embouchure de l'Ems; d'autres légions campaient le long du Rhin et plus avant en Germanie; et leur camp principal était à Castra Vetera, (actuellement Santen en Westphalie). Dans les Annales de Tacite (I. LX) il est dit que Cecina fut envoyé avec 40 cohortes romaines par le Pays des Bructères, (partie de la Gueldre), vers le fleuve Amisia, (Ems), et que le préfet Pédo conduisit la cavalerie aux confins des Frisons. Les cartes d'Alting, dressées d'après celles de Ptolomée et autres documents très anciens, indiquent les voies romaines suivies par ces troupes. Celle parcourue par Cecina, part de Santen, (Castra Vetera), passe par Brevoorde, arrive à Midlaren (Médiolanum), en Frise, et de là atteint Amisiam; celle suivie par la cavelerie de Pédo, part d'Utrecht, (Trajectum), près duquel se trouve aussi Fletio (Vleuten), traverse la Gueldre et rejoint la première route à Midlaren (Mediolanium). Ces cartes se trouvent dans l'ouvrage de Halma, et

cet auteur (II p. 79) fait remarquer que Claudius Ptoloméus par Midiolanium a entendu désigner Midlaren, ou existent des monuments mégalitiques (Hunnebedden).

Anholt, fondé par Antonius, d'après la citation qui précède, se trouve sur, ou à proximité de la première voie romaine ci-dessus indiquée, à peu de distance de Brevoorde; - Utrecht est le point de départ de la seconde, et la seigneurie de Zuylen-au-Vecht est située dans le voisinage immédiat de cette ville. Il semble ainsi possible et admissible qu'en ces endroits, - où la sécurité générale parait avoir été dès lors aussi grande que dans la plupart des colonies actuelles des états européens, - un citoyen romain, fuyant la tyrannie de Néron, se soit établi avec sa famille, au milieu d'une population amie et alliée des Romains. On peut objecter que pareil établissement, créé en l'an 65, n'a pu avoir qu'une existance éphémère, à cause de la guerre des Bataves contre les Romains sous Claudius Civilis (an 69); mais il est à remarquer que, d'après le récit de Tacite, cette guerre était une partie de la lutte entre deux compétiteurs à la pourpre impériale, (Vitellius & Vespatien), et qu'elle prit fin quelques mois plus tard, après la conférence de Civilis et Cerealis sur le pont du fleuve Nabalia, (près de Nimègue), par une paix honorable, qui conserva aux Bataves leurs droits et privilèges. Quant aux invasions et devastations des Barbares, (Slaves, Wiltes, Normands, etc.) durant les premiers siècles, dont l'histoire est si obscure, il peut être admis, en tenant compte des différences de populations et de civilisations, que ces incursions n'ont pas eu de résultats généraux plus funestes que beaucoup de guerres modernes.

Quelle que soit la valeur des objections, dont aucune ne saurait être prouvée critiquement, on ne peut nier la possibilité de l'origine indiquée, telle qu'elle est relatée en des livres remontant à 1480 et 1517 et écrits par des auteurs sérieux et faisant autorité; et on doit reconnaitre que cette opinion, admis depuis plus de quatre siècles, fut-elle légendaire, est fort respectable[1].

On peut ajouter que la seigneurie de Zuylen - Anholt a appartenu de temps immémorial et jusqu'au 13e siècle à la famille de Zuylen, ainsi qu'il sera dit ci-après; et que, suivant divers auteurs cités dans les archives familiales, Sweder de Culenburch, qui était issu des Zuylen et en portait le blason, se trouvant à Rome pour obtenir son investiture dans l'Evêché d'Utrecht, après son élection en 1424, fut acceuilli comme »un membre de la famille« par le Pape Martin V, qui était un Colonna.

Durant les premiers siècles de notre ère, l'histoire des Pays-Bas est peu connue, notamment depuis les événements relatés par Tacite, et ses continuateurs romains, jusqu'après l'introduction du Christianisme. C'est à peine si les Annales les plus anciennes et les documents qui restent, mentionnent les hauts faits des Empereurs et Princes régnants, et quelques événements remarquables. Et ce n'est qu'après Charlemagne, le développement de l'instruction ayant fait surgir un plus grand nombre d'homme capables d'écrire les annales et de conserver les traditions, qu'il soit possible d'identifier, parfois encore imparfaitement, les noms des personnes et des localités citées dans les chartes.

Dès l'année 694, St. Willebrord, l'apôtre et le premier évêque du Pays d'Utrecht, consacra une chapelle à Zuylen; d'aprés les auteurs de la vie de St. Ludger, premier évêque de Munster, celui-ci serait né à Zuylen, de la famille des seigneurs de Zuylen et aurait été le coadjuteur de St. Willebrord; aux Registres de la Cour Souveraine d'Utrecht, on trouve, aux 9e et 10e siècle, des relevés de fiefs des seigneuries d'Abcoude, Wijk-Duurstede et Zuylen - au - Vecht, appartenant à la famille de Zuylen; l'évêque Adelbold, dans le relevé de ses vassaux, qu'il dressa en 1027, mentionne entre autres les seigneurs d' Abcoude, de Woerden, et de Zuylen - Anholt.

Mais, comme l'écrivit C. de Franquen, conseiller à la Cour Supérieure de Bruxelles, dans son introduction à la généalogie de la maison d'Orange-Nassau, parue dans son Receuil historique etc. 1826. »Ce n'est que vers la fin du 11e »siècle que nous trouvons la possession héré»ditaire presqu'universellement établie; et dès »lors l'histoire des seigneuries, comtés et prin»cipautés acquiert de la certitude, et la géné»alogie des maison régnantes, (et de toutes les »familles nobles, en général,) ne repose plus »sur des suppositions, mais sur des documents »et des preuves diplomatiques.«

Ce n'est donc qu'à partir de cette époque que nous établirons la généalogie régulière de la branche encore existante de la famille de Zuylen, dont le nom se trouve ortographié Sule, Zule, Sulen, Zulen, Suilen, Zuilen, Suyle, Suylen et Zulenus, dans les documents du Moyen - Age. - Le cadre restreint et spécial de cet aperçu ne permet pas de donner, même un résumé succinct, de l'histoire de toute la descendance des premiers seigneurs de Zuylen-Anholt, laquelle s'est, dans le cours des siècles, subdivisée en des rameaux nombreux, et était, avant et vers 1500, représentée par 15 branches principales, dont les plus importantes étaient: Zuylen-Anholt, Zuylen-au-Vecht, Zuylen-Abcoude, Zuylen-Haar et Zuylen-Nijevelt.

Dans le resumé de l'Histoire du château de Haar, qui précède, nous avons mentionné l'origine et la destinée de la branche de Zuylen de Haar; et ensuite, à propos du château de Zuylen, nous avons résumé l'histoire de la branche de Zuylen-au-Vecht; il nous reste à dire, en quelques lignes, le sort des branches de Zuylen-Anholt et de Zuylen-Abcoude, -

1 Note: L'origine romaine de la famille de Zuylen est, en tous cas, basée sur des données beaucoup plus sérieuses, que celles invoquées pour des maisons illustres qu'on fait remonter à la fée Mélusine (de Lusignan), ou autres êtres imaginaires, ou qu'on prétend avoir la même origine que la Sainte Vierge (de Levis) [illegible] invoquées par J. O'Hart (Irish Pedegrees 1876 p. 24 à 30), pour établir, jusqu'à Adam la généalogie de la famille royale d'Angleterre, et d'après laquelle S. M. Edouard VII serait le 137e descendant direct du couple chassé du Paradis terrestre

avant de relater, un peu plus au long, la généalogie et quelques faits remarquables de la branche de Zuylen de Nyevelt, laquelle survit encore en de nombreux rameaux, dont nous ne pourrons faire qu'une mention très sommaire.

La branche de Zuylen-Abcoude est la plus ancienne connue de la souche primitive. - Dans le dictionnaire de Jacob Kok, publié en 1785 d'après les anciens auteurs, dont il forme une compilation, nous lisons au mot Abcoude: »Le »premier seigneur que nous trouvons nommé »est Guillaume, seigneur d'Abcoude et de Wijk, »qui vivait en 1080. Ensuite on trouve Henri »d'Abbekwalde, (comme la ville est nommée »dans les Annales Ecclésiastiques d'après Beka) »en l'année 1086. Il est incertain de quelle »famille ils sont provenus; mais on sait que »les seigneurs subséquents d'Abcoude sont »issus de la très ancienne famille des seigneurs »de Zuylen, déjà illustres au 12e siècle«.

En 1029 Sweder de Zuylen d'Abcoude épousa Adélaïde de Wassenaar; - Sweder de Zuylen et Wyk - Duurstede s'allia en 1092 à Mabille, fille de Jean d'Arckel. Ils eurent deux fils: A. Werner de Zuylen d'Abcoude, qui devint en 1124 l'époux de Mabille, fille du comte d'Egmont; il fut écoutête ou chef-bailli de Lokeren et Waasmunster, et des bailliages du Pays de Waes, en Flandre. Le fils de celui-ci, Arnoult, chevalier, seigneur de Pontrave, et son successeur aux dit bailliages, prit le surnom de Schoutheete, dérivant de ses fonctions, et épousa Bertrande, fille de Baudouin IV, seigneur de Heusden, et d'une comtesse de la Lippe; il fut l'auteur de la branche des Zuylen-Schoutheete, d'où est sorti le rameau des Zuylen-Erpe.

François de Zuylen-Schoutheete, créé chevalier pour sa belle conduite à la bataille de St. Quentin, gouverneur et grand bailli de Courtrai, baron d'Erpe, seigneur d'Erondeghem, Otterghem, Laerne etc. avait épousé, en 1566, Anne de Montmorency, fille de Baudouin de Montmorency, seigneur de Croisilles, etc. et d'Anne de Rubempré. - Leur fille, Isabelle de Zuylen d'Erpe, fut chanoinesse et ensuite, 1 Mars 1624, abbesse du Chapitre noble de Nivelles, et, en cette qualité, dame de Nivelles et princesse du Saint-Empire Romain. Elle mourut le 23 Juillet 1630.

B. Warnald de Zuylen-Abcoude, frère de Werner et fils des époux de Zuylen-d'Arckel, fut un des fidèles chevaliers de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Il était membre de son Conseil et signa, avec Ivan de Gand et autres seigneurs, l'acte par lequel le Comte accorda sa haute protection à l'Abbaye de St. Corneille à Ninove. Il accompagna le comte de Flandre dans ses voyages en Terre Sainte, notamment à la 2e croisade en 1147, lorsque les Chrétiens essayèrent de reprendre Edessa, en Mésopotamie, et où leur armée, par suite de la trahison d'Emmanuel, empereur grec, fut presque exterminée par les Turcs, commandés par Noureddin.

Warnald de Zuylen y laissa la vie, ainsi qu'il est relaté dans une ancienne chronique manuscrite: »Warnaldus de Zuylen, Theodori principis »auspicia secutus, quando is secum adversus »barbaros in Asiam legiones traduxit, in expe»ditione circa Edessam decedens, vitam Chris»tianæ fidei impendit, anno 1147«.

La prise de la croix par Warnald de Zuylen, sa participation à la bataille devant Edessa, et son enterrement, font l'objet du triple vitrail du côté sud dans le Hall du château de Haar. Ce vitrail est entouré des blasons de diverses alliances anciennes de cette branche de Zuylen, à savoir: Zuylen-Schoutheete, Zuylen-Abcoude, Abcoude (ancien), Wijk-Duurstede, Wassenaar, Arckel, Egmont, Beusichem, Heusden, La Lippe, Culemburch, Bueren, Heynsberg, Heetvelde, Steenvoorde, Vianen, La Leck, Woerden, Borssele, Maldeghem, Ghistelles, Amstel, Steelant (ancien), Maelstede, Calcken, Zuylen-Erpe, Zuylen-Zaamslach et Brederode.

La famille de Zuylen-Abcoude, - qui avait ses résidences aux châteaux d'Abcoude et de Wijk-Duurstede, deux des principaux fiefs du Pays d'Utrecht, - était, du 12e au 14e siècle, en lutte continuelle avec ses voisins, les seigneurs de Woerden et d'Amstel, et parfois avec les comtes de Hollande et les Princes-Evêques d'Utrecht.

Le château d'Abcoude fut détruit par Gisbert d'Amstel en 1268, reconstruit vers 1328 par Gisbert de Zuylen-Abcoude et incendié de nouveau en 1345 par Jean d'Arckel, Evêque d'Utrecht.

Gisbert de Zuylen-Abcoude, Seigneur d'Abcoude et de Wijk-Duurstede, avait épousé Jeanne de Hornes, sœur d'Arnold de Hornes, Evêque d'Utrecht, et de Gérard de Hornes, baron de Gaesbeek, seigneur de Putten et de Stryen, qui périt à la bataille de Staveren, en Frise, en 1345. Sa femme hérita de tous les domaines de celui-ci, et Gisbert de Zuylen-Abcoude, devenu ainsi baron de Gaesbeek, grand feudataire tant en Brabant qu'en Hollande, était un des seigneurs les plus puissants des Pays-Bas. Il signa, le premier parmi la noblesse du Pays d'Utrecht, la première charte (1375), dont la traduction est comprise dans l'histoire du château de Haar, objet de la notice précédente. Son sceau, portant »de gueules à trois »Zuylen d'argent« encore attaché à la charte, s'y trouve reproduit et d'après ce sceau à été fait son blason, figurant au pied de la grande verrière, du côté nord du Hall, du château de Haar[1].

Ses fils, Sweder et Guillaume de Zuylen-Abcoude, eurent également une vie des plus mouvementées.

Sweder, devenu baron de Gaesbeek, seigneur de Putten et de Stryen, avait épousé Anna

1 Note. Cette grande verrière, représentant l'octroi de cette charte de 1375, est entourée des blasons de tous les signataires de ce document remarquable. Ces blasons reproduisent les sceaux encore attachés aux originaux de la charte, se trouvant aux archives d'Utrecht, pour ceux qui y manquent, nous avons suivi le manuscrit d'Arn. Buchel .s. (Tournois, etc. p. 54) et les sceaux des mêmes seigneurs, attachés à d'autres documents de la même époque, relevés notamment dans l'ouvrage de De Raadt, dans l'armorial de Gelre, etc., ainsi que nous l'avons expliqué en détail dans notre résumé guide de 1907.

de Linange, dame de Walcourt etc. Il entra en lutte avec la ville de Bruxelles, et fut la cause de la mort d'Everard 'T Serclaes. A la suite de cela, il reçut ordre de la Duchesse de Brabant, qui le qualifia »mon cousin«, de lui remettre le château de Gaesbeek; mais la Souveraine ne put sauver le château, qui fut assiégé par les Bruxellois, et détruit de fond en comble (1388).

Guillaume, devenu seigneur d'Abcoude et de Wijk-Duurstede, agrandit considérablement ce dernier château, - déjà cité en des documents de 630 et de 697, et appartenant à la famille depuis un temps immémorial. Il fut mêlé à toutes les luttes des factions des »Hoecks« et des »Cabillauds« dans le Pays d'Utrecht. Il ne laissa qu'une fille, Jeanne, qui avait épousé Jean, fils puiné du baron de Brederode, seigneur de Viane. Ce mariage fut déclaré illégal comme fait par contrainte. Jeanne mourut dans le couvent de Wijk en 1411, et le jeune de Brederode prit plus tard service en France; il fut tué à la bataille d'Azincourt.

Jacques de Zuylen-Abcoude, fils unique de Sweder et d'Anna de Linange, devenu baron de Gaesbeek, seigneur d'Abcoude et de Wijk-Duurstede, par successions, eut une vie au moins aussi orageuse que celle de son père et de son grand-père. Il prit part à toutes les luttes intestines du Pays d'Utrecht; fut conseiller du Duc Jean IV de Brabant, alors second mari de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande et de Hainaut; s'allia plus tard avec Jean de Bavière et Arnaud, duc de Gueldre; fut commandant de Haerlem (avec Frank de Borssele, son parent); un des deux capitaines généraux en Hollande pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc.; et, lors de la réconciliation de celui-ci avec Jacqueline, un des neuf gentilhommes chargés du gouvernement; grand Drossard et Sénéchal (1430). Il soutint son parent Sweder de Culenburch contre Rodolphe de Diepholt, tous deux compétiteurs au siège épiscopal d'Utrecht. Lorsque Diepholt l'emporta et prit la ville d'Utrecht, pendant la nuit de la Purification 1449, après un combat terrible, le fougueux baron de Gaesbeek fut blessé et fait prisonnier. Il n'obtint la vie et la liberté que contre abandon, - sous réserve d'usufruit, - de tous les biens qu'il possédait au Pays d'Utrecht. Ces biens furent depuis lors compris dans l'apanage direct du Suzerain, sous le nom spécial de Fiefs de Gaesbeek (Gaesbeeksche leenen). Il avait épousé d'abord Jeanne de Ligne, et puis Marguerite de Schoonvorst, Dame de Montjoie. Il mourut le 5 février 1459, et avec lui s'éteignit la branche de Zuylen-Abcoude.

La seigneurie de Zuylen-Anholt, plus tard nommée Anholt, (et qui ne doit pas être confondue avec la principauté d'Anhalt), est située sur le vieux Yssel, hors des frontières du Royaume de Hollande actuel, dans la partie des anciens Pays-Bas, maintenant réunie à la Prusse Rhénane. C'était primitivement un franc-alleu, ne relevant que de l'Empire Germanique; et même après le Moyen-Age, la question de relevance resta litigieuse; car, bien que le duc Charles de Gueldre eut conquis par les armes, sur Jacques de Bronckhorst, la seigneurie d'Anholt, et l'eut donnée ensuite en fief, en 1537, à Thierry de Bronckhorst, seigneur de Batenburg, - encore en 1717, le baron Haems, envoyé de l'Empire Germanique dans les Pays-Bas, fit valoir que la seigneurie d'Anholt n'était pas un fief dépendant de la Gueldre, et que les Etats de cette province n'exerçaient sur cette baronnie aucun droit de suzeraineté

Cette seigneurie, étant située plus en dehors de la ligne habituelle des incursions des Barbares, il est à présumer que c'est là que se retirèrent les Zuylen, lorsqu'ils furent obligés de quitter Utrecht et ses environs, dévastés par les Slaves et les Wiltes, et qu'ils continuèrent, durant les premiers siècles, à y avoir leur principal établissement. Plus tard, lorsque la Féodalité établit la suzeraineté sur les fiefs, ils ont, sans doute, fait valoir que leur baronnie était un Franc-Alleu, d'origine romaine, ne relevant que de l'Empire. C'est de là que provient la devise la plus ancienne des Zuylen, qui fut, d'après les traditions, la fière réponse que fit le baron d'Anholt, requis de justifier de ses droits féodaux: »A majoribus et virtute«. »Par »mes ancêtres et mon courage«.

1. - ETIENNE DE ZUYLEN, le premier connu de ce prénom, seigneur de Zuylen-Anholt, est cité comme assistant, en 1200, à la consécration, par l'Evêque d'Utrecht, du couvent de Bethlehem, ou Belhem, près de Deutichem en Gueldre, fondé vers 1160 par Henri de Nassau, 3e comte de Gueldre.

2. - ETIENNE DE ZUYLEN, 2e du nom, fils du précédent, et seigneur de Zuylen-Anholt, fut arbitre, avec deux autres chevaliers, entre Thierry, comte de Clèves, Englebert de Berg, Evêque de Cologne, et Walérand, duc de Luxembourg, et signa le traité de paix, conclu entr' eux à Cologne, en 1231, en présence des Evêques d'Utrecht et de Munster. (Ce fait est rémémoré par un des vitraux du côté ouest du Hall, au château de Haar).

Il eut deux fils, dont l'ainé, Etienne III de Zuylen, reçut en apanage la seigneurie de Zuylen-Anholt; et le cadet, FREDERIC, qui sera mentionné ci-après, obtint la seigneurie de Zuylen- au Vecht. - Ils eurent tous les deux le commandement d'une partie des troupes de l'Evêque d'Utrecht, dans la guerre contre ceux d'Amstel, et périrent en 1282 à la bataille de Soesterenge.

Le seigneur d'Anholt ne laissa qu'une fille, Jeanne de Zuylen-Anholt, héritière d'Anholt et de Batenburg, qui épousa Thierry de Bronckhorst, seigneur de Borculo; et par ce mariage Anholt et Batenburg passèrent dans le patrimoine de la célèbre famille de Bronckhorst. Nous n'avons plus à en continuer l'histoire. Toutefois il est intéressant de signaler que, en 1578-79, le baron d'Anholt figure comme

représentant de la Gueldre, parmi les signataires de la fameuse Union d'Utrecht, origine de l'Indépendance des Pays-Bas, dont Guillaume de Zuylen de Nyevelt, cité ci-après, fut un des plus ardents défenseurs.
Un autre descendant de Jeanne de Zuylen-Anholt, Jean 3e comte de Bronckhorst, baron d'Anholt, seigneur de Batenburg, Millendonck, Baar, Latum etc., chevalier de la Toison d'or, épousa Marie de Hohenzollern, fille du comte de Hohenzollern et d'Elisabeth de Culenburch. Après son décès sans enfants, (28 février 1654), ses biens passèrent à sa sœur, Marie-Anne de Bronckhorst, épouse de Léopold, prince de Salm et du St. Empire Romain, Wild-et Rhingrave, comte de Daun et de Kirburg, dont les descendants, princes de Salm-Kirburg, sont encore barons d'Anholt, et portent dans leurs armoiries la colonne primitive du blason des Colonna et des Zuylen.

BRANCHE DE ZUYLEN DE NYEVELT.
Pour la connaissance complète de cette branche de la famille de Zuylen, nous renvoyons les lecteurs au pacte de famille déposé en 1846 au Conseil Héraldique à La Haye, et aux ouvrages précités, spécialement à ceux de Gailliard, Rietstap, de Stein et autres; car, ainsi que nous l'avons écrit ci-avant, le but spécial de la présente publication nous oblige à limiter la suite de cette esquise succincte à la généalogie directe du châtelain du Haar, (en donnant un numéro d'ordre à chaque génération), et à la mention, à leur place généalogique, des membres de cette branche, rappelés dans la décoration historique du château, en ajoutant, à l'ensemble du récit, les renseignements indispensables, pour établir l'unité d'origine de toute la famille.
Pour mieux faire ressortir les liens, qui rattachent le château de Haar à son propriétaire actuel, nous avons indiqué en un seul tableau généalogique, ici-joint, tous les propriétaires successifs de la seigneurie, depuis le 13e siècle.
La généalogie directe du châtelain du Haar et de toutes les branches encore existantes de la famille de Zuylen de Nyevelt, établie par documents probants, qui existent dans les archives familiales, commence par les précités:
1. - ETIENNE DE ZUYLEN, seigneur de Zuylen-Anholt, cité dans l'histoire en l'année 1200, (voir ci-devant).
2. - et son fils, ETIENNE II, Seigneur de ZUYLEN - ANHOLT, mentionné en 1231, (voir ci-devant).
3. - Le second fils de celui-ci, FREDERIC DE ZUYLEN, reçut la seigneurie de Zuylen au Vecht, c'est-à-dire la seigneurie de Zuylen près d'Utrecht. Il prit part, en février 1235, au tournoi donné à Haarlem par Guillaume II, à l'occasion de son installation comme comte de Hollande. Plus tard, il participa aux luttes entre les seigneurs d'Amstel et de Woerden, l'évêque d'Utrecht et le comte de Hollande, Florent V, qui le créa chevalier de St. Jacques

de Hollande. Il fut tué à la bataille da Soesterenge, en 1282, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Cette bataille ne mit pas fin aux luttes intestines, qui continuèrent jusqu'à ce que la guerre fut portée en Zéelande par le comte de Flandres, qui y remporta la bataille de Duiveland, en 1303, où l'évêque d'Utrecht fut fait prisonnier, et où périrent entre autres les commandants Thierry de Zuylen de Vecht et Sweder de Zuylen de Beverweerd.
Les héros des batailles de Soesterenge (1282) et de Duiveland (1303) sont représentés en deux des vitraux, du côté ouest du Hall, au château de Haar.
4. - ETIENNE DE ZUYLEN, fils de Frédéric, mentionné aux registres des fiefs du Pays d'Utrecht en 1311, était chevalier dès 1300, seigneur de Hoevelaken et de Schalkwyk, conseiller du Prince-Evêque, (Jean de Diest), bourgmestre et président du Conseil de la ville d'Utrecht, et maréchal du Pays. - Comme seigneur de Hoevelaken, feudataire de la Gueldre, il fut un des seigneurs qui scellèrent, en 1331, le contrat de mariage d'Eléonore, fille du Roi d'Angleterre, avec Renaud II, comte de Gueldre et de Zutphen.
5. - JACQUES DE ZUYLEN, fils aîné d'Etienne III, reçut en apanage la seigneurie de Hoevelaken et autres biens. Il épousa en 1326 sa cousine, CHRISTINE DE ZUYLEN DE NYEVELT, fille unique d'Etienne de Zuylen de Nyevelt, seigneur de Nyevelt. Celui-ci, dernier descendant d'une branche collatérale des Zuylen et des anciens seigneurs de Nyevelt, fut conseiller du Prince-Evêque Jean de Diest; il est cité comme chevalier, témoin et arbitre, dans plusieurs chartes, entre autres dans le traité conclu à La Haye en 1325, mettant fin à des difficultés entre les villes de Dordrecht, Leyden, Haarlem etc. - Il avait une sœur, Isabelle de Zuylen de Nyevelt, qui entra à l'abbaye noble de Leeuwenhorst, en fut élue abbesse en 1295, et y mourut en 1314.
Jacques de Zuylen, à la suite de son mariage avec sa cousine Christine de Zuylen de Nyevelt, voulant perpétuer les deux noms dans sa famille, prit pour lui et ses descendants les noms réunis »DE ZUYLEN DE NYEVELT« et, abandonnant son blason (des branches Abcoude, Vecht, etc. »de gueules à trois colonnes »d'argent«), prit celui de sa femme: »d'argent à »trois colonnes de gueules« -. Il prit aussi la devise de la branche de Nyevelt »non titubans« (»ne fléchissant pas«), par allusion aux colonnes de l'écu familial, et à la bravoure dont les ancêtres communs avaient donné tant de preuves.
En souvenir de la réunion des deux noms et de la constitution du nom patronymique »de Zuylen de Nyevelt«, porté par tous leurs descendants jusqu'à l'époque actuelle, les statues de Jacques de Zuylen et de Christine de Nyevelt font partie de la décoration de la façade nord du Hall du château de Haar.
Jacques de Zuylen, - devenu »de Zuylen de Nyevelt« - est dénommé »Jacobus Zulenus

Niveltius« dans diverses chartes de 1340 à 1350. Il fut conseiller du Prince-Evêque et un de ses principaux chefs militaires. Il est signalé comme un des plus braves chevaliers de son temps, notamment à l'époque des luttes entre les factions Utrechtoises des »Lichtenbergs« et des »Gunterlings«. - En 1346, il marcha contre ces derniers, à la tête des troupes épiscopales, et après un combat acharné, dans lequel il fut grièvement blessé, il les défit complètement.

Après la mort de sa première femme, en 1351, il épousa en seconde noces Elisabeth Uten-Ham, fille du chevalier Pierre Uten-Ham et d'une dame de la maison de Noortwyck. Il décéda en 1355, laissant de son premier mariage:

a, un fils, Etienne de Zuylen de Nyevelt, qui suit.

b, Clémentine de Zuylen de Nyevelt, qui fut l'épouse de Thierry de Poelgeest, chevalier, seigneur de Homade et de Koudekerke, dont la mère était Adelaïde de Raephorst.

c, Jeanne de Zuylen de Nyevelt, qui fut chanoinesse à Rynsburg, réputée l'abbaye la plus noble de Hollande, fondée en 1144 par Pétronille, veuve de Florent comte de Hollande. Parmi les chanoinesses de ce chapitre noble, figurent des dames de Zuylen-Nyevelt, de Haar, de Renesse, de Does, etc. etc.

De son second mariage il laissa deux enfants: Frédéric de Zuylen de Nyevelt, auteur du rameau de Zuylen de Blickenburg; et Mathilde de Zuylen de Nyevelt, qui épousa Rodolphe de Cocq de Weerdenburg.

6.- ETIENNE DE ZUYLEN DE NYEVELT épousa AGNES DE HEEMSKERKE, fille de Géry, chevalier, seigneur de Heemskerke, et de Marguerite de Cralingen.

Après la mort de son père, (1355), il devint seigneur de Nyevelt et de Hoevelaken. Il se trouva mêlé à toutes les luttes intestines, dont le Pays d'Utrecht fut le théâtre. En 1356, lors de la guerre entre le comte de Hollande et le prince-Evêque d'Utrecht, Jean IV d'Arkel, il se vit assiégé dans son château de Nyevelt par Jean d'Egmont, maréchal de Hollande. Il s'y défendit durant plus de sept semaines; mais le 22 mai le château fut pris, pillé et livré aux flammes. Il dut sa vie et sa liberté à un échange de prisonniers entre les belligérants.

En 1364 il scella, avec ses cousins, Gilbert de Zuylen-Abcoude, Thierry et Gautier de Zuylen-au-Vecht, une charte par laquelle l'Evêque d'Utrecht, Jean V de Verneburg, s'engagea à ne plus conférer à des étrangers le poste de gouverneur d'Eemland. La même année, il fut investi des fonctions de maréchal du quartier d'Eemland, et de gouverneur des châteaux d'Eemland et de Stoutenburg, qu'il reçut en outre en garantie des sommes avancées à l'Evêque. En 1368, il donna encore son appui pécunier à son prince-Evêque, qui, prisonnier au château de Goor, se trouvait hors d'état de payer les sommes considérables exigées pour sa rançon; - et dans les moments difficiles, ou au sujet d'affaires importantes, il

fut souvent convoqué en délibération spéciale par les Etats d'Utrecht.

Il fut un des signataires (19e) de la charte constitutionnelle de 1375 (voir la première partie, concernant le château de Haar). Son sceau, encore attaché à l'original de la charte, porte »d'argent à trois colonnes (zuilen) de gueule«, sans aucune brisure, conforme à celui donné par Buchelius (Tournois etc.,) qui ajoute la mention »Niveltii«, pour indiquer la branche de »Nyevelt«.

En 1396, il accompagna son cousin, Jacques de Zuylen d'Abcoude, dans une expédition contre Rhijnestein, et contribua grandement à la prise de ce château-fort. Le 7 mai 1398, il fut invité, ainsi que ses parents Guillaume de Zuylen d'Abcoude et Thierry de Zuylen, fils de Sweder, par le comte de Hollande, Albert de Bavière, à venir l'assister dans la guerre contre les Frisons.

Etienne de Zuylen de Nyevelt eut trois fils, 1. Jacques, qui fut seigneur de Nyevelt et de Hoevelaken; 2. Henri, qui reçut la seigneurie d'Altena; et 3. Guillaume, qui obtint la seigneurie de Schonauwen.

Avant de relater ce qui concerne ce troisième fils, GUILLAUME, dont la descendance fait l'objet spécial de la suite de cette notice, il convient de faire mention du fils ainé, Jacques, et de quelques uns de ses descendants, qui ont joué un grand rôle dans les affaires de leur Pays.

Jacques de Zuylen de Nyevelt épousa, en 1411, Elisabeth de Nyenrode, fille de Gisbert, seigneur de Nyenrode, Velsen et Poel, maréchal héréditaire du Goyland, et de Bella d'Arkel de Leyenburg. Il fut châtelain et gouverneur de Stoutenburg et d'Eemland; il scella avec Jean de Zuylen-de Vecht et Guillaume de Zuylen d'Abcoude, la charte de l'évêque, Frédéric de Blankenheim, du 28 mai 1405 réglant l'administration du Lekdyk; il assista, le 14 juin 1406, avec ses parents, le chevalier Thierry de Zuylen, Jean de Zuylen de Vecht et Guillaume de Zuylen d'Abcoude, au renouvellement des droits et coutumes du Pays d'Utrecht; il fut présent, avec ses parents, Jean de Zuylen de Vecht, Henri de Zuylen de Nyevelt, Gautier de Zuylen et Gisbert de Zuylen d'Abcoude, à la déclaration faite par l'évêque, le 26 Décembre 1406, concernant la haute juridiction de Hagestein; il fut témoin, le 16 Décembre 1409, de l'accord intervenu entre l'évêque et la ville d'Amersfoort; et il scella la décision du 20 mai 1410, par laquelle l'évêque se prononça dans le différend existant entre le prévôt de la cathédrale d'Utrecht et Jacques de Zuylen d'Abcoude.

Son château de Hoevelaken fut, en 1410, assiégé, pillé et incendié par les troupes de Guillaume IV comte de Hollande.

Il mourut en 1418, laissant deux fils et cinq filles, dont l'ainée, Elisabeth, fut la femme de Jean de Renesse, 6ème du nom, chevalier, seigneur de Renesse, Rijnauwen, Hellenberg,

Baarland etc. un des plus fameux chevaliers de son temps, au Pays d'Utrecht.
Le fils ainé, Etienne de Zuylen de Nyevelt, fut seigneur de Nyevelt et de Hoevelaken; il épousa Elisabeth d'Oye, fille de Gérard, chevalier, seigneur d'Oye et d'Elisabeth de Renesse. Il scella, le 31 mars 1436, avec plusieurs de ses parents, l'accord des nobles qui se déclarèrent partisans de Rodolphe de Diepholt, postulant à l'Evêché, contre Walrave de Meurs etc. Il fut trois fois échevin et bourgmestre d'Utrecht, et fut élevé, en 1442, à la dignité de maréchal du quartier supérieur du Pays. En 1461, il fut investi des fiefs équestres de Bylevelt et de Nederhorst. A raison de ses diverses seigneuries, il faisait partie de l'ordre équestre tant de la Gueldre que du Pays d'Utrecht.
Il eut deux enfants: a. Elisabeth de Zuylen de Nyevelt, qui épousa son parent Thierry de Zuylen de Haar, fils de Thierry de Zuylen, seigneur de Harmelen et de Josina de Haar. - Leur postérité est mentionnée ci-avant dans le résumé de l'histoire du château de Haar, et les deux statues se trouvant à l'entrée de la salle des fêtes du château, remémorent leur union.
b. Jacques de Zuylen de Nyevelt, - fils d'Etienne et d'Elisabeth d'Oye, - devint, dès 1457, seigneur de Nyevelt et de Hoevelaken, à la suite du transport lui en fait par son père, et fut dès lors inscrit à l'ordre équestre du Pays d'Utrecht. Déjà il avait signé la convention du 7 Juillet 1449, par laquelle son parent Jacques de Zuylen d'Abcoude, seigneur de Gaesbeek, Wijk-Duurstede etc. dut transférer au Prince-Evêque d'Utrecht la ville et seigneurie de Wijk-Duurstede et autres biens, ainsi qu'il est relaté antérieurement.
Il siégea dans les conseils du Prince-Evêque David de Bourgogne; fut gouverneur de Stoutenburg, et maréchal d'Amersfoort et d'Eemland; et fut choisi, en 1467, comme premier arbitre, pour terminer les difficultés entre le Prince-Evêque et les villes d'Amersfoort et de Bunschoten.
Mais David de Bourgogne violait de plus en plus son serment de 1456, de gouverner selon la charte de 1375, (voir ci-avant, Histoire du Château de Haar), et tendait à administrer suivant son bon plaisir, et non d'après les lois et coutumes du Pays. Jacques de Zuylen de Nyevelt résigna alors (1470) ses fonctions et ses charges, et se joignit ouvertement avec un grand nombre de ses parents et alliés au parti »Hoeck«, défenseur de l'autonomie, des lois et coutumes du Pays. - Il dut se réfugier en Gueldre pour échapper aux poursuites du prince-Evêque
Il avait épousé Oda de Roover de Montfoort, fille du vicomte de Montfoort, qui fut conseiller de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande etc., et de Cunegonde de Bronckhorst. Son portrait, existant encore dans la famille de Zuylen de Nyevelt, est entouré de 16 quartiers, dont 8 de ses ascendants: Zuylen-Nyevelt, Oye, Nyenrode, Renesse, Heukelom, Heemskerke, Arkel-Leyenburg et Schenck; et 8 des ascendants de sa femme: Montfoort, Bronckhorst, Polanen, Tecklenburg, Culemburg, Meurs, Hornes et Lippe.
Il mourut en 1476, laissant 11 enfants, dont 7 fils, parmi lesquels deux embrassèrent la vie ecclésiastique, tandis que les 5 autres, qui suivent, se sont spécialement distingués dans les affaires publiques de l'époque.
Les quatres premiers furent les chefs de la »Ligue des Nyevelt«, dont nous avons déjà fait mention dans l'histoire du château de Haar qui précède, et de la lutte contre le Prince Evêque, David de Bourgogne. Le caractère de ce prince est esquissé comme suit par J. van Lennep et W. Hofdijk dans leur monographie du château de Wijk bij Duurstede (II. p. 86), en renvoyant à Arend, (Histoire de la Patrie II. 3. p. 311): »Il y a peu de vices et de défauts, - »a-t-on dit, - qui n'entachent pas le caractère »de ce prélat. Despotique et arbitraire; orgueilleux et plein de vilénie; libidineux et cruel; »cupide et dépensier; dissimulé et emporté; »frivole et violent; sans conscience, sans bonne »foi, sans sentiments de justice, d'équité ni »d'humanité, il fut un fléau pour ses sujets, »dont il respecta les droits aussi peu que ceux »du Haut Clergé d'Utrecht. La flatterie d'un »contemporain lui a attribué des vertus et des »bonnes qualités, qui sont en opposition com»plète avec ses actes«. - Ce prince, qui foulait aux pieds tous ses serments et la charte du Pays qu'il avait solennellement juré d'observer, devait faire naitre la révolte de ses sujets; et ce fut à juste titre et en vertu de son droit résultant de la charte, que la noblesse autochtone se ligua contre lui.
I. Etienne de Zuylen de Nyevelt, fils ainé de Jacques et d'Oda de Roover de Montfoort, épousa Walravine de Weerdenburg, dame de Broekhuisen; il était chevalier, seigneur de Nyevelt du chef de son père, et de Broekhuisen au nom de sa femme; il fut investi, en 1477, du fief de Geerestein et reçut en fief, en 1485, les dîmes de Zijderveld et autres biens. Il fut inscrit à l'ordre équestre d'Utrecht, et fut créé Chevalier de Jérusalem en 1502, lors de son voyage en Terre Sainte.
Sa vie est résumée comme suit par J. Gailliard, dans son ouvrage »La maison de Zuylen«:
»Ce Steven (Etienne), de Zuylen de Nyevelt, »l'ainé, était surnommé »le juste Chevalier«, »et en imposait autant par sa bravoure que »par sa haute taille et sa force extraordinaire. »Il fut un des principaux capitaines du parti »des Hoecks, prit part, avec son beaupère »(Renier, seigneur de Broekhuisen) aux diver»ses expéditions dirigées, en 1481, par son frère »Henri contre les »Cabillauds« et l'archiduc »Maximilien, et se distingua particulièrement »à la prise de Leyden, le 20 janvier de la dite »année. Les revers et les défaites ne lui firent »point abandonner le parti de François de »Brederode. Banni de la Hollande et dépossédé

»de ses emplois et de ses biens, il se réfugia à »l'Ecluse, et assista son intrépide général, de 1488 »à 1490, dans toutes les excursions contre les for»ces si supérieures en nombre et en ressources »des »Cabillauds«. Le 20 Novembre 1488, de Bre»derode jeta l'ancre devant Delft, avec sa flottille »de 48 vaisseaux, fit débarquer les 800 hommes »qui l'accompagnaient, et divisa cette petite ar»mée en deux corps, dont il confia un comman»dement à Steven de Zuylen de Nyevelt et dont »il se réserva l'autre commandement, en s'ad»joignant Gérard de Zuylen de Nyevelt, Jean de »Naaldwyk et Corneille de Treslong. Cette pe»tite armée déploya une si grande bravoure et »habilité, qu'elle s'empara, au bout d'une heure, »des faubourgs et du fort de Rotterdam, dit »'t zwaar blokhuis«, et qu'elle entra triom»phalement dans la ville, le lendemain vers »trois heures du matin. François de Brederode »et Steven de Zuylen de Nyevelt s'emparèrent »des chefs des »Cabillauds«, et capturèrent de »nombreux vaisseaux anglais, flamands, fran»çais et allemands, richement chargés de vins, »blés et autres marchandises. Steven de Zuylen »de Nyevelt, et ses frères, Jean et Gérard, se »distinguèrent depuis à la prise de plusieurs »villes, châteaux et forteresses et prirent une »part très active aux nombreux combats, où »les »Hoecks«, tantôt vainqueurs, tantôt vain»cus, brillèrent constamment par leur vaillance »et leur courage. Il exerçait un commandement »supérieur dans le mémorable combat de Brou»wershaven, entre l'héroique François de Bre»derode, qui disposait seulement de 38 vaisseaux »et de 1200 hommes, et Jean d'Egmont, qui »commandait 86 vaisseaux et 3000 »Cabillauds«. »Ce combat sanglant, commencé à midi, ne »se termina que bien tard dans la soirée; long»temps la victoire fut indécise: mais accablés »par le nombre, les »Hoecks« furent complète»ment culbutés, et les principaux chefs, entre »autres Steven, furent faits prisonniers. Fran»çois de Brederode mourut le 10 Août suivant, »des suites des blessures qu'il reçut en cette »malheureuse journée.

»Steven de Zuylen de Nyevelt entra, avec ses »frères Jean et Gérard et plusieurs autres de »ses parents, dans la »Ligue des Nyevelt« »organisée par son frère Henri contre le Prince»Evêque David de Bourgogne, et se signala »dans toutes les entreprises et expéditions fai»tes contre ce souverain, durant les années »1481 à 1483. Ce fut pendant ces hostilités que »les gens d'Utrecht, aidés des Hollandais, vin»rent assiéger le château de Nyevelt, et après »s'en être emparés, le livrèrent au pillage et à »l'incendie, en 1482. - Lors de la rentrée de »l'Evêque d'Utrecht, contrairement aux stipu»lations du traité qui avait amené le rétablis»sement de David sur le siège Episcopal, Ste»ven de Zuylen de Nyevelt fut emprisonné »avec ses frères Jean et Gérard, fut conduit »depuis à Wijk-Duurstede, et ne recouvra la »liberté qu'après avoir payé une forte rançon«.

Etienne, (Steven), de Zuylen de Nyevelt mourut en 1507, laissant de son mariage: a. un fils, François, chevalier, seigneur de Nyevelt etc. resté célibataire, et qui mourut empoisonné à Milan en 1526. et b. une fille, Oda, qui hérita, à la mort de son frère, des seigneuries de Nyevelt et de Broekhuizen. Elle avait épousé Jean de Rossum (ou Rossem), seigneur de Rossum, Poederoyen, Meynerswyk, Oye et Engelenburg, frère et ensuite héritier du fameux Martin van Rossum, qui fut un des plus célèbres hommes de guerre de la 1re moitié du 16e siècle. De ce mariage naquirent 12 enfants, dont l'ainé Steven de Rossum, chevalier, seigneur de Nyevelt, Rossum etc. épousa, en 1533, sa parente Josine de Zuylen de Haar, fille de Thierry, seigneur de Haar etc. et de Josine de Drakenburg, mentionnés dans l'aperçu de l'histoire du château de Haar.

II. Jean de Zuylen de Nyevelt. - 2e fils de Jacques et d'Oda de Roover de Montfoort, - resta célibataire, fut conseiller du Duc de Gueldre, commissaire général des remontes de l'armée d'Utrecht, député plénipotentiaire du Duc de Gueldre près des Etats d'Utrecht en 1516, et mourut après 1524. - J. Gailliard (voir ci-avant) en relate notamment ce qui suit:

»Il entra avec deux de ses frères et plusieurs »de ses parents dans la »Ligue des Nyevelt«, »organisée par son autre frère Henri de Zuylen »de Nyevelt.... Il combattit, en 1483, sous les »ordres de son frère Henri, quand celui-ci se »rendit maître de la ville d'Utrecht; secourut »au mois de juillet de la même année, avec »son oncle le vicomte de Montfoort, la ville »d'Utrecht, assiégée par les Hollandais, et sou»tint si bravement l'assaut, qu'il repoussa com»plètement les assiégeants. Lorsque, la même »année, par suite d'un accord, l'Evêque David »de Bourgogne eut été replacé sur le Siège »Episcopal, Jean de Zuylen de Nyevelt, avec »ses frères Steven et Gérard, et ses parents »Thierry et Steven de Zuylen de Haar, furent »faits prisonniers, et ne recouvrirent la liberté »qu'après paiement d'une forte rançon. Il fut, »avec Guillaume de Rossem, par commission »signée du Duc de Gueldre, en date du 13 »Octobre 1516, député comme plénipotentiaire »auprès des Etats d'Utrecht, à l'effet d'y discuter »et régler des affaires importantes. Il scella, »au nom des Etats d'Utrecht, le message du »6 mars 1517 par lequel François I, roi de »France, fut informé de ce que les Etats con»sentaient à être compris dans le traité avec »Charles, roi d'Espagne, etc., sous la réserve »formelle d'une garantie de leurs droits et »privilèges, du maintien de leur indépendance, »et de l'exécution des traités antérieurs«.

III. Gérard de Zuylen de Nyevelt, - troisième fils de Jacques et d'Oda de Roover de Montfoort - épousa sa cousine Hillegonde de Zuylen de Nyevelt, fille unique d'Amelis de Zuylen de Nyevelt et d'Adelaïde de Witte. - Il fut seigneur de Geerestein en 1477, et de Hoevelaken en 1523; il était chevalier, inscrit aux ordres équestres d'Utrecht et de Gueldre; en 1496, il

fut élevé aux fonctions de maréchal d'Amersfoort et d'Eemland. - J. Gailliard (voir ci-avant), mentionne de lui ce qui suit:

»Il se trouva parmi les délégués nobles, chargés, en 1468, le 21 juillet, de recevoir et de »complimenter à La Haye, le Duc de Bourgogne »et Comte de Hollande, Charles le Téméraire, »et fut député, avec Corneille van Dorpe, en »1481, par le Magistrat de Delft, à l'effet de »s'entendre avec le seigneur de Veere, Stadhouder de Hollande, qui marchait sur La Haye, »à la tête de 7000 hommes, pour s'emparer de »cette ville et y rétablir son autorité. Il fut un »des principaux capitaines du parti des »Hoeks«, »assista à plusieurs de leurs expéditions contre »les »Cabillauds«, et exerça un commandement »supérieur à la prise de Rotterdam. Il fut »chargé par Frans de Brederode de s'emparer »de la forteresse d'Ysselmonde, en Janvier 1489, »et, à la tête de 20 vaisseaux et de 400 hommes »d'armes, il s'empara de la place, où il fit prisonnier le Gouverneur Florent Oem van Wyngaerde, qu'il conduisit avec sa famille à Dordrecht. Il entra avec ses frères dans la »Ligue »des Nyevelt«...., se trouva mêlé à toutes les »entreprises dirigées contre le Prince-Evêque, »fut assiégé dans son château de Geerestein, »en 1482, par les Hollandais et fut fait prisonnier à la prise de ce château. Lors de la rentrée de l'Evêque à Utrecht, en 1483, il fut »derechef et arbitrairement emprissonné et »conduit à Wijk-Duurstede, comme il a été »déjà dit aux notices consacrées à ses frères, »dont il fut toujours et partout le fidèle compagnon d'armes.

Gérard de Zuylen de Nyevelt devint veuf en 1526, et mourut en 1533, laissant 6 enfants, dont 3 fils; Jacques, Guillaume et Amelis. Ce dernier, seigneur de Schalkwijk et de Schonauwen, fut conseiller du Duc de Bourgogne, chanoine du chapitre d'Oudmunster et de l'Église métropolitaine à Utrecht, prévôt de St. Pancrace à Leyden, et doyen primaire du Dom d'Utrecht en 1526. Il fut chargé de plusieurs missions importantes pour les affaires du Pays -. Parmi les trois filles, les deux cadettes entrèrent au couvent noble, l'une à Mariendaal et l'autre à Oudewijk; la troisième Oda, décédée dès 1517, fut la femme de Henri Valkenaar, Seigneur de Bottestein et lui donna un fils, également nommé Henri Valkenaar. Celui-ci épousa Hadewich (ou Hase) van der Meye, fille d'Alfer, seigneur de Ter Meye (ou Petit Haar) et d'Agnès de Ruyven. Leur contrat de mariage, du 23 Janvier 1530, fut scellé par Gautier d'Amstel de Mynden, grand-maitre de l'Ordre Teutonique à Utrecht, et par les deux oncles prénommés, Jacques de Zuylen de Nyevelt, seigneur de Hoevelaken et de Geerestein, et Amelis de Zuylen de Nyevelt, doyen primaire du Dom d'Utrecht. - Le 1 Mars 1531, Henri Valkenaar fit le relevé de son fief de Ter Meye à Etienne de Zuylen, seigneur de Haar, époux de Josine d'Assendelft, qui, dans l'acte, le qualifia de »cousin«.

IV. Henri de Zuylen de Nyevelt, - quatrième fils de Jacques et d'Oda de Roover de Montfoort, - ne contracta point mariage; il fut chevalier, et à diverses reprises conseiller, trésorier, échevin, bourgmestre et »overste Ouderman« de la ville d'Utrecht; il fut l'organisateur et l'âme de la »Ligue des Nyevelt«. - Son rôle historique se trouve résumé comme suit dans l'ouvrage de J. Gailliard:

»Il est réputé comme un des plus braves che»valiers d'Utrecht, et est signalé parmi les prin»cipaux capitaines du »Sticht« et du parti des »Hoeks«. Il fut l'ennemi le plus acharné du »Prince-Evêque David de Bourgogne et orga»nisa, pour renverser ce despote, l'alliance des »Nyevelt. Le nom de Henri de Zuylen de Nye»velt est si souvent et si honorablement men»tionné dans l'histoire des Pays-Bas, que nous »pouvons nous borner à ne rapporter ici que »quelques uns des nombreux exploits, qui im»mortalisèrent ce vaillant guerrier.

»Après que Jean d'Egmont, Stadhouder de »Hollande, et Jean de Wassenaar se furent »emparés, à la tête des »Cabillauds« de la ville »de Leyden, le 3 Juillet 1479, Henri de Zuylen »de Nyevelt et ses partisans se retirèrent à »Utrecht, où, après maintes conférences, ils »décidèrent en 1481, la veille de St. Ponce, de »tenter la reprise de cette importante place. - »Quelques jours après, le 19 Janvier, Henri de »Zuylen de Nyevelt, Steven, son frère ainé »et Renier de Broekhuisen, à la tête d'une petite »armée, composée seulement, de 135 comba»tants, se rendirent à Montfoort, pour s'y »pourvoir de chevaux et de munitions; ils »marchèrent ensuite toute la nuit, et arrivèrent »le lendemain à la pointe du jour devant Leyden. »Ils franchirent les fossés pris par la glace, »escaladèrent les murs et, après plusieurs san»glants combats, restèrent maîtres de la ville. »Leur premier soin fut de renouveler le ma»gistrat de la commune, de rançonner forte»ment les »Cabillauds«, qu'ils avaient faits »prisonniers, et d'imposer considérablement la »bourgeoisie. Henri se fit remettre en outre un »acte échevinal du 31 mars suivant, par lequel »la ville s'obligeait de payer, à lui ou à ses »héritiers, la somme de 9000 Florins du Rhin. »Il repoussa énergiquement dans la suite toutes »les propositions, et même les menaces, qui lui »étaient adressées de la part de l'Archiduc »Maximilien, et, ayant appris que les troupes »de ce Prince, sous le commandement du »Stadhouder« de Lalaing et de Jean van Ranst, »Marquis d'Anvers, dans le but de se rapprocher »de Leyde, occupaient la forteresse d'Alphen, »il se hâta d'accourir devant cette place, d'où »il les délogea, et les repoussa jusqu'à Delft. »Henri de Zuylen de Nyevelt rentra triompha»lement à Leyde le 15 mars suivant, avec les

1 Henri de Zuylen de Nyevelt reclama contre l'erreur regrettable commise dans cet acte en signalant que son nom n'était pas »Oem van Nyevelt« mais bien »Henri van Zuylen van Nyevelt«. Il est à regretter que, vers cette époque, dans les chartes et annales, les »de Zuylen de Nyevelt« sont fréquemment mentionnés sous le nom »de Nyevelt« sans doute à la suite de l'impression produite sur l'esprit public par la puissante »Ligue des Nyevelt«.

»drapeaux enlevés à l'ennemi; il soutint depuis »la défense de la ville et du château de Mont»foort avec tant de bravoure et d'habilité, que »l'Archiduc Maximilien, qui conduisait en per»sonne les opérations, fut obligé de lever le »siège et de se retirer avec ses hommes à »La Haye. Le dépit de ce Prince fut tel que, »le jour même de sa rentrée à La Haye, il lança »un décret de bannissement et de confiscation »de biens contre Henri et ses partisans.

»Dans le courant de la même année, il accourut, »avec son oncle le vicomte de Montfoort, au »secours de la ville d'Utrecht, et refoula com»plètement les 2000 Hollandais, à la tête des»quels le Prince-Evêque tentait de rentrer dans »la ville Episcopale. Il attaqua encore, avec »d'autres chevaliers, le Stadhouder de Lalaing »qui, à la tête d'une forte armée, était venu »assiéger la forteresse établie près d'Utrecht »et appelée »Blokhuis op de Vaart«; leur »victoire fut complète et les vainqueurs vin»rent déposer processionellement les drapeaux, »enlevés aux Hollandais, dans la Buurkerk, »sur l'autel de Notre Dame de Bon Secours.

»Lorsque, le 20 Avril 1483, à la suite d'un »accord dû à la puissante intervention de »l'Archiduc Maximilien, David de Bourgogne »remonta sur le trône Episcopal d'Utrecht, il »fit traitreusement prisonniers les frères Jean, »Steven et Gérard de Zuylen de Nyevelt, avec »d'autres de leurs parents, les rançonna con»sidérablement et fit ravager et détruire beau»coup de leurs domaines. Cette mesure était »loin de pouvoir lui concilier les sympathies »des membres de la puissante maison de Zuy»len; aussi quand les Utrechtois, fatigués du »règne tyrannique de leur Evêque, se révol»tèrent et députèrent un de leurs notables, le »10 mai suivant, à Amersfoort, pour engager »Henri de Zuylen de Nyevelt à venir à leur »secours, celui-ci s'empressa d'accepter cette »occasion de vengeance. Il rassembla à la hâte »ses troupes d'élite, marcha dès la nuit sui»vante sur Utrecht, où il arriva à la pointe du »jour et, sans perdre de temps, franchit les »murs. A peine entré dans la ville, il rencontre »partout une résistance opiniâtre; deux fois »repoussé, il revint à l'attaque avec une ardeur »nouvelle et, après avoir disputé chaque pouce »de terrain, il parvint devant le palais épisco»pal, où s'engagea une lutte terrible qui, au »bout de deux heures, lui donna une victoire »complète. A ce moment, Henri de Zuylen de »Nyevelt, qui s'était constamment trouvé au plus »fort de la mêlée et aux endroits les plus dan»gereux, reçut en pleine poitrine un coup mor»tel d'arquebuse. Ne pouvant plus prendre part »au combat, il adjura ses compagnons d'armes »de ne pas se laisser démoraliser par son »trépas, et les exhorta vivement à poursuivre »les avantages du brillant succès qui venait »d'être remporté. Stimulés par ce cri suprême »de leur chef expirant, les soldats se ruèrent »avec impétuosité sur les forces ennemies, »les mirent bientôt après en pleine déroute,

»restèrent enfin maîtres de la ville, et firent »prisonnier le Prince-Evêque, qui fut conduit »à Amersfoort.

Henri de Zuylen de Nyevelt succomba à sa blessure, et avec lui s'éteignit l'âme de la »Ligue des Nyevelt«, qui fut, ainsi que nous l'écrivions ailleurs, le dernier effort sérieux de défense de l'autonomie, des lois et des traditions anciennes du Pays d'Utrecht, contre la puissance envahissante et unifiante de la maison de Bourgogne dans les Pays-Bas.

Les héros de cette lutte, Henri de Zuylen de Nyevelt, ses trois frères Etienne (l'ainé) Jean et Gérard, et leur cousin Thierry de Zuylen de Haar, sont représentés au château de Haar dans les trois vitraux du côté est du Hall, - le vitrail central représente Henri de Zuylen de Nyevelt, l'organisateur et l'âme de la »Ligue des Nyevelt«.

V. Etienne de Zuylen de Nyevelt, le plus jeune des fils de Jacques et d'Ode de Roover de Montfoort, généralement nommé »le jeune«, entra dans l'Ordre Teutonique et, en 1498, il fut élevé à la haute dignité de grand Maître de cet ordre au Pays d'Utrecht, dont relevaient alors les commanderies de Haarlem, Oudewater, Waart, Montfoort, Bueren, Harderwijk, Ingen, Harmelen, Middelburg, Wemelingen et Kerkwerve.

Son beau portrait, dont l'original ornait la salle de l'Ordre Teutonique à Utrecht, se trouve reproduit dans le livre de J. Gailliard. Il y est représenté en pleine armure, avec un mantelet aux armes de »Zuylen« et de »Montfoort«, et agenouillé sur un prie-dieu recouvert d'un tapis, orné d'un blason portant »de l'ordre Teutonique, party de Zuylen coupé de Montfoort«.

Sa haute situation dans l'Ordre Teutonique ne lui permettait pas de prendre une part aussi active, que ses quatres frères ainés, aux luttes contre la maison de Bourgogne; mais il parait certain, et les évènements qui occasionèrent sa mort le confirment, qu'il donna autant que possible un appui réel au parti »Hoeck«.

Il acheta la seigneurie et le château de Maarssen, (qui portait au 14e siècle le nom de »Ter Meer«, nom qui lui fut restitué au 17e siècle); il restaura ce château pour en faire sa résidence, et le fit nommer »Zuylenburg«, comme le porte la lettre d'investiture du 27 septembre 1525.

A cette époque le Pays d'Utrecht était en guerre avec le Duc Charles de Gueldre; et comme les efforts faits par le Prince-Evêque, Henri de Bavière, pour obtenir la paix, n'eurent aucun succès, le pays resta ouvert aux incursions de ceux de la Gueldre, auxquels s'était unie la faction des »Cabillauds«, le nouvel Evêque représentant à leurs yeux un partisan des tendances de l'ancien parti »Hoeck«.

Le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, croyant probablement que son château offrait plus de sécurité que la ville d'Utrecht, troublée par les factions, quitta cette ville en 1527, et alla s'installer à Maarssen, en son château de Zuylenburg, où il transporta les grands trésors de son ordre, dont il avait l'administration. Cette

décision imprudente lui fut fatale et lui coûta la vie. - Hortensius, (dans ses Rerum ultraject. lib. VII.) donne un long récit de l'événement, faisant remarquer d'abord que le château de Zuylenburg était plus une maison de plaisance qu'un château-fort, et que cette résidence était entourée d'un fossé très poissonneux. Voici le résumé de son récit: »Le 7 mars, un lansquenet »de l'armée de Gueldre alla, pour passer son »temps, pêcher dans le fossé du château. Le »Grand-Maître de l'Ordre l'apercevant par une »fenêtre, lui cria, - car il était très vif, - de s'en »aller, sous peine d'une forte punition. Mais le »soldat, calmement et comme s'il n'avait pas »entendu, leva un poisson, mit une nouvelle »amorce à sa ligne, et continua à pêcher, sans »plus se gêner. C'était trop. - Le chevalier or»donna à un de ses gens de fusiller le soldat; »ce qui eut lieu. Mais à peine les autres lans»quenets eurent-ils appris la mort de leur cama»rade, qu'ils arrivèrent en grand nombre devant »le château. La petite troupe, qui en avait la »garde, se défendit bravement; mais Etienne »fut blessé mortellement et succomba. Ses gens »perdirent alors courage, l'ennemi pénétra dans »le château et le dévasta complètement. Tout »le trésor de l'Ordre, et beaucoup de choses »précieuses que, pour plus de sécurité, les pay»sans des environs avaient apportés au château, »devinrent le butin des soldats de Gueldre«.
Toutefois cette version parait très contestable Il semble plus probable que ceux de la Gueldre, ayant appris que le château du Grand-Maître renfermait de grandes richesses, avaient combiné un coup de main, et qu'il ne leur fallait qu'un prétexte pour envahir le château. Et, s'il est vrai que le châtelain se formalisa de voir un soldat de Gueldre venir pêcher à la ligne, dans le fossé de son château, ce n'était pas à cause du poisson, mais parceque cet acte constituait à ses yeux une insulte grave et une provocation directe. En effet, la »ligne de pêche« était l'emblême du parti »Hoeck«, dont le Grand-Maitre était un partisan avéré, et dont tous ses parents étaient les soutiens, et un soldat ennemi venant ainsi pêcher dans son propre fossé, devait lui paraître une dérision trop cinglante. Ainsi s'explique sa colère, et l'ordre de tirer sur le lansquenet.
Au château de Haar le souvenir du Grand-Maître est honoré par sa statue à l'angle nord-est du Hall.

7. Ainsi que nous l'avons établi ci-dessus, GUILLAUME DE ZUYLEN DE NYEVELT, troisième fils d'Etienne et d'Agnès de Heemskerke, reçut en partage la seigneurie de Schonauwen, à raison de laquelle il fut inscrit à l'ordre équestre d'Utrecht. Il fut plusieurs fois bourgmestre d'Utrecht (de 1416 à 1430); il scella notamment l'acte du 3 Février 1427, par lequel les Etats d'Utrecht reconnurent le postulant à l'Evêché, Rudolphe de Diepholt, comme »Ruwaart« (défenseur) du Diocèse; il prit aussi part au traité d'alliance du 31 mars

1436, conclu par une partie de la noblesse en faveur du dit postulant contre son compétiteur Walérand de Meurs. Il fut aussi maréchal de Wijk-Duurstede.
Il avait épousé, en 1432, BEATRIX D' AMSTEL DE MYNDEN, fille du Seigneur de Mynden, dont il eut quatre enfants: Frédéric, qui suit; Etienne, qui épousa d'abord Mathilde d'Appeltern, fille du seigneur de Duistervoorde, et ensuite Gertrude de Brienen, fille du seigneur de Zinderen; Amélis, qui s'unit à Adélaïde de Witte; et Agnès qui devint la femme de Nicolas d'Oostrum, seigneur d'Oostrum, en Frise.
8. L'ainé, FREDERIC DE ZUYLEN DE NYEVELT, épousa DIDERICA (Thierette) DE MAARSSEN, fille et héritière de Gérard, seigneur de Maarssen, conseiller et ancien (oudeman) de la ville d'Utrecht, qui avait épousé la fille de Guillaume de Boshuizen, Receveur général des domaines de la Hollande.
Il fut chevalier, gouverneur et châtelain de Vreeland en 1453, et est mentionné dans une charte de 1462.
Il eut deux fils. 1. Guillaume, auteur de la branche des Seigneurs de Bergambacht, Aartsbergen etc. 2. Etienne (Steven), auteur de la branche d'Utrecht, dont la branche de Belgique est la continuation, et une fille Béatrice, qui épousa Beernt Uten Eng, seigneur de Eng, dont il fut investi le 21 Décembre 1464.
Frédéric de Zuylen de Nyevelt et Diderica de Maarssen sont les auteurs communs de toutes les branches de la famille de Zuylen de Nyevelt encore existantes. C'est pourquoi leurs statues ornent le côté nord du Hall du château de Haar.
Avant de mentionner la descendance du fils cadet, ETIENNE, spécialement visée en cette notice, il y a lieu de mentionner succinctement quelques descendants du fils ainé:
Celui-ci, Guillaume de Zuylen de Nyevelt, épousa en premières noces Adrienne de Naaldwijk, dame de Bergambacht, Aartsbergen etc., seigneuries qui lui étaient advenues par le décès de son frère Jean de Naaldwijk. Elle était fille d'Adrien de Naaldwijk, chevalier, seigneur des dits lieux, Dijkgraaf de Krimpener-Waard etc., et d'Agnès van der Woude, fille de Jacques seigneur de Woude, Warmont & Alkemade. Il épousa en secondes noces Pétronille 'S Loyers, douairière de Jean d'Arkel de Lyenburg, dont elle hérita la seigneurie de Schonauwen.
Son fils de premier lit, Frédéric de Zuylen de Nyevelt, chevalier, seigneur de Bergambacht, Aartsbergen et Ammers, fut drossart et souverain-bailli de La Haye. Il épousa en 1502 Stevina (Stephanie) de Gruitere, fille de Gisbert, conseiller de la ville d'Utrecht en 1481, et d'Adélaide de Zuylen de Natewisch.
Leur fils ainé, Guillaume de Zuylen de Nyevelt, chevalier, seigneur de Bergambacht, Ammers, Aartsbergen, Darthuijsen et autres lieux, se maria en 1532 avec Agnès Foeyt,

d'une famille noble très ancienne d'Utrecht. Il fut un écrivain très populaire. Dès 1531 il publia »de Fonteyn des Levens« (la fontaine de la Vie), et autres écrits; mais ce fut son recueil de psaumes intitulé »Nyevelt's souter Liedekens«, paru en 1540, qui lui valut sa grande réputation. Rien n'égala la vogue de ces chants, qui formèrent pendant très longtemps une partie essentielle du service divin protestant, - leur auteur avait adopté le protestantisme, - et qui furent acceuillis avec un tel enthousiasme, que dans l'année de leur apparition ils eurent, à Anvers, six éditions différentes (voir J. Gailliard). »L'hymne de Siméon« un des chants traduits par Guillaume de Zuylen de Nyevelt, fut également traduit un siècle plus tard par Vondel, le plus grand des poètes de langue Néerlandaise, qui l'a intercalé dans son fameux drame »Gisbert d'Amstel« - et les deux traductions sont appréciées par les gens de lettres.

Guillaume de Zuylen de Nyevelt mourut en 1543, laissant plusieurs enfants, dont l'aîné, nommé également Guillaume de Zuylen de Nyevelt, né à Utrecht en 1538, fut seigneur de Bergambacht, Aartsbergen, Ammers, Darthuizen etc. Il épousa en premières noces Catherine Ram, d'une ancienne famille patricienne d'Utrecht, propriétaire de la seigneurie de Schalkwijk etc., et en secondes noces Agathe Booth, fille d'Arent Booth, Drossart de La Haye. Il eut de sa première femme deux fils, et de sa seconde femme quatre enfants, dont l'histoire ne rentre pas dans le cadre restreint de cette notice. Guillaume de Zuylen de Nyevelt fut inscrit aux ordres équestres d'Utrecht et de la Hollande méridionale; il fut successivement drossart de Culenburg en 1572, chef-bailli de Dordrecht en 1574 et de la Hollande méridionale en 1587; drossart de Muyden, chef-bailli de Gooiland, Naarden et Weesp. Il eut un rôle très marquant dans l'histoire de son Pays. Sa carrière est retracée comme suit dans l'ouvrage de J. Gailliard:

»Guillaume Zuylen de Nyevelt se distingua »comme homme d'Etat, comme guerrier et »comme littérateur. Il fut un des plus chauds »adhérants du parti du Prince d'Orange, qui »au 16e siècle prépara les voies pour la Réforme »et l'Indépendance des Pays-Bas. Il signa, l'un »des premiers, le fameux »compromis des No-»»bles«; se trouva parmi les députés qui, le »5 Avril 1566, présentèrent cette requête à Mar-»guerite de Parme, Gouvernante des Pays-Bas »à Bruxelles; et embrassa cette cause avec tant »d'énergie et de persévérance que, le 8 Octobre »1568, il fut banni, et que ses biens furent con-»fisqués par les ordres du Duc d'Albe, qui de-»puis lors, mais en vain, mit en œuvre tous »les moyens possibles pour pouvoir s'emparer »de sa personne.

»Réfugié à Wesel, Guillaume de Zuylen de »Nyevelt s'occupa de la composition de divers »ouvrages et publia notamment, en 1586, une »traduction en langue Néerlandaise des Chro-»niques latines de Carion, ou histoire générale »depuis le commencement du monde jusqu'au »règne de Charles-Quint, et la traduction de »la continuation de cet ouvrage par Melanch-»ton et Gaspard Pencerus, ou l'histoire des »choses les plus mémorables qui se sont pas-»sées sous le règne des empereurs Charles »Quint, Ferdinand I, et Maximilien II. Ces »traductions eurent un tel succès, qu'elles re-»çurent plusieurs fois les honneurs d'une réim-»pression et que, même après sa mort, elles »furent de nouveau publiées, en 1629, par les »soins de Pierre Bor, l'historiographe des Etats »de Hollande (Arnhem in fol. de 1100 p. en 2 »col). Cependant les études littéraires ne l'em-»pêchèrent pas de s'occuper activement des »affaires de sa patrie; c'est ainsi qu'il entretint »à ce sujet une correspondance confidentielle »avec le Prince d'Orange, Guillaume I.

»Guillaume de Zuylen de Nyevelt servit, en »qualité de capitaine, sous les drapeaux de Frans »de Brederode, suivit celui-ci dans ses prin-»cipales campagnes et se distingua surtout à »Vianen, à Vreeswijck et à Utrecht.

»Il assista en qualité de deputé aux conférences »tenues à Wesel, lors du premier synode na-»tional, en 1568; y signa le traité conclu le 3 »Novembre; fut chargé la même année d'une »mission secrète auprès de Thierry de Sonoy, »et fut envoyé en ambassade à Londres, en »1572, par les Etats de Hollande, a l'effet d'ob-»tenir de la Reine Elisabeth la conclusion d'un »traité d'alliance contre les Espagnols. Il fut »nominativement exclu de l'acte d'amnistie »proclamé en 1574; signa l'année suivante à »Dordrecht le traité d'union entre la Hollande »et la Zéelande, et fut invité, dans le cours de »la même année, par le Prince d'Orange à une »conférence relative à la marche des affaires »du Pays.

»Il fut envoyé comme plénipotentiaire au Con-»grès, ouvert à Bréda le 3 Mars 1575, où l'on »discuta les bases d'un traité de paix avec »l'Espagne; participa en 1576 aux délibéra-»tions et au réglement des préliminaires du »traité dit »La Pacification de Gand«, et signa »ce traité le 8 Avril de la dite année. Il se »trouva parmi les promoteurs de la résolution, »prise par les Etats de Hollande le 19 Juillet »1581, d'offrir la Souveraineté du Pays au »Prince d'Orange; et fut au nombre des dé-»putés chargés de se rendre, le 24 du même »mois, à La Haye, auprès de ce Prince, qui »accepta solennellement cette offre, et prêta »serment entre leurs mains.

»En 1582, il fut investi du mandat de receuillir »toutes les procédures relatives aux affaires »de la Hollande, qui se trouvaient aux archives »du Grand-Conseil de Malines; fit partie de la »députation envoyée, après la mort du Prince »d'Orange, à Londres, dans le but de demander »à la reine Elisabeth des secours en hommes »et en argent, pour les besoins de la défense »de la Hollande, et s'acquitta, avec ses collè-»gues, si heureusement de cette mission, que »cette Souveraine s'empressa d'envoyer aux

»Pays-Bas, à la tête de nombreux vaisseaux »de guerre, Robert Dudley, comte de Leycester, »qui, s'étant présenté le 1 Janvier 1585 devant »les Etats de Hollande, en reçut le titre de »Gouverneur général. Il devint cependant plus »tard un des plus ardents antagonistes du Comte »de Leycester, lorsque celui-ci tenta de s'arroger »l'autorité Souveraine, qui était dévolue aux »Etats ; aida efficacement ses compatriotes à »déjouer les projets de l'ambitieux gouverneur, »qui, redoutant la haute influence dont jouissait »Guillaume de Zuylen de Nyevelt, voulut à »tout prix s'assurer de sa personne, mais sans »réussir dans ses perfides tentatives. Il fut »envoyé une troisième fois à Londres, en 1587, »pour exposer à la Reine les griefs articulés »par les Etats à charge de Leycester, qui, par »suite de cette démarche, fut rappelé par sa »Souveraine, et retourna en Angleterre le 17 »Décembre de la même année. Guillaume de »Zuylen de Nyevelt fut le premier en rang des »huit commissaires chargés d'élaborer un réglé»ment définitif du nouveau régime de l'Eglise, »dans la conférence qui s'ouvrit à ce sujet à »La Haye, le 25 Février 1591 ; y fut un des »principaux orateurs et proposa, de concert avec »Jean d'Olden-Barnevelt, un réglement qui, au »mois de mai suivant, reçut la sanction des »Etats Généraux ; il fut député, en 1595, aux »synodes d'Edam et de Hoorn, pour combattre »les doctrines émises par Corneille Wiggerts.

»Après avoir rempli les plus hautes et les plus »importantes fonctions de l'Etat, et rendu les »services les plus éminents à la cause qu'il avait »embrassée avec tant d'énergie et d'enthou»siasme, Guillaume de Zuylen de Nyevelt, qui »avait joui au plus haut degré de la considé»ration et de la confiance du Prince Guillaume »et des Etats de Hollande, termina sa brillante »carrière à La Haye, le 28 Octobre 1608, et fut »enterré dans le caveau de sa famille en l'église »d'Aartsbergen«.

C'est par la statue de cet illustre patriote, - qui fut un des plus fermes promoteurs et soutiens de l'Indépendance des Pays-Bas, - que finit la rangée d'illustrations familiales du 12e au 16e siècle, ornant les côtés nord et est du Hall, au château de Haar.

9. - ETIENNE DE ZUYLEN DE NYEVELT, - fils cadet de Fréderic de Zuylen de Nyevelt et de Diderica de Maarssen, - né en 1441, épousa HELWICH D'ACQUOI, fille du Baron (Baanderheer) d'Acquoi, etc., - et s'installa avec elle au château de Leerdam. Il fut Drossart, Dijkgraaf et Stadhouder des fiefs du comté de Leerdam, de la Baronnie d'Acquoi, et de la Seigneurie de Schoonderweert. Il mourut en sa résidence le 10 Mai 1529, étant veuf depuis 1520, et laissant deux filles : Diderica, qui épousa Henri de Waal de Vianen, et Clémentine, qui fut la femme de Loef de Hoenselaar, - et un fils.

10. - Celui-ci, FRÉDERIC DE ZUYLEN DE NYEVELT, naquit en 1485, et se maria en premier lieu avec LUCIE DE BUCHEL, fille d'Edouard de Buchel, seigneur de Crayestein, Drossart de la ville et du comté de Buuren etc., et de Judith de Zuylen de Blasenburg, dame de Blasenburg. Elle était sœur d'Arent de Buchel, qui épousa Brigitte d'Everstein et fut le père d'Arnold de Buchel, le célèbre Arnoldus Buchelius, jurisconsulte, historien et archéologue distingué, qui enrichit de notes savantes les anciennes chroniques de Beka, Heda et autres, et composa un grand nombre d'ouvrages fort appréciés. - Après le décès de sa femme, Frédéric de Zuylen de Nyevelt épousa Cornélie d'Asperen de Vuren, fille du seigneur de Vuren, qui mourut sans enfants.

Frédéric de Zuylen de Nyevelt mourut à Leerdam, et y fut inhumé dans le caveau de ses parents, auprès de sa première femme, dont il eut un fils Etienne (ou Steven) qui suit ci-après, et deux filles : Diderica, épouse de Henri van de Vecht, fils de Jean, bourgmestre de Kampen, - et Judith, qui reçut la seigneurie de Crayestein et épousa Edouard de Gruitere.

11. - ETIENNE (Steven) DE ZUYLEN DE NYEVELT, fils de Frédéric et de Lucie de Buchel, naquit le 10 août 1530. Il épousa, le 14 Janvier 1559, CORNELIE D'OOSTRUM, fille de Thierry d'Oostrum, chevalier, seigneur de Vuijlkoop, écoutête de la ville de Wijk et gouverneur du château de Duurstede, et de Helwich d'Abcoude de Meerten, dame de Broeckhuizen. En seconde noces, il s'allia à Jeanne Van Ermel, fille de Thierry, chevalier, et d'Anne van Lauwick, soeur de Herbert, seigneur de Geldermalsen.

Il mourut au château de Snaafburg, à Maarssen, le 22 Novembre 1596, et fut enterré auprès de sa première femme, au caveau qu'il avait fait construire en l'Eglise de Maarssen, dans une chapelle décorée de souvenirs de ses ancêtres

12. - GUILLAUME DE ZUYLEN DE NYEVELT, fils unique du premier mariage d'Etienne avec Cornélie d'Oostrum, naquit le 23 Juillet 1563. Il fut seigneur de Snaafburg et autres lieux, et membre du Corps Equestre d'Utrecht. - Il s'allia en premier lieu, le 20 Juillet 1598, à MARIE VAN DE VYVERE, fille de Pierre van de Vyvere, chevalier, et d'une dame d'Anholt ; il épousa plus tard Wilhelmine de Riebeek, dame de Rhijnhuisen et Over-Jutphaas, fille de Jean de Riebeek, seigneur des dits fiefs, et d'Elisabeth de Nyenrode, laquelle était fille de Splinter de Nyenrode, seigneur de Bolestein, mort en 1531, et d'Anne de Zuylen. Il mourut à Utrecht le 19 Mars 1639, et fut enterré à Maarssen dans le caveau familial. Il laissa de son premier mariage 6 enfants, dont nous nous bornons à mentionner :

a. Cornélie, qui épousa Philippe Botter de Snellenberg, chevalier etc.

b. Etienne, qui s'unit à Adrienne Botter de Snellenberg et ne laissa qu'une fille unique, Marie-Anne de Zuylen de Neyvelt, renommée pour ses vertu set sa bienfaisance, et qui mourut à Utrecht le 7 Octobre 1664.

c. Pierre Frédéric de Zuylen de Nyevelt, qui hérita les biens de sa nièce précitée, Marie-Anne de Zuylen de Nyevelt, et qui sera mentionnée ci-après.
et d. Frédéric de Zuylen de Nyevelt, qui naquit le 11 Mars 1608, et épousa à Utrecht le 19 Août 1634, Jeanne van den Berg, fille d'Alexandre, chevalier, et de Barbe van Hol. De ce mariage naquit un fils Guillaume, dont la postérité s'éteignit dans ses deux enfants, décédés en bas âge, et une fille, Frédérica-Jeanne, qui épousa d'abord, en 1655, Thomas Taets d'Amerongen, lequel mourut sans enfants le 5 Juillet 1657, et fut enterré en l'église d'Over-Langbroeck. La veuve, Frédérica-Jeanne de Zuylen de Nyevelt, épousa plus tard, le 13 Juillet 1680, son cousin germain Jean Frédéric de Zuylen de Nyevelt (voir ci-après), et mourut en couches le 10 Novembre 1681, donnant le jour à un fils, Rodolphe-Frédéric, dont il sera parlé plus loin.

13.- PIERRE-FREDERIC DE ZUYLEN DE NYEVELT, second fils de Guillaume et de Marie Van de Vyvere, naquit à Maarssen, au château de Snaafburg, le 16 Décembre 1604. Il passa sa jeunesse en Flandre, auprès des parents de sa mère; et c'est ainsi qu'il prit du service dans les armées de Sa Majesté Catholique, où il atteignit le grade de capitaine, et qu'il fit la connaissance de sa première femme OLYMPIE SINDICO, fille de Jérôme Sindico, chevalier, capitaine au service de S. M. C., et de Catherine Novarro. Il l'épousa, le 5 Janvier 1636, à Bruxelles, au monastère de Berlaymont, paroisse de St. Gudule. Elle mourut le 16 Mai 1654, après lui avoir donné 13 enfants, nés les uns au château de Nederbrakel, en Flandre, les autres à Utrecht, et qui tous décédèrent en bas âge, ou en célibat, à l'exception de deux fils qui suivent.
Pierre-Frédéric de Zuylen de Nyevelt épousa en secondes noces à Utrecht, le 21 Mars 1670, Gertrude de Voorst, morte sans enfants. Il décéda au Château de Snaafburg, à Maarssen, le 3 Juin 1691, n'ayant plus que ses deux fils qui suivent.
A.-Jean Frédéric de Zuylen de Nyevelt, naquit au château de Nederbrakel le 27 Avril 1643. Il hérita des seigneuries de Wickevorst, Roelants et autres biens situés en Belgique; et épousa le 13 Juillet 1680, avec dispenses, sa cousine germaine Frédérique-Jeanne de Zuylen de Nyevelt, ainsi qu'il est dit ci-avant. Elle mourut en couches au château de Snaafburg, le 10 Novembre 1681, en donnant le jour à un fils. Le père mourut le 2 Mai 1705, et fut enterré auprès de son épouse, dans le caveau de famille à Maarssen.
Ce fils, Rodolphe-Frédéric de Zuylen de Nyevelt, hérita de son père les seigneuries de Wickevorst, Roelants et autres domaines. Une année après le décès de son père, le 14 Mai 1706, il épousa Antoinette de Stembor, née en 1683, d'Antoine de Stembor, baron d'Isschot, décédé le 11 Septembre 1694, et de Gisberte-Antoinette de Renesse de Zuylen de Haar, (voir ci-avant, l'histoire du château de Haar).

Antoine de Stembor était fils de Jean-Philippe et de Cornélie d'Alkemade, dame d'Isschot, petit-fils d'Antoine de Stembor, Drossart du Vieux Bois, et de Barbe Rixhals, et arrière petit-fils d'Armand de Stembor et de Cornélie van der Meer, issue des comtes de Teklenburg, et dont la famille avait eu de nombreu-alliances avec la famille de Zuylen de Haar.
Rodolphe-Frédéric de Zuylen de Nyevelt mourut le 16 Octobre 1722; son épouse le 12 Janvier 1755; ils laissèrent six enfants, tous décédés en célibat. Par suite du prédécès de son frère, Jean-François, (mort en 1751), le second fils, Antoine Martin de Zuylen de Nyevelt, devint seigneur de Wickevorst, Roelants, Snaafburg et autres biens féodaux, provenant de son père; et, par le décès de son oncle, Charles de Stembor, en 1760, il devint baron d'Isschot, seigneur de Haar, etc. Il mourut à Utrecht le 12 Janvier 1801 et, ainsi qu'il a été relaté dans l'histoire du château de Haar, sa succession fut receuillie par ses cousins de la branche de Zuylen de Nyevelt, de Belgique, dont il va être fait mention.

14. B-PIERRE-ANDRÉ DE ZUYLEN DE NYEVELT, frère de Jean-Frédéric, et fils de Pierre Frédéric et d'Olympie Sindico, - naquit à Audenarde le 30 Novembre 1649, et fut tenu sur les fonds baptismaux par le délégué de la comtesse de Berlaymont et par la baronne de Lespine.
Dès le commencement du 17e siècle, des discussions relatives à la religion s'étaient produites en Hollande, et peu à peu elles étaient devenues plus aiguës; les disputes entre les professeurs Arminus et Gomarus, commencées en 1609, soulevèrent des luttes violentes entre leurs partisans, de plus en plus intolérants, et engendrerent un état général de trouble religieux et de persécutions.
Il n'est dès lors pas étonnant que les parents de Pierre-André de Zuylen, restés attachés à la religion Catholique Romaine, - résidèrent souvent en Belgique, où ils avaient beaucoup d'alliances, et que leur fils, suivant l'exemple de son père et de son grand-père maternel, s'engagea dans les armées de Sa Majesté Catholique, où il atteignit le grade de capitaine. Il fut ensuite attaché, en qualité de premier gentilhomme et de maréchal, à la Cour du prince Eugène-Alexandre de Tour et Taxis, général et grand-maître héréditaire des postes impériales et royales. - Celui-ci, en reconnaissance de ses bons et loyaux services, lui conféra, le 28 Avril 1684, la direction générale des Postes de la ville et du ressort du Franc de Bruges. Cette direction resta confiée à ses descendants successifs jusqu'à ce que, au 19e siècle, le service des Postes fut repris par l'Etat.
Il fut le premier qui s'établit à Bruges. Le 15 Juillet 1686, il épousa, au château de Hofstade près d'Alost, CAROLINE A. T. LE FEBURE, née à Bruxelles, le 27 Avril 1658, fille de Guillaume Le Febure, chevalier, seigneur de Hofstade, etc. d'une famille noble originaire de

Normandie, et de Marie-Anne de Pottre. Il mourut à Bruges le 25 Octobre 1698, et elle le 25 Janvier 1723, laissant deux enfants: Isabelle T. A. de Zuylen de Nyevelt, qui mourut célibataire, et un fils qui suit.

15. - Celui-ci, JACQUES-RODOLPHE DE ZUYLEN DE NYEVELT, naquit à Bruges, le 15 Juillet 1691, et devint, à la mort de son père, directeur général des Postes de la ville et du Franc de Bruges. Il fut aussi premier échevin de Bruges et député aux Etats de Flandre. Le 27 Mars 1718, il épousa MARIE-ANNE DE STEELANT, dame héritière de Gaesbeke, - seigneurie en Flandre, qui ne doit pas être confondue avec la baronnie de Gaasbeek, en Brabant, ayant appartenue, aux 14e et 15e siècle, aux de Zuylen d'Abcoude.

Marie-Anne de Steelant descendait du célèbre Guillaume de Steelant, un des héros de la Bataille des Eperons d'or (1302); elle était la fille ainée d'Antoine Ignace de Steelant, seigneur de Gaesbeke, directeur général de l'Amirauté etc., et de Marie-Anne Trappequiers, dame héritière de t'Wallant, celle-ci fille de Guillaume et de Josine de Sinay.

Jacques-Rodolphe de Zuylen de Nyevelt épousa en secondes noces, en 1735, Anne Catherine Woelaerts, fille de Pierre Woelaerts, bourgmestre d'Ostende, et d'Anne Catherine van Borm. Il mourut le 2 Juin 1752, laissant de son premier mariage: 1° Jacques Antoine de Zuylen de Nyevelt, qui fut seigneur de Gaesbeke, et dont les descendants sont mentionnés dans l'ouvrage de J. Gailliard, auquel nous renvoyons, et 2° Jean Bernard de Zuylen de Nyevelt, qui suit. De son second mariage il laissa cinq enfants, dont la descendance est également indiquée par J. Gailliard.

16. - JEAN BERNARD DE ZUYLEN DE NYEVELT, second fils de Jacques Rodolphe et de Marie Anne de Steelant, naquit à Bruges le 20 Juin 1721. Il fut licencié ès lois et, après la mort de son père, il fut Directeur général des Postes de la ville et du Franc de Bruges; il fut aussi conseiller et échevin de la dite ville. Il devint seigneur de Leyseele et de Blydenburg par son mariage, contracté à Bruges le 26 Mars 1748, avec ISABELLE M. C. DU BOIS, dame héritière de Leyseele et de Blydenburg, née à Bruges le 2 Janvier 1730, et y décédée le 1 Mai 1804. Elle était fille ainée d'André-François du Bois, originaire de la ville de Gand, et d'Isabelle-Thérèse de la Villette, celle-ci fille unique de Robert et d'Isabelle de Ghellinck.

Jean-Bernard de Zuylen de Nyevelt mourut à Bruges le 17 Décembre 1791, et y fut enterré en l'église cathédrale de St. Donat. Il eut de son épouse 15 enfants, dont les alliances et les descendants sont mentionnés dans l'ouvrage de J. Gailliard. Nous nous bornons à citer, outre Jean-Jacques-Ghislain, dont la descendance suit, - François X. C. G. de Zuylen de Nyevelt, qui, à l'âge de 10 ans, accompagna en Allemagne, en qualité de page, S. A. S. le

prince Charles A. de Tour et Taxis, prince du S. E. R., qui l'éleva plus tard au rang de premier gentilhomme et de maréchal de sa Cour. Il devint ensuite chambellan de S. M. le roi de Prusse; reçut les insignes de chevalier de l'ordre de Malte, etc., fut créé baron de Bavière etc. et épousa le 16 Septembre 1791, au château de Heidelberg, Octavie comtesse de Jenison-Walworth, dame d'honneur de la duchesse des Deux-Ponts et de la princesse de Tour et Taxis. Il est l'auteur de la branche de Bavière.

17. JEAN-JACQUES-GHISLAIN DE ZUYLEN DE NYEVELT, fils de Jean Bernard et d'Isabelle M.C. du Bois, naquit à Bruges le 11 Octobre 1752. Sa carrière est relatée ci-avant dans l'histoire de la seigneurie de Haar, dont il hérita en 1801. Du mariage avec sa nièce JULIENNE I. G. DE ZUYLEN DE NYEVELT, décédée à Bruges le 7 Mars 1866, il eut 7 enfants dont les noms et les unions sont indiqués dans l'ouvrage de J. Gailliard, et dont les descendants font l'objet d'une notice spéciale, parue dans l'Annuaire de la Noblesse Belge (1901) p. 2703 et suivantes. Nous devons y renvoyer, le but spécial de cet ouvrage ne nous permettant pas de les publier in extenso, et nous obligeant à citer simplement leur fils ainé.

18. GUSTAVE A. H. J. G. DE ZUYLEN DE NYEVELT, seigneur de Haar etc., déjà mentionné dans l'histoire du Château de Haar, eut de son premier mariage avec JULIE, COMTESSE VISART DE BOCARMÉ, cinq enfants.

a. Isabelle J. M. J. de Zuylen de Nyevelt, qui s'unit au comte Gustave M. A. Visart de Bocarmé, dont est issu un fils;

b. Marie F. de Zuylen de Nyevelt, épouse du chevalier Oscar H. G. C. M. de Wargny, dont survivent deux filles;

c. Louisa L. J. de Zuylen de Nyevelt, qui fut épouse de Mr Edouard H. J. van de Velde; ils laissent une fille;

d. Stéphanie M. J. de Zuylen de Nyevelt, dont le mariage avec Mr Maurice J. E. van de Velde, fut célébré au château de Haar, restauré, le 16 Août 1904.

e. et 19. ETIENNE GUSTAVE-FREDERIC, BARON DE ZUYLEN DE NYEVELT, seigneur actuel de Haar, dont le mariage avec la BARONNE HÉLÈNE B. L. C. DE ROTHSCHILD, et leurs deux fils, sont déjà mentionnés dans l'histoire du château de Haar.

Dans le résumé généalogique qui précède et qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer, a uniquement pour but d'établir la filiation directe du seigneur actuel de Haar, et de donner quelques renseignements sur l'histoire de sa famille, et sur les personnages représentés dans la décoration historique du château du Haar, il a paru inutile de répéter, devant chaque membre de la famille de Zuylen, de titre de baron ou baronne, auquel ils ont tous droit, sans exception.

Déjà, au commencement du XIII[e] siècle, les Zuylen étaient chevaliers portant bannière, et étaient qualifiés de Vrijheeren et Baanderheeren, titre équivalent à l'allemand: »Freiherr«, et au français »Baron«, et indiquant des propriétaires de seigneuries donnant droit à porter bannière. Ces qualificatifs, et celui de membre de l'Ordre Equestre, siégeant aux Assemblées de la Noblesse et participant ainsi à l'Administration centrale du Pays, étaient les seuls en usage en Hollande, dans l'Evêché d'Utrecht, et dans les autres Etats, qui formèrent plus tard la République des Provinces-Unies. La Maison de Bourgogne y laissa peu de traces quant aux titres et prédicats nobiliaires; et depuis que ces provinces s'étaient séparées de l'Espagne jusqu'à l'époque de la Révolution Française, l'esprit si démocratique de la Nation, tout en admettant les prérogatives séculaires de la noblesse autochtone, ne tolérait pas les titres nobiliaires qui, peu à peu, étaient devenus d'un usage général dans les provinces belges, soumises à l'Espagne et à l'Autriche, ainsi qu'en France et dans les autres pays.

Après la Révolution Française, lorsque Napoléon transforma la République Batave en royaume de Hollande, au profit de son frère Louis, celui-ci conféra des titres de noblesse. Et alors la noblesse féodale, ayant porté bannière au Moyen-Age, prit généralement le titre de Baron et Baronne, comme équivalent à l'ancien titre »vrijheer« ou »Baanderheer«. Après la chute de Napoléon, la constitution hollandaise, du 29 Mars 1814, rétablit, dans la mesure du possible, l'organisation sociale antérieure, et accorda au Prince-Souverain le droit de conférer la noblesse et des titres. Le royaume des Pays-Bas, créé en 1815, maintint ces dispositions, et diverses mesures furent prises concernant les droits et les titres de noblesse

L'Arrête Royal du 13 Février 1815 prescrivit (Art. 17) que »de toutes les familles nobles, re»connues et considérées comme telles dans »nos Pays, à savoir ceux qui, avant ou après »l'année 1579, ont comparu comme chevaliers »ou nobles à l'Assemblée de l'Etat, ou à la »Réunion législative d'une Province, ce Collège »(le Conseil héraldique) demandera le dépôt »d'une généalogie complète. etc.

L'Arrêté Royal du 26 Janvier 1822 porta à l'art. I[er]: »Il est expressément ordonné à toutes cours »de justice et tribunaux, aux officiers de l'Etat »Civil, notaires, ainsi qu'à tous fonctionnaires »publics quelconques, d'attribuer, dans leurs »actes, aux personnes y mentionnées, les titres »de noblesse ou les qualités que nous avons »reconnu leur appartenir, ou qui leur ont été »conférés, à tel effet que, dans toutes les pièces »authentiques, ces personnes ne seront autre»ment indiquées qu'avec les titres et les qualités »qui leur appartiennent«.

Ces décrets mettaient légalement fin aux édits concernant la noblesse, publiés durant la Révolution Française, notamment au décret du 8 pluviose an II, défendant même aux notaires de délivrer des expéditions ou extraits d'anciens actes, contenant des clauses et qualifications nobiliaires, sans les purger.

Depuis lors, les titres anciens ou leurs équivalents furent repris par la noblesse féodale. Toutefois (ainsi que le fait remarquer le baron d'Ablaing de Giessenburg, dans son ouvrage »Nederlandsch Adelboek«), »l'adjonction, au »nom patronymique - mais sans en faire partie »intégrante -, du nom d'une propriété ou seigneu»rie, ne fut admise que pour celuiqui en était le »propriétaire«, conformément aux anciennes coutumes des Pays-Bas, qui faisaient une distinction marquante entre le nom patronymique, et les titres dérivant des diverses seigneuries. C'est à la suite de ces dispositions législatives, édictées en Hollande, que fut déposé au Conseil Héraldique (Hooge Raad van Adel) à La Haye, le pacte de famille clôturé le 1[er] Juin 1846, - dont la réalisation avait été retardée par différentes circonstances importantes, et notamment par la révolution de 1830, qui sépara la Belgique de la Hollande. Nous nous bornons d'en extraire ce qui suit, comme clôture de cette notice:

»Nous soussignés, Barons de Zuylen de Nye»velt, résidant aux Pays-Bas, en Belgique et »en Allemagne, les seuls mâles ayant atteint »leur majorité, qui existent de la très illustre »famille »de Zuylen de Nyevelt« ou »Nievelt«, »déclarons sur notre foi de gentilhomme: 1° »que nous avons soigneusement examiné les »divers tableaux généaolgiques, fournis offi»ciellement, d'Ordre Royal, à la haute Cour »de Noblesse à La Haye, par la branche de la »religion réformée et par celle de la religion »catholique romaine, et qu'il en a été formé »une seule et complète généalogie de notre »Maison, continuée jusqu'à ce jour, d'où il »conste: A que les de Zuylen de Nyevelt, pro»fessant la religion réformée et établis dans le »royaume des Pays-Bas, sont descendus de »Frédéric de Zuylen de Nyevelt, seigneur de »'s Heeraartsbergen et de dame Stevina de »Gruitere vivant en 1502; B que les susdits »de Zuylen de Nyevelt ont, avec ceux établis »en Belgique et de religion catholique romaine, »une origine commune, descendant les uns et »les autres du grand'père du dit seigneur de »'s Heeraartsbergen, lequel grand'père se nom»mait également Frédéric de Zuylen de Nyevelt »et fut châtelain de Vredeland en 1453, ayant »épousé dame Diderica van Maarssen; 2° Et »qu'ainsi notre origine commune ayant été »dûment établie d'après la généalogie ci-an»nexée, nous déclarons solennellement, comme »nous déclarons par la présente, ne pas con»naître ou reconnaître d'autres de Zuylen de »Nyevelt, ou Nievelt, pour nous appartenir, »que ceux expressément mentionnés dans la »généalogie ci-annexée, tandis que des tableaux »soigneusement élaborés, et se rapportant plus »spécialement aux branches éteintes, feront »surabondamment ressortir l'ancienne illustra»tion de notre Maison.

39

DESCRIPTION

PAR D^R P. J. H. CUYPERS

En entreprenant la tâche immense de la restauration et de l'achèvement du château de Haar M^r. le Baron de Zuylen s'est proposé un double but. Il a voulu tout d'abord rendre au berceau des Zuylen sa primitive splendeur et honorer la mémoire de ses glorieux ancêtres, qui durant des siècles ont habité ce manoir, l'ont valeureusement défendu contre des adversaires puissants, et qui ont exercé une influence très considérable non seulement sur le pays connu sous le nom de »Het Sticht van Utrecht« c. à d. le domaine des anciens Princes-Evêques de cette vieille cité, mais encore sur toute la Hollande. Puis M^r. le Baron de Zuylen a voulu se créer à lui-même et aux siens une belle et agréable résidence pour une partie de l'année.

La construction du château n'avait jamais été entièrement achevée, et lorsque les travaux furent définitivement interrompus les trois quarts de l'aile sud-est ne s'élevaient qu'à la hauteur des voûtes du soubassement.

Puis les invasions, les guerres civiles, un abandon complet de près de deux cents ans, ainsi que toutes les causes naturelles de destruction avaient contribué à faire du monument une véritable ruine.

L'architecte dut s'inspirer de ces considérations

pour les travaux de reconstruction, d'achèvement et d'embellissement.

Il avait a rétablir les bâtiments dans l'état, où ils auraient été, si la famille seigneuriale n'avait pas cessé de les habiter, et a compléter les parties commencées jadis, comme on l'aurait fait avant le XVI siècle. Mais il avait en outre à tenir compte des exigences de la vie

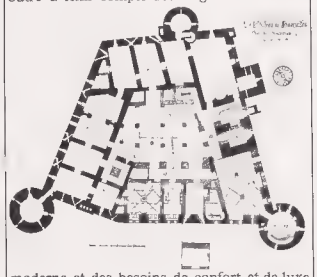

moderne et des besoins de confort et de luxe d'une famille habituée à la vie du grand monde actuel, sant faire violence toutefois aux lois de l'archéologie et de l'esthétique, et sans nuire en rien aux souvenirs historiques.

Le château de Haar est situé entre le Rhin et la Vecht, dans une immense plaine occupée

presqu'entièrement par des pâturages, qui s'étendent à perte de vue, et de magnifiques vergers, qui aux mois d'Avril et de Mai embaument tout le pays des parfums de leur floraison. Mais une distance considérable le sépare d'une gare de chemin de fer de quelque importance, et les propriétaires ont besoin d'avoir à leur disposition un assez grand nombre de chevaux et partant de domestiques. Il fallait en conséquence des écuries spacieuses avec leurs dépendances; des remises et des logements pour le personnel de service. Des bâtiments pour garage, nettoyage et réparation d'automobiles étaient également indispensables. On comprendra donc facilement, que la superficie des bâtiments actuels surpasse notablement celle des anciennes constructions. Seulement on a pris soin de placer tous ces accessoires de façon à ne faire aucun tort à l'aspect monumental du splendide manoir ressuscité de ses ruines[1].

Les trois premières planches ont rapport aux travaux de préparation.

Pl. I donne une vue sur les fondations de la chapelle, de sa tour et du transept sud.

Pl. II fait voir les anciennes fondations du grand pont conduisant à la cour d'honneur, et les piliers du pont vers le châtelet.

Pl. III donne une vue sur les ruines du donjon, et sur les premiers travaux de restauration en 1893.

Pl. IV donne la porte d'entrée fortifiée, placée à l'intérieur des fossés, reliée aux murs d'enceinte. Elle a deux tours avec défenses en bas et en haut et pont-levis. Ce bâtiment sert aussi de logement au portier et à sa famille.

Au bas de la feuille est la vue extérieure du châtelet, dont la description suivra plus loin.

Pl. V montre l'intérieur de la porte d'entrée, donnant accès à la cour de écuries (les communs).

A gauche de la feuille on voit la porte d'entrée; dans la tourelle à côté est l'escalier du logement du maître d'hôtel et des chasseurs.

Pl. VI donne une rangée de boxes, construits derrière le mur d'enceinte; dans l'angle de cette cour on trouve le hall ou hangar pour l'attelage, le dételage et le lavage des chevaux et des voitures. Cette place occupe 16 M. sur 16 M. et permet de nettoyer trois à cinq voitures à la fois.

Le milieu de la planche donne le côté sud-ouest, occupé par les remises des voitures, à côté desquelles se trouvent les selleries, l'atelier du maréchal, le magasin de fourrages, la cuisine et la salle à manger des cochers et autre personnel de la cour.

Toutes les portes et fenêtres s'ouvrent sur le côté sud-est, protégé par les constructions de de clôture opposées.

Au bas de la planche est representée l'aile servant de garage et d'atelier de réparation pour automobiles. Le logement du personnel affecté au service des voitures et des autos se trouve

[1] Voir le Plan de Situation

au dessus des remises. Tous ces bâtiments sont de nouvelles constructions exigées par les circonstances, comme on a dit plus haut.

Pl. VII donne le châtelet vu de l'intérieur (côté est) de la première cour; dans l'angle gauche est l'entrée aux caves et l'escalier extérieur conduisant au logement du concierge et du machiniste. A droite de l'entrée est la porte donnant accès à l'atelier du machiniste et aux installations pour la distribution des eaux, le chauffage et la ventilation; au bel étage est le logement du régisseur, son bureau avec salle d'attente, petite cuisine et salle à manger. Au premier étage se trouvent encore des chambres d'amis.

L'installation des générateurs pour vapeur et électricité, les pompes avec leurs moteurs se trouvent dans le soubassement du châtelet; un tunnel construit sous les fossés et fondations du château abrite tous les conduits, et permet la circulation entre les deux corps de logis, le château et le châtelet.

La tour carrée au nord contient un réservoir pour l'eau de source et un autre pour l'eau de pluie. Une pompe foulante, avec une puissance de 20.000 litres par heure, et desservie par un moteur à pétrole, envoie une eau absolument pure, prise à une profondeur de cent mètres, dans le réservoir situé à plus de vingt mètres au dessus du sol. La pression est donc plus que suffisante pour la distribuer dans tous les appartements du château.

La distribution de l'eau de pluie a lieu de la même manière. Cette eau, étant plus douce, fournit l'eau chaude, pour les bains et le lavage en général.

La salle à manger, la bibliothèque, la salle des chevaliers, la salle des fêtes et la salle de billard, le Hall, se trouvant tous au rez-de-chaussée, sont chauffés au moyen d'air porté à la température voulue par la vapeur passant par des conduits à hélice. Ces conduits sont installés dans l'hypocauste, qui possède une ventilation abondante. Comme le Hall a des galeries ouvertes en communication avec tous les appartements adjacents, la ventilation est obtenue pour ceux-ci par le ventilateur électrique, qui refoule l'air pur du dehors dans l'hypocauste. La cheminée, établie dans le pilier du grand escalier, fait fonctionner abondamment cette installation.

Tous les appartements possèdent des robinets à eau chaude et à eau froide; ils sonts placés au dessus de réservoirs munis d'un écoulement.

Le château possède cinq salles de bains isolées et 25 bains combinés avec des chambres à coucher. Les cuves qui ont 2.10 M. de long sont en »fire-clay« émaillé et expressément fabriqués pour le château en Angleterre.

L'éclairage électrique du château est installé dans un bâtiment provisoire, près du châtelet au nord-ouest, caché dans le bois.

Deux moteurs à benzine de la fabrique Dion-Bouton, directement accouplés à machine-dynamo, ont chacun une capacité de 100 chevaux.

Avec ces machines on charge selon les besoins

la batterie des accumulateurs, qui ont une capacité de 1000 heures ampère. Toutes les lumières sont nourries exclusivement par cette batterie, de manière à obtenir un éclairage constant, la tension de 110 Volt se règlant automatiquement, indépendamment du nombre des lumières.

Au moyen de cables sousterrains le courant électrique est porté dans le château, au tableau central, d'où partent les conduits aux différents appartements.

Il va sans dire, que l'application de l'éclairage est étudiée avec le plus grand soin, en harmonie avec le but qu'on s'est proposé; le système varie selon les exigences des appartements. C'est l'architecture qui dirige la distribution. Les vestibules, galeries et appartements voûtés donnent passage à la lumière électrique par les rosaces des clefs de voûtes; les plafonds en bois ont également leurs rosaces et fleurs, dont les lumières rehaussent l'effet de la construction.

Les grandes verrières du Hall reçoivent leur éclairage du dehors. Des lampes puissantes à arc projettent au moyen de réflecteurs dans le Hall la lumière de plusieurs milliers de chandelles, à travers les verrières aux riches couleurs et font briller dans toute leur splendeur les tableaux historiques, qui meublent ce musée de famille.

Les installations pour chauffage, ventilation, distribution des eaux ont été conçues et fournies par l'Ingénieur Civil C. A. Huijgen; l'éclairage, par la maison Groeneveld van der Pol & Co. à Amsterdam.

Le châtelet est entièrement rebâti sur les anciennes fondations. Le bâtiment avait disparu, et ce n'est que d'après les indications d'un dessin du XVII siècle, trouvé dans une collection d'amateur, qu'on a pu retrouver les fondations, qui se trouvaient effectivement telles, que le dessin de l'élévation les donnait à supposer.

Cette planche nous montre le bâtiment de milieu, les deux tours carrées à côté de l'entrée avec la tourelle, qui contient l'escalier et une partie du passage au château par le double pont couvert.

Pl. VIII montre l'entrée côté est, vue du côté de la cour militaire. Sous la voûte on voit l'escalier conduisant au logement du portier. La vue à droite de la feuille, donne le châtelet avec l'attache à la galerie couverte au dessus du pont. Au premier plan, la tourelle qui contient l'escalier de communication pour les étages du châtelet.

Pl. IX donne le balcon ou galerie couverte, qui se trouve au dessus de l'entrée du châtelet, et dessert une chambre de travail d'un logement d'ami.

L'angle gauche de la même planche donne le puits pour abreuver les chevaux de passage. Ce puits est surmonté d'une armature en fer battu d'un beau travail, placée au dessus de la margelle.

Pl. X donne une vue d'ensemble du château avec le double pont de communication au châtelet.

La grosse tour circulaire est une barbacane pour la défense.

Le fossé est plus large ici qu'ailleurs pour mieux garantir la sûreté du château. Cette belle nappe d'eau relève l'importance des constructions des différents corps de bâtiment, châtelet, château, chapelle.

Pl. XI donne le côté le plus pittoresque du château. Malgré l'effet d'irrégularité, que produit le plan d'ensemble, on est forcé d'admirer la rare entente avec laquelle les différentes parties ont été combinées et disposées entre elles, de manière à satisfaire à toutes les exigences d'une bonne défense, et d'obtenir en même temps une masse du plus agréable aspect. On y verra une preuve de plus, combien les maîtres du moyen-âge possédaient le talent de combiner le beau et l'agréable avec l'utile et le nécessaire.

Pl. XII donne une vue sur le château dans sa plus grande largeur. A côté du donjon on voit une partie du pont couvert et du châtelet.

Le Donjon et les autres tours sont munis de hourds pour la défense. Ces constructions en bois donnent au manoir un caractère féodal et sont en même temps d'un usage pratique pour l'entretien, parce qu'elles fournissent une communication extérieure et intérieure par les courtines avec tout le château.

La partie comprise entre le donjon et la tourelle située près du pignon à degrés, n'existait qu'à la hauteur du soubassement. Des deux côtés la maçonnerie indiquait par un dentelage, que le corps de logis n'était pas encore terminé, l'escalier principal était lui-même

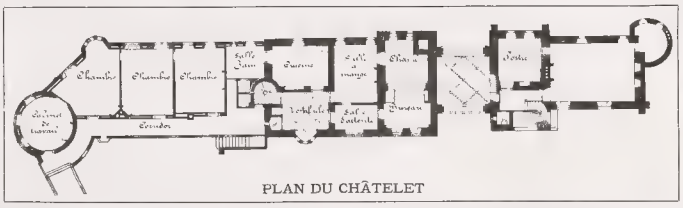

PLAN DU CHÂTELET

construit de façon à pouvoir unir les parties de l'édifice, qui manquaient encore; l'élévation des différents étages était évidente. L'ancien pont se trouvait au niveau du sol, qui était le même à l'intérieur de la cour qu'à l'extérieur.

La construction d'un soubassement pour installer le chauffage central et aménager un hypocauste, exigeait l'élévation du pont levis, au niveau du bel étage (rez-de-chaussée). Les marches nécessaires ont été construites

PLAN DU SOUBASSEMENT

au delà du fossé, ce qui a fourni le motif pour un escalier monumental afin de relier convenablement le second palier avec le pont levis.

Pour loger la herse[1] et avoir une défense satisfaisante pour cette entrée, on a construit un porche voûté à la hauteur du rez-de-chaussée; au premier étage se trouve le cabinet de travail du châtelain, au deuxième le cabinet

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

de travail pour ses deux fils; à la hauteur des combles on a pu placer le treuil et le mécanisme qui fait fonctionner la herse. La tourelle à flèche effilée allège agréablement la masse de cette construction carrée.

Pl. XIII. Le hourd de ce côté était anciennement à demeure et construit en maçonnerie comme des pans de bois, le toit couvert en ardoises. On en a tenu compte dans la reconstruction Par cette construction est établi le chemin de ronde autour de tout le château, de sorte qu'il y a en haut des communications

[1] La herse est une lourde claire-voie composée de pieux de charpente et de fer assemblées et formant un obstacle sous le passage d'une porte fortifiée.

complètes par les escaliers de service près des tours, en en bas dans le soubassement.

Un fossé large de 30 mètres garantit la sécurité du château de ce côté, d'autant plus que le hourdage en maçonnerie ne pouvait être detruit par le feu.

Pl. XIV reproduit à droite la porte d'entrée principale sous le portail. La couverture ou blindage est en fer forgé: les colonnes et losanges meubles des écus de Zuylen et de Haar

PLAN DU PREMIER ÉTAGE

sont en tôle repoussée; des bandes de fer laminé couvrent les joints, tandis qu'à chaque intersection le blindage est fixé au bois par des clous ornés.

A gauche on voit la face intérieure de la même porte. Elle est travaillée en bois de chêne, sculpté au vif. La serrurerie ne demande aucune explication.

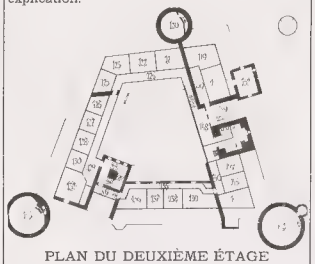

PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE

Pl. XV nous montre, à l'angle gauche de la feuille, la porte latérale en arc surbaissé avec son couronnement en pierre sculptée, et la petite porte, comme la grande, en bois de chêne sculpté, couvert à l'extérieur de tôle repoussée et blindée par de larges lames en fer, fixées au bois par des chevilles à tête de rosace. Dans l'angle en haut on voit un des corbeaux sculptés, qui portent les arceaux de la voûte du porche.

A droite de la feuille se voit le couronnement de la loge du portier avec ses corbeaux, colonnettes et chapiteaux, qui portent les arceaux de la voûte du vestibule.

Pl. XVI représente le vestibule, qui par cinq marches donne accès au Hall. La colonne et la balustrade à côté sont en marbre. Le chapiteau, d'un beau profil, orné de feuillage, supporte la statue de l'oncle de Josina, Jean van de Haar.
Le vestibule sur plan irrégulier possède une riche voûte en briques rouges du pays, avec arceaux finement profilés en pierre blanche. Ces arceaux reposent sur des colonnettes murales, dont la planche en montre deux. Dans les clefs de voûte se trouvent les armoiries des quartiers de Zuylen et de Haar.
Une boiserie en bois de chêne avec banc sculpté garnit les parois; un escalier en marbre noir donne accès au vestiaire des visiteurs, dans le soubassement.
Pl. XVII donne la porte en fer forgé à double face entre le vestibule et le Hall. Elle est munie de glaces contre les courants d'air.

ANCIENNE COUR DÉCOUVERTE. LE HALL.

Le château féodal fortifié, même à une époque, où l'aristocratie a pris déjà des habitudes de luxe et de bien-être très avancées, sacrifie tout à la défense. On ne s'étonnera donc pas de retrouver le château de Haar au XV et XVI siècles disposé comme il l'était lors de sa construction plus de trois siècles auparavant.
Les corps de logis de ces manoirs sont toujours simples en épaisseur, c. à. d. qu'ils n'ont que la largeur des pièces disposées en enfilade; celles-ci se commandaient. C'est ainsi que notre château contient une grande cour découverte, flanquée de tours fortifiées, reliées entre elles au soubassement par des pièces voûtées, servant de cuisine, de saller à manger pour les domestiques, de caves de magasins etc.
Ces pièces offraient en bas un moyen de circulation indépendant des appartements seigneuriaux; en haut les couloirs extérieurs en bois (hourds) construits pour la défense, rendaient le même service; des escaliers de service, montant des soubassements jusqu'aux combles, complétaient les moyens de circulation. Ce ne fut qu'au XVII siècle, qu'on commença à donner aux châteaux des corps de logis doubles en épaisseur.
Or la présence d'une cour spacieuse au centre des bâtiments a fourni l'occasion, non seulement de reconstruire l'antique demeure des Zuylen d'une manière digne des illustres seigneurs qu'elle abritait jadis, mais de lui donner en même temps toute l'aisance, tout le luxe, toute la richesse, qui font le charme d'une résidence opulente du XX^{e} siècle, sans renier en rien les principes, dont l'architecte doit s'inspirer dans toute oeuvre de restauration monumentale.
Ces principes, on les connaît. Ce sont l'harmonie entre la nécessité et la forme, entre les moeurs des habitants et l'habitation, le respect des traditions et des usages du pays.
Un des principaux moyens de défense des anciens châteaux-forts consistait en des dispositions singulières, imprévues, afin de dérouter l'assaillant. Pour ce motif et à cause des progrès incessants de l'art militaire, il était important pour chaque Seigneur en possession d'une place de sûreté, de modifier fréquemment les détails de la défense. De là une extrême variété dans ces demeures, un raffinement de précautions dans les distributions intérieures, une irrégularité systématique, car chacun s'ingéniait à faire mieux ou autrement que son voisin. Ce soin anxieux des moyens de défense est remplacé maintenant par celui de répondre aux exigences de la société moderne et, dans le cas du château de Haar en particulier, celui d'honorer la mémoire des glorieux ancêtres de son châtelain actuel.
Il est évident, que pour rendre habitable une maison de cette importance, il était nécessaire de trouver des dégagements pour les salles du rez-de-chaussée ainsi que les appartements des deux étages. L'état inachevé, où elle se trouvait lors de la reprise des travaux, favorisait singulièrement ce but.
En effet la circulation indépendante entre ces différentes pièces pouvait s'effectuer au moyen de galeries de communication à l'intérieur de la cour, et pour que celle-ci pût satisfaire à toutes les exigences de chauffage, de ventilation et autres, il fallait l'abriter par un toit.
L'espace de plus de 200 M^{2}. qu'elle occupe, permettait d'établir une communication directe entre les locaux du soubassement et le tunnel dont il est parlé plus haut, conduisant aux souterrains du châtelet. Ce tunnel communique avec la cheminée pratiquée dans la tour de l'escalier principal.
La différence de niveau entre le sol et le pavement du rez-de-chaussée permettait d'y construire deux voûtes à une distance nécessaire l'une au dessus de l'autre, et d'y établir un hypocauste pour le chauffage de la cour découverte, changée désormais en »Hall«.
L'aile sud-est se prêtait à recevoir pour la circulation aux differents étages, une galerie intérieure, qui devrait compléter celle du nord-est et les deux autres, à construire en encorbellement aux deux côtés opposés.
Pour abriter la cour on se serait servi au XV^{e} siècle d'une construction en bois. On n'a pas voulu dévier de cet usage de l'époque, mais afin de prémunir contre tout danger d'incendie, la construction en bois elle-même est abritée par une voûte en maçonnerie. Comme les murs de clôture offraient par leur solidité un appui assuré à une lourde voûte, on a cru ne pas devoir négliger cette sage précaution.
Le Hall devait conserver autant que possible son caractère de »cour«; on a tâché d'en ménager l'éclairage de telle façon, que le moindre rayon de lumière se communique immédiatement et l'éclaire depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Le côté nord, ouvert sur toute sa largeur, est occupé par un vitrail historique de 6,40 M. sur 5 M. Le côté sud-est présente

trois fenêtres de 2,50 M. sur 1,50 M. chacune; le côté sud-ouest un large vitrail de 5,40 M. sur 2,60 M. tandis que trois fenêtres de 2,50 M. sur 1,50 M. chacune s'ouvrent sur le nord-ouest.

Pl. XVIII nous présente le côté nord du Hall, s'ouvrant en bas par quatre arcades, dont l'une est prise par la porte de communication entre le Hall et l'escalier de service; les autres en claire-voie, donnent de la lumière à la galerie de communication entre la salle à manger et les dépendances.

La galerie servant de communication entre les différents appartements du premier étage a besoin de plus de largeur; on a pu obtenir la largeur convenable en construisant la galerie en encorbellement. Quatre corbeaux historiés, formant quatre saillies, avec des motifs très variés, produisent une architecture riche, solide et d'un effet très harmonieux.

Quatre têtes vigcureuses, symbolisant les quatre états de la société, sortent des pieds droits pour supporter la charge. Elles représentent le laboureur, le bourgeois, le guerrier, le savant.

La deuxième rangée est occupée par des figures d'animaux, dont deux appartiennent aux mammifères (terrestre et aquatique) deux autres aux volatiles

La troisième rangée représente des motifs du règne végétal.

La quatrième rangée reproduit des fables d'Esope. Un bandeau orné de feuillage, reliant entre elles les différentes travées, indique la hauteur du pavement ou plancher de l'étage.

Les pieds droits, qui montent de toute la hauteur du Hall, portent sur des colonnettes les statues des membres les plus distingués de la famille. La première statue à droite est celle de Elias de Haar, grand-bailli du Pays d'Utrecht. La deuxième représente Jacques de Zuylen de Vecht, la troisième sa femme Christine de Zuylen de Nyevelt, la quatrième Boekel de Haar, un des signataires de la grande Charte, et la cinqième Dederica de Maersen, femme de Frédéric de Zuylen de Nyevelt, châtelain de Vreeland, dans l'angle près de l'autre galerie.

La galerie du deuxième étage nous présente sous les arcades, dans les trois tympans, au milieu un haut-relief de la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus; dans les coinçons deux anges en adoration avec encensoirs, (tout château du moyen-âge avait sa S^te. Vierge et les patrons représentés en sculpture ou peinture monumentale) à droite la figure de St. Etienne patron du châtelain, à gauche celle de St. Georges, patron des chevaliers. Les coinçons sont occupés par des armoiries et par des figures ayant rapport au travail, à la chasse et autres occupations.

La claire-voie des trois travées est occupée par la présentation de la grande Charte, octroyée en 1375 au Pays d'Utrecht, par Arnold de Hornes 50.ème Prince-Evêque d'Utrecht. Le Prince-Evêque, assis sur son trône, est entouré des chanoines capitulaires, des nobles et des délégués des villes, écoutant la lecture de la charte, qui va recevoir leurs sceaux. Dans la partie

supérieure de la verrière sont placés les blasons de l'Evêque, des villes d'Utrecht, d'Amersfoort et de Rhenen, et ceux des chapitres du Dom, de St. Pierre, d'Oud-Munster de St. Jean et S^te. Marie à Utrecht.

Dans le premier compartiment à droite est représentée la grande tour du Dom (la Cathédrale) d'Utrecht, construite de 1321 à 1382 et en restauration depuis 1893. Dans la partie inférieure et sur les parois des deux côtés de la grande verrière sont reproduits les blasons des 37 nobles qui ont scellé la Charte.

Pl. XIX représente l'entrée du grand escalier et une partie de la galerie du premier étage, continuée sur la planche XX. Cette galerie est construite en encorbellement voûté. Les corbeaux, qui soutiennent les arcs doubleaux, arcs ogives et formerets, représentent les différents personnages fonctionnant dans un tournoi. Ce sont, près de la porte dans l'angle, au milieu de la planche: les sonneurs de trompes, le porte-glaive, le porte-massue, le héraut d'armes, le fou, le poète ou le trouvère, l'échanson, les pages de la châtelaine. Les grands culs de lampe de cette galerie portent des emblèmes de vertus et de vices, l'avarice, la sagesse, la prodigalité, la justice. Au dessus de ces culs de lampe se dressent des statues historiques, représentant les dignités remplies par des membres de la famille de Zuylen.

Pl. XXI donne le Hall du côté de la salle de billard.

Ses quatre arcades, correspondant aux arcades de la salle de billard, sont ornées à la hauteur du premier étage d'une frise, qui représente la vie et les jeux au moyen-âge. On y voit la jeunesse s'adonnant aux amourettes, au jeu de l'arquebuse, à l'exercice du cheval, au jeu d'énigmes, aux échecs, à la danse, à la joûte, à la chasse à cheval. Au côté nord-est on retrouve dans le coin la statue d'Etienne de Zuylen de Nyevelt, Seigneur de Maarsen, ensuite celle de Thierry de Zuylen de Haar, premier Bourgmestre d'Utrecht et Grand-bailli du pays et celle de sa femme Josina de Drakenborgh; enfin celle de Guillaume de Zuylen de Nyevelt, homme d'état, guerrier et littérateur. Les deux tableaux de cette planche se complètent.

Pl. XXII donne des détails du côté nord: à droite de la feuille le relief de St. Georges et dans les coinçons le monogramme du saint et l'écu de Zuylen; au dessus quelques blasons de chevaliers, signataires de la grande Charte; puis la statue de Boekel van de Haar avec son entourage.

Pl. XXIV reproduit une partie de la voûte en bois de chêne du Hall. Les rosaces qui couvrent les jointures des longuerines avec les fermes maîtresses, à la hauteur des tympans des fenêtres, représentent des sujets fantastiques en sculpture polychromée, l'autre rangée porte les blasons des quartiers de famille, tandis qu'au sommet de l'arc ogival s'épanouissent des rosaces de feuillages variés.

Pl. XXV donne deux portes; l'une conduisait primitivement de la cour à l'ancienne salle de

Josina et de Thierry de Zuylen, et l'autre donnait accès à la grande salle bâtie par Thierry de Zuylen de Nyevelt de Haar et sa femme et cousine Elisabeth de Zuylen de Nyevelt. Par suite du changement de la cour découverte en Hall, et du rehaussement du pavé au niveau de celui du bel-étage, ces portes, faisant désormais partie du Hall, ont dû subir un changement notable et ont reçu une ornementation en rapport avec leur nouvelle destination.

Pl. XXVI reproduit l'entrée du grand escalier; trois statues couronnent cette entrée, celles de trois Evêques d'Utrecht, qui furent non seulement les suzerains du Haar, mais encore parentés à ses Seigneurs, savoir:
1342, Jean IV d'Arckel, 1423, Sweder de Culemborg, 1433, Rudolphe de Diephold. A droite on voit la balustrade en claire-voie du grand escalier, qui correspond avec la galerie du Hall à côté de la salle de billard. La partie inférieure vitrée éclaire l'escalier, qui conduit au soubassement. La balustrade est en pierre calcaire sculptée, les coinçons sont ornés de feuillages tous différents.

Pl. XXVII donne des détails de la boiserie du Hall; la construction d'une partie circulaire avec des terminaisons fantastiques d'animaux, l'arrangement des bancs et trois détails sur grande échelle des montants à sujets empruntés aux règnes animal et végétal.

Pl. XXVIII nous montre la Salle de billard communiquant avec le Hall par ses trois arcades. La salle est divisée en trois parties par trois arc doubleaux, dont les corbeaux portent six blasons de six différentes branches des Zuylen. La voûte en briques rouges repose sur des arceaux en pierre calcaire, les noeuds sont ornés de rosaces traversées par des poires pour l'éclairage électrique. Un lambris en bois de chêne entoure toute la salle, les montants se terminent par des motifs d'animaux.

Pl. XXIX reproduit deux bancs en bois de chêne, richement sculptés. Le banc à droite, délicatement travaillé, montre une grande variété d'ornements empruntés tant au règne animal qu'au règne végétal. Aucun panneau ne se répète. Toutes les sculptures en sont traitées de main de maître. Le dais, dont il est surmonté, est du même achèvement: ses ornements sont pris dans le blason de famille, alternant avec les initiales du châtelain et sa devise »Non titubans«. L'autre banc donne en bas-reliefs sculptés dans le dossier les effigies de David, poète lyrique, de l'historien Hérodote, et du Dante, poète épique.

Pl. XXX montre le pavement en faience imprimée en bas-relief à différentes couleurs et d'un ton chaud très harmonieux. La galerie à côté est pavée en mosaïque plus riche mais en parfaite harmonie quant aux couleurs. Ce sont de larges bandes composées de figures géometriques, des cercles et des demi-cercles combinés avec des carrés. Les cercles ont des motifs d'animaux alternant avec des monogrammes de famille; les demi-cercles encore

des figures de différents animaux. Des bandes en marbre noir servent de séparation et de transition entre les divers systèmes de pavements, et produisent un effet harmonieux.

LA SALLE À MANGER

Pl. XXXI. Elle a 11,00 M. de long sur 7.00 M. de large. La grande cheminée, symbole de la vie de famille, représente sur le manteau Adam et Eve au Paradis, sujet de prédilection pour la cheminée des salons de famille, pendant le moyen-âge; à droite le mariage d'Isaac et de Rebecca, à gauche celui de Tobie et de Sara. Elle est couronnée par des figures de musiciens, dont l'aspect doit égayer les convives. Le linteau, qui est en marbre noir comme les deux pieds droits, porte une inscription biblique.

Pl. XXXII donne deux fenêtres de la Salle à manger, dont on voit les volets avec la continuation des lambris.

Pl. XXXIII montre une armoire murale et la porte conduisant à l'office; une autre à deux battants est celle du Hall, une troisième à côté communique par la galerie avec les autres pièces. Dans le coin est placé un porte lampe en fer forgé d'un beau travail.

Un lambris en bois de chêne sculpté relie les portes et les fenêtres et se continue dans les embrasures de ces dernières.

Les parois sont tendues de deux tapisseries Flamandes, représentant la Kermesse de village de Teniers le Vieux.

Le plafond est partagé en cinq travèes par des poutres s'appuiant sur des corbeaux en pierre sculptés.

Les sujets sculptés sur les corbeaux ont trait à la destination de la salle. On y voit un échanson, une jeune femme présentant une grappe de raisin, une autre présentant des pêches etc.

Les meubles: table, sièges, dressoir sont en parfaite harmonie avec tout l'arrangement de la salle.

LA BIBLIOTHÈQUE, PRIMITIVEMENT SALLE DE FAMILLE

Pl. XXXIV donne le côté nord-ouest et le côté sud-ouest avec la cheminée. Celle-ci est soutenue par deux corbeaux, qui dans leurs sculptures symbolisent le mariage; à gauche un jeune homme offrant une fleur à une jeune dame; à droite les deux époux s'embrassant. Le manteau et la hotte de la cheminée portent les blasons de toute la lignée directe des Zuylen, Seigneurs et Dames, à travers dix-neuf générations. La série est ouverte par le blason d'Etienne de Zuylen, premier du nom, Seigneur de Zuylen Anholt, cité dans l'histoire parmi ceux, qui en 1200, assistèrent à la consécration, par l'évêque d'Utrecht, du couvent de Bethléhem (Belhem) près de Doetichem en Gueldre. La série est close, sur le linteau du manteau, par les blasons de Jean Bernard de Zuylen de Nyevelt, Isabelle Clara du Bois de Leysele, Jean Jos. Christ. de Zuylen de Nyevelt de Haar,

Maria Elisabeth Catharina de Wykersloot et Julienne Isabelle Christine de Zuylen de Nyevelt; Etienne de Zuylen de Nyevelt de Haar et Julie comtesse de Visar de Bocarmé et Leontine Baronne de Lokhorst de Toll et Veenhuyzen, et enfin par ceux du propriétaire actuel Etienne Baron de Zuylen de Nyevelt de Haar et de son épouse Hélène Baronne de Rothschild.

Les divers blasons ornants les poutres du plafond indiquent les alliances des familles de Zuylen durant les XIII^e^ et XIV^e^ siècles dans l'ordre suivant, à partir de la cheminée:

a. Woerden, Abcoude, Vianen, Montfoort, Harmelen, Zevender;

b. Oye, Nyenrode, Heemskerke, Nyevelt, Zuylen-Haar, Boucholt, Termeer, Rynevelt;

c. Rhyn, Denemarken, Uten Ham, Brakel, Raaphorst, Amstel-Mijnden;

d. Naaldwyk, Egmond, Uten Eng, Brienen, Poelgeest, Oostrum, Amerongen, Appeltern;

e. Moerdrecht, Witte, Gent, Bronchorst.

Les poutres reposent sur des corbeaux sculptés, représentant les diverses professions de l'époque: un paysan, un artisan, un soldat un savant, un magistrat etc.

PL. XXXV donne un détail de la cheminée et montre par le passage qui conduit au cabinet de correspondance, une partie de la cheminée de ce cabinet. Celle-ci est ornée des blasons de Thierry de Zuylen de Nyevelt de Haar et de son épouse Josina van de Haar avec les huit quartiers.

LA SALLE DES CHEVALIERS

Cette salle a été bâtie avant le XV^e^ siècle, comme l'indiquent les cinq fenêtres étroites en lancettes, dont elle est éclairée. Elle existait donc au moment de l'union de Josina van de Haar avec Thierry de Zuylen.

Pl. XXXVI nous en montre l'entrée du côté du Hall et de la porte de communication avec la bibliothèque.

Pl. XXXVIII. La grande cheminée termine noblement cette importante salle, qui a 16 mètres de long sur 7.30 de large dans oeuvre. Les piedsdroits de la cheminée s'appuient sur des bases en granit poli et portent un feuillage dans la moulure montante en encorbellement, poursoutenir le manteau et la hotte.

Sur le manteau se lit la devise des ancêtres »a majoribus et virtute« et celle de Thierry de Zuylen »non titubans«. Trois figures typiques de la chevalerie: David, Charlemagne et Guillaume II comte de Hollande et de Zéelande, roi Romain, couronnent le manteau. Les écus placés entre ces statues représentent les différentes branches des Zuylen-Anholt.

La hotte est décorée en peinture d'une figure de chevalier en pleine armure, lancé au galop et alentour des cris d'armes »Colonna, Colonna« »Zuylen Zuylen« »Utrecht, Utrecht«.

Sept larges sommiers divisent la salle en huit travées. Les sommiers, qui portent les poutrelles, sont ornés de blasons.

Le vitrail au dessus de la porte d'entrée du côté du Hall représente le portrait du célèbre Frank de Borssele, Seigneur de Zuylen, un des premiers chevaliers de la Toison d'or, qui épousa l'infortunée Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande. Il était petit fils d'Eléonore de Zuylen, dame de Zuylen, de Westbroek de Baar etc. et le plus brillant chevalier de son temps aux Pays-Bas.

Pl. XXXVII. Salle des chevaliers vue de la bibliothèque. La porte à gauche donne accès au petit vestibule voûté devant la salle des fêtes. Ce vestibule servait primitivement d'entrée de la cour à la salle des chevaliers et à celle des fêtes.

Pl. XXXIX donne une partie du plafond; trois poutres maîtresses avec leurs corbeaux ornés des blasons de famille et les poutrelles.

LA SALLE DES FÊTES

Pl. XL donne le côté sud de la salle des fêtes. Un lambris en bois de chêne sculpté, reliant les différentes portes, entoure toute la salle. Vis-à-vis se trouve la cheminée, que reproduit.

Pl. XLII. Des colonnettes en marbre noir et à riches châpiteaux soutiennent le linteau, portant le texte de St. Paul, aux Philippiens Ch. IV: gaudete in Domino semper, iterum dico gaudete: Réjouissez vous sans cesse dans le Seigneur, je vous le dis encore: réjouissez vous. Les extrémités en sont ornées des écus de Nyevelt et de Drakenburg, tenus par des lions.

Les trois grandes statues représentent de droite à gauche la foi, (fides) l'espérance, (spes) et la charité, (caritas).

Dans le même ordre, les petites statues représentent différentes vertus; un homme armé, la force; une femme portant un écu avec le chameau, la tempérance; une femme avec un livre, la sagesse; une femme avec un chien, la fidélité; une femme tenant un agneau, la simplicité. L'arcade à côté de la cheminée est la communication avec le Hall et la salle des chevaliers. A droite on voit la porte donnant accès au balcon pour les musiciens, qui sont placés derrière une galerie en claire-voie.

La frise au dessus du lambris contient une suite de figures représentant la chasse du moyen-âge dans toutes ses formes. Une autre série de figures, en haut-relief, immédiatement au dessous du plafond, nous déroule l'histoire de la musique et de la danse, depuis l'antiquité jusqu'à la la fin du XVIII^e^ siècle et l'époque du premier Empire. (La danse classique, la danse au XIII siècle (Reigentanz), la danse au XIV-XV-XVII siècle, enfin celles du XVIII siècle et de l'empire).

Le plafond de cette salle est en bois de chêne sculpté, représentant des animaux de différentes espèces, et des fleurs par lesquelles passent les conduits de la lumière électrique, qui éclaire les tapisseries flamandes des parois, dont on trouve la description détaillée page 40.

Les autres parties au dessus des lambris sont

couvertes par du brocard rouge et or, parfaitement en harmonie avec les tons des tapisseries monumentales. Une sculpture à droite de la cheminée figure le château d'amour. Un château fortifié et entouré de fossés est assailli par des chevaliers. Ceux-ci, attirés par les charmes de jeunes dames visibles aux fenêtres, tâchent d'escalader les murs, pour gagner les couronnes offertes à leur bravoure. On voit un chevalier conduisant sa dame, prêt à monter un cheval harnaché et sellé.

Pl. XLVIII représente en bas l'éntrée du grand escalier vue vers le Hall; la porte fermée, à côté, donne accès au soubassement; à gauche on voit le premier palier. La vue au haut de la feuille »grand escalier, détail« donne le troisième palier.

Les parties carrées au dessus des paliers sont voûtées à vives arêtes, les parties ascendantes ont des voûtes de segment de cercle en berceau. Toutes les voûtes ont reçu une peinture en blanc avec des bandes en ocre jaune, gris et vert; les voûtes en berceau, les bandes sont cernées par un filet en or avec feuillage; les parois ont un appareil gris. Les voûtes à arêtes vives ont des filets en or avec une rosace au centre. Les arcs doubleaux ont des dessins en blanc sur fond d'or.

Pl. XLIX représente le palier de communication du Ier étage dont le niveau est plus élevé de cinq marches. Le détail à gauche de la feuille montre le passage du côté de l'escalier, qui conduit à la galerie du Ier étage et du palier intermédiaire. Les motifs des culs-de-lampe sont tous variés, comme l'indiquent les détails ajoutés, il en est de même des congés aux angles des trumeaux.

Pl. L donne une vue de l'arcade Est au Ier étage qui est voûtée système ogival. Les corbeaux en pierre sculptée, qui ont tous des motifs différents, portent les arceaux et clefs de voûtes ornées de rosaces, portant des poires pour la lumière électrique.

Au 2ième étage cette galerie a un plafond en bois de chêne, les poutres reposent sur des corbeaux en pierre sculptée, les solives profilées sont assemblées dans les poutres sculptées. Les piliers en pierre, dont les angles sont ornés de rinceaux courants, portent les corbeaux et linteaux, une balustrade également en pierre relie les piliers. Les corbeaux ainsi que les linteaux empruntent leurs motifs à des sujets historiés. Le plafond est adopté de préférence pour la deuxième galerie, parceque cette construction est plus en rapport avec le système de couverture du Hall, la charpente apparente en ogives. Les fermes maîtresses reposent sur des blochets, dans lesquels les courbes sont assemblées avec l'arbalétrier, les pannes qui relient les fermes entre elles soulagent le chevronnage. Des bardeaux en chêne sont cloués contre les fermes formant voûte.

Pl. LI. Chambre à coucher du Châtelain. La cheminée en marbre et bronze est un travail Français. La boiserie (lambris portes et plafonds

en bois de chêne sculpté) a été faite sur place par des hommes du pays. La tenture est en damas rouge et jaune d'or. Le plafond est orné d'une riche peinture, dont le milieu imite un ciel bleu avec oiseaux, et de rinceaux à fleurs; le tout d'un effet brillant.

Pl. LII. Cabinet de travail du Châtelain. Pour se rendre compte de la disposition de ce cabinet, on consultera le plan ci-dessous avec le tracé des voûtes.

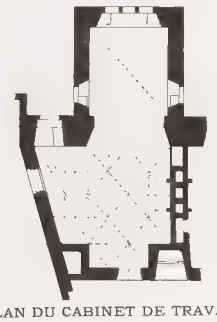

PLAN DU CABINET DE TRAVAIL

En comparant le plan avec les deux vues, on pourra juger, si la solution est heureuse. L'appartement a 10 M. de profondeur et est éclairé au milieu par une large baie de lumière, qui éclaire parfaitement la paroi opposée; on le constate facilement en regardant les deux tableaux. La voûte même se dessine clairement. (voir la vue à gauche).

Pl. LIII. Chambre de la Châtelaine. C'est de l'ouvrage Parisien. Toute la boiserie est en blanc, les portes sont munies de glaces, les tentures sont en rose et blanc. La cheminée est en bronze et marbre blanc, la glace encadrée d'or, le plafond est en or et blanc. Les tapis et les meubles achèvent la richesse de cet appartement.

Pl. LIV. Ce sont deux vues prises dans la même chambre du Ier étage au dessus de la bibliothèque. La chambre est grande et a deux cheminées. Le tout est traité dans le caractère du XIVe siècle.

Pl. LV. Deux chambres à coucher, de travail Anglais. La boiserie peinte en blanc, ainsi que les plafonds et les meubles sont de la même provenance. Pour pouvoir juger de l'ensemble, il faudrait voir l'appartement en réalité, parce que l'harmonie des couleurs y joue un grand rôle. La porte du fond est un beau travail d'ébénisterie plutôt que de menuiserie. Les pentures en fer forgé sont également d'un travail supérieur. Tout l'appartement est peint dans des tons clairs en harmonie avec la menuiserie, les portes et lambris qui sont en bois de chêne. Les parois sont vert olive avec un dessin damasquiné même couleur de différent ton, les voûtes très

claires d'un blanc laiteux, dont les arceaux se détachent par une lisière en or et bleu gris. Les naissances des voûtes ont un ornement blanc sur fond d'or. Les arcs doubleaux sont ornés de feuillage blanc sur fond d'or, des bandes et lisières vert et bleu gris forment l'intermédaire.

Pl. LVI donne deux portes de communication entre les galeries du I^{er} et du 2ème étage. La vue est prise du côté du Hall, et on voit les marches de l'escalier en bois. Les portes et claires-voies ont des verrières en couleurs.

Pl. LVII reproduit en partie une chambre à coucher du 2ème étage dans l'aile nord. La cheminée est décorée dans le foyer de carreaux en fayence, imitation d'anciens, trouvés dans les ruines. Par la porte ouverte on aperçoit une partie de la petite salle de bain, qui a conservé sa cheminée primitive. On y voit ensuite l'intérieur d'une chambre à coucher du côté nord-est, au 2ème étage, dont la cheminée est également ancienne. C'est une grande chambre avec balcon couvert, offrant une vue magnifique sur le parc. On y trouve encore une salle de toilette avec bains sous les voûtes du donjon.

Pl. LVIII. La vue au bas de la page donne une partie de cet appartement situé au dessus de la partie carrée du vestibule, voûté en berceau avec entre-voûtes à vives arêtes. Au haut de la feuille on voit le côté irrégulier en trapèze, au dessus du vestibule. La voûte en briques de Hollande à vives arêtes est un travail de maîtrise pour les maçons les plus adroits. Les corbeaux en pierre sculptée ont des sujets historiés.

Pl. LIX. Chambres à coucher du 2^{e} étage, côté ouest. Elles sont en style Néerlandais du XVII^{e} siècle. La menuiserie est en grande partie ancienne, tous les motifs sont anciens, on a restauré les parties endommagées et suppléé celles qui manquaient.

Pl. LX donne la salle à manger pour les domestiques. Elle est située sous la salle à manger du Châtelain; elle a une voûte en briques sur arceaux en pierre et un pavement de faience dure en blanc avec des petits carrés noirs. A droite de la feuille on a une vue de la salle à déjeûner du soubassement à la disposition des jeunes gens et des messieurs chasseurs.

Pl. LXI donne une vue du soubassement sous le Hall. Toute cette partie est déblayée, et formait avant la restauration la cour intérieure. La voûte en berceau à segment de cercle se trouve au dessous du pavement du Hall en laissant une distance suffisante pour l'hypocauste et le passage de tous les tuyaux pour conduits de chaleur, de ventilation et de distribution d'eau. L'espace libre donne de plus une communication facile et pratique entre les différents services établis dans le soubassement.

Au bas de la feuille on voit la cuisine avec son ancienne voûte en berceau qui a résisté pendant plus de six siècles aux intempéries de l'air et aux dévastations, qui ont passé sur le château. Au fond on voit la grande cheminée avec ses bouches de ventilation etc. et la broche.

Pl. LXII reproduit la passage du châtelet au château par le double pont couvert, et le vestibule dans le châtelet.

Ce vestibule donne accès, par la porte qu'on voit dans le coin à côté du foyer, à la salle d'attente devant le bureau du Régisseur, ainsi qu'à la petite salle à manger et à la cuisine du châtelet.

Pl. LXIII donne l'intérieur d'un cabinet de travail, qui se trouve à côté d'une chambre d'ami. Il est sur plan circulaire, voûté en coupole et se trouve dans la grande barbacane.

La cheminée a été construite avec d'anciens restes trouvés lors de la restauration. La traverse du manteau provient d'une cheminée construite lors du mariage de Thierry de Zuylen avec Josine de Haar; leurs blasons de démontrent.

Pl. LXIV donne le logement de Régisseur, bureau et chambre à coucher, le tout voûté en briques avec arceaux en pierre calcaire. Le côté gauche donne l'intérieur de la petite salle à manger. L'embrasure de la porte d'entrée est ornée de fayences coloriées. Une inscription placée au dessus de la porte dit: »Wie bytyds zorgt verdient lof«. Ce mot du poète Vondel se traduit ainsi: »qui prend soin à temps mérite louanges«.

Pl. LXV donne la voûte du Donjon au troisième étage, la clef centrale avec les arceaux et clefs d'assemblage des dix pans. Les voûtains en briques rouges jointoyées n'ont reçu aucune peinture. Il en est de même pour la voûte de la salle de billard, qu'on trouve encore sur cette feuille, et qui est construite de la même manière.

Pl. LXVI donne une autre partie de la voûte de la salle de billard. La voûte de Donjon au I^{er} étage n'est pas jointoyée, mais elle a reçu une couche de crépissage. Les clefs de voûte et arceaux en pierre n'ont reçu aucune peinture.

Pl. LXVIII montre trois portes des chambres d'amis dans le châtelet. Toutes les portes des appartements sont variées, comme on le voit aux trois modèles representés sur cette planche. On a choisi de préférence ces trois exemples, pour montrer quelle richesse de variations on peut obtenir au moyen de ces deux éléments, le cercle et le carré.

Pl. LXIX donne une vue du côté ouest de la Chapelle, prise du jardin aux fleurs, une autre prise du côté nord. Comme l'intérieur de la Chapelle n'est pas encore terminé, on s'est borné à en insérer dans le texte une vue sur une plus petite échelle. On y voit l'abside et une partie du transept.

Pl. LXX. La vue est prise en dehors de la cour d'honneur. On y voit la porte avec le pont-levis, qui donne accès au jardin Français; à droite de la porte d'entrée on voit le châtelet et une de ses tours carrées. Au bas de la feuille on voit le même pont, mais du côté opposé, et le grand pont, qui conduit de la porte d'entrée du châtelet à la cour d'honneur.

Pl. LXXI donne une vue du jardin Romain, prise de la fenêtre centrale de la salle des fêtes. Au bas de la feuille on voit le milieu de la serre chaude en pleine floraison.

LE PARC & LES DÉPENDANCES DU CHÂTEAU DE HAAR

PAR

FRANS LUYTEN

Ainsi que nous l'avons écrit ci-avant, la ruine de Haar, lors du commencement des travaux de restauration, en automne 1891, dominait de sa masse imposante l'immense plaine qui s'étend au nord-ouest d'Utrecht, entre le vieux Rhin et le Vecht. - Du haut de cette ruine, on jouissait d'un panorama très étendu, mais peu varié: vers le nord-ouest, au delà des lignes de chemin de fer et du nouveau canal de jonction du Rhin au Zuiderzee, la vue, à peine interceptée par quelques fermes et de rares bosquets et vergers, s'étendait jusqu'à la région plus boisée du Vecht, égayée par les clochers des églises de Maarssen et de Breukelen; vers l'est, l'horizon était limité, à plus de dix kilomètres, par la ville d'Utrecht, ses cheminées d'usines et ses tours d'églises dépassées et dominées par la haute et imposante tour de sa Cathédrale; vers le sud, à moindre distance, se remarquaient les clochers des églises de Vleuten, la vieille tour isolée de l'ancien château de Ham, les bois et le clocher de Harmelen. - C'était une plaine, pour ainsi dire dénudée, composée de pâtures et de champs, de niveau uniforme, sans le moindre vallonnement, s'étendant de tous côtés à plusieurs kilomètres autour de la Ruine.

Au pied de celle-ci se trouvaient quelques fermes, des métairies et des maisons d'ouvriers, entourées de jardins, formant avec un cabaret, servant aussi de maison communale, et une place publique, plantée de quelques arbres, le modeste, mais pittoresque, village de Haarzuylens, - dont le nom signifie: Haar des Zuylen, comme nous l'avons signalé dans l'histoire du château. - Autour de la ruine, et formant avec celle-ci un enclos d'une dizaine d'hectares, séparé des pâtures voisines par des fossés plus larges, on pouvait reconnaître encore l'emplacement des anciens jardins du château.

On sait qu'au Moyen-Âge les jardins des résidences seigneuriales étaient peu étendus et se composaient, en général, d'un jardin à fleurs, d'un jardin potager, d'un verger, et d'un enclos plus ou moins boisé, où étaient enfermés quelques daims, et autres animaux apprivoisés. - »Dans la plupart des jardins d'agrément, il y »avait un canal pour l'arrosage, une pièce »d'eau avec des poissons, des cygnes, des ca»nards; enfin, une volière spéciale abritait des »paons l'oiseau favori du Moyen-Âge«. (v. G. Riat. l'art des jardins.) C'est ainsi que devaient être constitués aussi les jardins du Haar. - En effet, au sud et au delà du fossé d'enceinte du château, et protégé par celui-ci contre les

âpres vents du nord, si fréquents en Hollande, il y avait un enclos séparé, ayant formé, sans doute, le jardin à fleurs; et au nord au delà de la cour d'honneur et de l'enceinte murée, dont les fondations existaient encore en quelques endroits, et entourés d'eau, se trouvaient plusieurs autres enclos, séparés par des fossés, dont l'un servait encore de potager, un autre, plus grand, de verger, et un autre portait encore le nom indicatif de Hartenkamp (parc aux cerfs).

La réfection de ces jardins, répondant aux goûts des siècles lointains, tels qu'on les trouve exprimés dans les écrits, les peintures et les dessins d'alors, ne pouvait évidemment pas répondre aux habitudes actuelles; et il était indispensable de créer, autour du château restauré, un parc beaucoup plus grand et plus en harmonie avec les exigences de confort et d'agrément modernes. - Pour atteindre ce but, il fallait non seulement acquérir toutes les propriétés voisines, qui avaient été détachées du domaine dans le cours des siècles, mais aussi déplacer et éloigner du château le noyau d'habitations formant le village, et supprimer ou détourner des chemins publics y donnant accès... Le concours bienveillant des Autorités publiques permit d'écarter ces obstacles au développement du parc; et un projet d'ensemble put ainsi être élaboré pour un parc d'environ cent hectares, formant bloc et se reliant partout au surplus du domaine.

La création de ce parc était cependant un problème compliqué; autour du château il fallait, dans la mesure du possible, respecter les indications fournies par la configuration des lieux, tenir compte des formes des bâtiments, (château, chapelle, châtelet, etc.), maintenir les fossés anciens et les ponts dont on avait retrouvé les vestiges, orner les alentours de l'habitation, sans en cacher la vue et les perspectives; plus loin, on devait tenir compte de l'aspect général du pays, créer de larges pelouses, des bosquets, des parties boisées, s'harmonisant avec tout le reste du paysage, afin de ne pas nuire au panorama étendu dont on jouit des hautes tours du château.

Mr. Henri Copyn, l'architecte de jardins, qui a conçu et exécuté les diverses parties du parc, a réalisé d'une manière heureuse le problème qu'il fut chargé de résoudre. - Ayant égard à ce que le château se trouvait à peu près au centre du bloc sur lequel il devait créer le parc et qui se composait au sud de terres argilo-sablonneuses avec sous-couches de sable, au nord de

pâtures à sol lourd et argileux, déchargeant leurs eaux vers le Vecht, il a considéré l'ensemble comme une plaine traversée jadis par un courant d'eau venant du Rhin, et allant se réunir au Vecht: et comme suite à cette idée, - qui s'est trouvée confirmée par des faits positifs ainsi que nous le dirons plus loin, - il a rattaché les fossés d'enceinte du château à une suite d'étangs, dont quelques uns ont plus de 150 m. de largeur, et qui forment ensemble comme une rivière sinueuse traversant tout le parc du sud au nord et se déversant plus loin, par les fossés des pâturages, dans le Vecht. Cette combinaison donne une unité parfaite à l'ensemble, tout en laissant à chaque partie un caractère distinctif.

Dans ce pays froid et brumeux de Hollande, en cette plaine ouverte à tous les vents, on ne pouvait créer un parc semblable à ceux qu'on admire en des contrées plus favorisées des beautés de la nature et de l'action bienfaisante du soleil. Les splendides jardins italiens avec leurs nombreuses colonnes et statues en marbre, - les luxuriantes créations du Midi avec leurs superbes plantes des pays plus chauds, leurs floraisons si variées et si attirantes, - les fontaines, les cascatelles et chutes d'eau, si faciles à créer en des lieux montagneux et à sources vives, - ne pouvaient trouver place dans la conception d'un parc de plaine, où seules les essences capables de résister à la gelée, à la neige, à la brume glaciale des hivers, avaient chance de se développer.

Toutefois, avec le concours de serres, on pourrait produire et conserver assez de fleurs et de plantes décoratives pour assurer, durant la période d'été, une décoration complète et adéquate des environs du château et des parties abritées, plus éloignées, du parc.

Le propriétaire du domaine désirant passer les mois d'été à son château, dès que celui-ci serait habitable, il était aussi indispensable de planter, non pas des arbustes, et des balivaux, qui n'auraient donné aucun abri ni aspect convenable ou suffisant, mais des arbres ayant atteint déjà une belle grosseur et un développement suffisant de futaie, pour procurer l'impression agréable d'un parc en pleine croissance.

C'est d'après cette conception générale que le parc a été créé. Il forme un ensemble complet composé de trois parties distinctes: 1° les environs immédiats du château, - 2° le parc nord, - et 3° le parc sud. Le tout est relié par des ponts, dont deux ont pu être placés au dessus du chemin public, qui traverse la propriété, mais dont la vue est cachée par des mouvements de terrain et des plantations.

Les environs immédiats du château se composent: de la cour d'honneur, ornée d'un grand motif central en fleurs variées et entourée d'arbustes à verdure persistante; du jardin, de forme antique, au sud du château, où les fleurs les plus diverses sont réparties en nombreux motifs et parterres; du jardin spécial des roses;

et de bosquets et berceaux s'y rattachant et plantés surtout d'arbustes à floraison tardive.

Le parc nord comprend, au fond, un bois touffu d'arbres de haute futaie et de taillis, protégeant contre les vents du nord, la partie de devant, plus ouverte vers le midi, et à laquelle la forme de l'enclos du XVI^e^ Siècle a été conservée.

Cette partie renferme un grand étang en forme de croix, dans lequel les hautes tours du château se reflètent agréablement, et autour duquel règne une belle allée abritée sous de grands ormes; il y a en outre divers berceaux et autres agréments. Le restant du parc nord comprend de grandes pelouses entrecoupées de bosquets d'arbres et de taillis d'essences variées, laissant des perspectives intéressantes. - La création des étangs a permis d'y relever un peu le terrain et de lui donner de légers vallonnements en certaines parties. - Il est en communication directe avec les jardins potagers et les serres, et est séparé du parc sud par le nouveau chemin public et par la large avenue centrale, se dirigeant vers l'est et nommée Zuylenlaan.

Celle-ci et les premières allées du parc nord, furent plantées, durant l'hiver 1894-95, de chênes, d'ormes et de hêtres, ayant de 40 à 60 ans d'âge, achetés à plusieurs lieux du château et amenés sur place par des chariots construits spécialement pour cet usage et ayant un dispositif mobile, ainsi qu'on le voit sur la reproduction de photographie qui suit.

Le parc sud, créé après achèvement de tout le parc nord est formé, d'après les principes des grands parcs anglais, et contient de larges pâtures vallonnées, des massifs boisés de différentes espèces, spécialement de résineux et d'essences feuillues, convenant à un sol plus léger.

Les illustrations donnent une idée suffisante du parc et des accessoires, et nous dispensent d'allonger notre description. - Toutefois, il convient de signaler que ce parc est de création encore trop récente et que les arbres et arbustes, quoique ayant été plantés avec grand succès, ne sont pas assez âgés et n'ont pas encore le développement qu'ils atteindront dans quelques années, et qui donnera à l'ensemble un aspect plus imposant et plus en harmonie avec la masse du château féodal qu'ils entourent.

En creusant les étangs de la dernière partie du parc nord, en 1900, on mit à découvert, à environ 2 mètres sous le sol actuel, une quantité considérable de troncs d'arbres, au sujet desquels le professeur Dr. J. Lorie, de l'Université d'Utrecht, écrivit un article dans la revue »La Nature« dont nous traduisons par extrait ces quelques lignes:

»On creusa des étangs, et, en automne 1900, on »mit à découvert une grande quantité de troncs »d'arbres, qui presque tous se trouvaient en»core debout et pouvaient avoir un mètre de

PLANTATION DU ZUYLEN-LAAN

»diamètre. Les arbres se trouvaient parfois à »côté; mais généralement ceux-ci avaient dis- »paru, emportés par les eaux. Le sol dans lequel »ils étaient enracinés se trouve à environ deux »mètres sous le sol actuel. Les étangs sont »creusés généralement dans le sable diluvial, »parfois aussi dans le limon alluvial de rivière »et qui en certains endroits a une couche »beaucoup plus épaisse. Ce sont alors des an- »ciens bras de rivière envasés«.
Cette dernière phrase justifie l'interprétation donnée à la création des étangs et de l'ensemble du parc.

L'intérêt de cette découverte géologique nous autorise à résumer la suite de l'article dont il s'agit :
Le limon y fut amené par les bras du Rhin, aux temps préhistoriques, car ce n'est qu'au commencement de notre ère que les Romains construisirent les digues qui mirent fin aux inondations. L'argile s'étend sur une large bande du Leck jusqu'à Utrecht et s'y divise en deux branches, le long du vieux Rhin et du Vecht, prouvant ainsi que ceux-ci sont vraiment des anciens bras de rivière. Le niveau exact du parc de Haar n'est pas connu, car il n'y a pas eu de nivellement; mais, d'après des

données certaines, on doit l'estimer à 20 centimètres au dessus du niveau moyen de la mer (A. P.) à Amsterdam, de manière que le niveau de l'ancien bois doit se trouver à 1.80 ou 2 m. en dessous de ce niveau. Il est facile à comprendre que, si les digues etc. n'existaient pas, aucune croissance d'arbres ne serait possible à ce niveau. En effet, la marée s'élève de 0.86 à 1.05 au dessus de A. P. et inonderait de plus de 3 mètres l'ancien bois, qui ne serait pas même à sec durant le reflux. On doit donc admettre que, jadis, le sol était plus élevé, qu'il y a eu un affaissement général de 2 à 3 m., qui mettait le bois sous eau; celle-ci faisait mourir les arbres, qui étaient aussi brisés par les tempêtes, et en emportait les débris ou les abandonnait dans la vase. - De cet affaissement lointain, il y a des traces innombrables en Hollande, notamment par la formation de la tourbe, qui ne peut avoir lieu que par l'action de l'eau douce à moins d'1 ½ m. de profondeur et nullement par l'eau de mer.
Il y a lieu de rappeler au sujet de ces affaissements, ce qu'écrivit le savant Belge J. Rutot, cité dans l'étude de E. Delheid (L'emplacement d'Anvers sous les mers): »La formation de la »tourbe cessa au commencement du 4e siècle, »à la suite d'un nouvel affaissement du sol,

»qui a permis à la mer de revenir,.... au début »du XI^e siècle un nouvel affaissement se pro»duit encore, coïncidant avec de désastreuses »tempêtes,.... cette période ne dura guère plus »de deux siècles. »C'est pendant cette suite in»terminable de tempêtes et d'envahissements »marins que se produisit, en 1170, la catastrophe »principale: la formation du Zuyderzee et de »la série d'îles du nord de la Hollande....«

»Vers l'an 1200 des travaux d'endiguement »ayant été exécutés partout, nos contrées fu»rent à l'abri des invasions marines et depuis »1570 aucun mouvement sensible du sol ne »s'est plus produit«.

C'est probablement durant cette période du 11^e-12^e siècle que la forêt souterraine du Haar a été détruite: Il est généralement admis par les savants spécialistes d'une part, que les plaines terrestres s'exhaussent d'au moins un millimètre par an à cause des poussières y déposées par les vents et provenant de la dénivellation des hauteurs, et d'autre part, dans les terres cultivées et dans les prairies fumées d'après les procédés hollandais, il y a un excédant de dépôts incorporé au sol, qui peut aussi amener un relèvement d'un millimètre par an; en réunissant ces deux facteurs, l'un naturel et l'autre cultural, on atteint après mille ans la différence de niveau signalée comme s'élevant à 2 mètres.

Nous nous bornons à ajouter ici la reproduction d'une photographie prise de cette forêt souterraine.

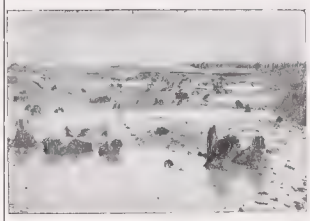

Une autre constatation géologique importante put être faite durant les travaux de restauration du château.

Pour avoir une eau potable, donnant toutes les garanties possibles de pureté, à tous les points de vue, on fora entre le château et le châtelet,

dans le courant de l'été 1898, un puits artésien de 100 mètres de profondeur.

L'examen des produits du forage a établi les faits suivants:

Sous la couche superficielle de 2 mètres, on rencontre déjà une couche de 1.70 m. de limon gris et ensuite se succèdent des couches diverses de sable rude et de gravier, mêlées de sable plus fin, parfois d'une petite couche de limon, jusqu'à la profondeur de 51.80 m., où commence une couche d'argile variée d'environ 10 m.-A 61.50 m., on retrouve le sable fin, qui s'alterne avec du sable plus rude, et à deux profondeurs différentes, avec un peu de limon; et à partir de 85.10 m. il n'y a plus que du sable rude et gros.

Dans aucune de ces couches, sur toute la profondeur, on n'a trouvé de traces de mollusques marins; et on doit en conclure, avec Dr. J. Lorie, que toutes ces couches se sont trouvées au dessus du niveau de la mer, durant les temps préhistoriques.

Ce forage a permis de constater que le sol, sur lequel le château est construit, offre toute résistance désirable, même en cas de mouvements sismiques.

Cette constatation était, du reste, superflue; car les parties construites aux 13^e. et 14^e siècles, ne présentaient encore aucune fissure et ont pu être restaurées, sans démolition.

Le nouveau village de Haarzuylens à été construit à environ 10 minutes à l'est du château, sur la partie la plus élevée de la plaine. - Il est entouré d'un fossé, d'un rempart en terre, planté d'arbres, des arbres ombragent la place publique; et l'ensemble, pourvu de bons chemins de communication avec les villages voisins, présente un aspect pittoresque, rehaussé par les différentes fermes qui l'environnent.

La nouvelle maison communale fut inaugurée le premier Septembre 1898 en présence de S. H. le Sultan de Siak, S. A. Ario Mataram, frère du Sultan de Soerakarta et de ses deux fils, et de L. A. Mangkoe Negoro et Sosro-Negoro, fils du Sultan de Koetei. Ces princes malais, venus en Hollande pour assister au couronnement de sa Majesté la Reine, avaient exprimé le désir de visiter le château de Haar. Ils étaient accompagnés d'une suite nombreuse; leur présence avait attiré un public très considérable et distingué; ce qui donna à l'inauguration le caractère d'une manifestation nationale.

LES TAPISSERIES FLAMANDES DU CHÂTEAU DE HAAR

PAR
FRANS LUYTEN

L'ameublement du château, quoique déjà très important, n'est pas encore complet; et ce n'est que plus tard, après que toute l'ornementation intérieure sera parachevée, et que chaque meuble, chaque objet d'art y aura sa place définitive, qu'il sera possible de consacrer une étude documentée à ce mobilier de formes diverses et de styles variés, qui s'adaptera harmonieusement à l'ensemble, à ces tableaux, vases de Chine et du Japon, et objets nombreux de collection, qui se trouvent dans les chambres et les salons, à toutes ces tapisseries anciennes, qui décorent les salles de réception et le hall.

Néanmoins, d'après le désir de certains souscripteurs, quoique dépassant le cadre proposé de cette publication, on a reproduit quelques meubles, en dehors de ceux compris dans les vues intérieures, pour donner ainsi une idée plus complète du château dans son état actuel.

Et on a estimé désirable de consacrer une courte notice aux trois principales tapisseries flamandes, qui ornent le château et qui présentent un intérêt spécial.

Ces tapisseries, confectionnées, sans nul doute, à Bruxelles, vers la fin du XV[e] siècle ou dans les premières années du XVI[e] siècle proviennent de la célèbre collection du duc d'Albe, à Madrid.

Le critique d'art, Alfred Michiels, parlant de cette collection, (le constitutionnel, 4 Avril 1877) attribua les dessins de ces tapisseries à Jean de Maubeuge (Jean Gossaert), et ajouta que ces tentures furent exécutées avant 1508, et ornèrent pendant longtemps le château de Duurstede, propriété de Philippe de Bourgogne, bâtard de Philippe le Bon, et évêque d'Utrecht.

Il est à signaler que le château de Duurstede appartint à la branche de Zuylen d'Abcoude jusqu'en 1459, et passa alors à David de Bourgogne, évêque d'Utrecht.

Celui-ci y mourut en 1496, et son frère, Philippe de Bourgogne, (bâtard comme lui de Philippe le Bon), alors grand amiral des Pays-Bas, - qui se trouvait au château au moment du décès et fut l'exécuteur de ses dernières volontés, - garda, dit-on, tous ses trésors artistiques et continua à résider à Duurstede, jusqu'à ce qu'il fut nommé évêque, en 1517, après résignation de Frédéric de Bade.

D'autre part, à la même époque, Etienne de Zuylen de Haar remplissait diverses hautes fonctions dans le Pays d'Utrecht, sous le gouvernement des dits deux derniers évêques; et Etienne de Zuylen de Nyevelt, - ascendant direct du seigneur actuel du Haar, - était drossart et Stadhouder des fiefs du comté de Leerdam, etc.; et tous deux, ainsi que d'autres de leurs parents, fréquentaient la cour des Princes-Evêques d'Utrecht.

Il parait ainsi possible, même vraisemblable, que ces mêmes tapisseries aient été connues et admirées par les parents du possesseur actuel, au commencement du XVI[e] siècle.

On sait qu'à cette époque les maitres hautelissiers de Bruxelles avaient acquis une renommée universelle et que leurs tapisseries, reproduisant avec une finesse, une gradation, une harmonie et une vivacité étonnantes de couleurs, les belles compositions fournies ou inspirées par les maîtres illustres de la peinture flamande, les Van Eyck, Roger van der Weyde, Memling, Dirk Bouts, Jean Gossaert de Mabuse (ou Maubeuge), Bernard van Orley, et autres, avaient atteint un fini parfait d'exécution, et une réputation sans égale.

Eug. Muntz, (La Tapisserie Paris 1882), traitant des ateliers de Bruxelles, écrit de leurs productions »qui comptent parmi les chefs-d'œuvre »les plus parfaits de l'art textile, on serait pres»que tenté de dire de la peinture« et ajoute: »C'est vers la fin de ce siècle, ou plus exacte»ment de 1483 à 1515, que la tapisserie a atteint »un degré de perfectionnement qui n'a point »été dépassé depuis. Au point de vue de la »précision du dessin, de l'éclat et de l'harmonie »du coloris, qui est toujours clair, de manière »à ce qu'aucun détail ne puisse être sacrifié, »les haute-lissiers n'ont plus absolument rien »à apprendre de leurs successeurs«.

Les trois tapisseries, ayant chacune environ 8 mètres en largeur et 4 mètres en hauteur, y compris des bordures de 25 centimètres, doivent être considérées comme des productions capitales de cette époque glorieuse. - Elles présentent de grandes similitudes dans les traits, le groupement et la façon de draper les vêtements des personnages, des bordures semblables de fleurs et de pampres entremêlés, des couleurs de même tonalité; et il est à peu près impossible de ne pas admettre que les cartons aient été dessinés par le même maître, et que les tapisseries aient été exécutées par le même haute-lissier.

Nous devons nous borner à en donner la description et la signification:

I. - La première tapisserie représente la CRÉATION, d'après la Génèse. Au centre, la S[te] Trinité est représentée par trois personnages barbus, à figures presque identiques, portant les mêmes attributs, assis au milieu de nuages sur un trône unique, entouré d'anges. Ces personnages paraissent délibérer sur les actes qu'ils veulent accomplir. Puis, vers le côté droit, ils séparent la lumière des ténèbres,

créent le soleil, la lune et les étoiles et, descendant sur terre, font naître la végétation,[1] les fleurs, les arbres. - Ensuite, vers la gauche, ils ordonnent »que les eaux produisent les animaux »qui nagent, et que les oiseaux volent sur la terre »et sous le ciel«. Et dans l'eau se voient des poissons, des canards et autres oiseaux aquatiques; et sur terre et parmi les arbres se remarquent des paons et divers oiseaux à brillant plumage.

Du côté gauche, parmi des quadrupèdes pâturant les fleurs et les plantes, la S^te^ Trinité contemple Adam et Eve, créés à l'image de la Divinité; puis, plus haut, le Christ, agenouillé, intercède près du Père et du St. Esprit pour le couple humain, se trouvant plus bas, qui a commis le péché et est encore accompagné de l'esprit malin; et finalement dans l'angle supérieur, l'Ange, armé du glaive de justice, chasse Adam et Eve du Paradis terrestre.

J. Destrée, dans son étude sur les tapisseries exposées à Paris en 1900, signale que la Cathédrale de Narbonne avait prêté une tapisserie, paraissant être une reproduction de la nôtre, et il ajoute »Cette page est la répétition d'une tapis»serie qui se trouvait dans la collection Berwick »d'Albe, aujourd'hui dispersée: Elle est d'une »tonalité passée, éteinte même; cette paleur de »teint provient de l'emploi prépondérant de la »soie et des fils d'argent. Cette tapisserie a subi »les intempéries des saisons; aussi les relations »de tons ont-elles pour ainsi dire disparu; le des»sin fin et distingué permet de voir que le maître »du modèle s'était formé à bonne école«.

La tapisserie du Haar, au contraire, a conservé toute la force et tout l'éclat de ses teintes et de ses couleurs, et on est frappé par la finesse et l'achevé des dessins, par la gradation et la vigueur des tons et par l'harmonie de l'ensemble, qui en font une des plus belles productions de l'art du haute lissier.

II. - La seconde tapisserie, reproduite en diverses publications, est généralement connue sous le nom de »COMBAT DES VICES ET DES VERTUS«; mais l'ensemble n'a-t-il pas une signification moins mystique et plus en rapport avec l'esprit général du Christianisme? Au centre, vers le haut, en arrière plan, se trouve le Divin Crucifié, entouré de prophètes et de saintes femmes, et de la Sainte Vierge agenouillée au pied de la Croix. C'est devant cette scène du Golgotha que se déroule le combat des Vices et des Vertus. Mais, il y a lieu d'examiner ce qui entoure le champ de bataille, qui simule une grande prairie semée de fleurs, entre deux montagnes.

Sur la montagne de droite se lit »Mons Sinay«[1] et »Vet^a^ testamentū«[2]; on y voit, sortant d'un bosquet, une femme portant le costume juif et sonnant d'une trompe, garnie d'une bannière sur laquelle sont figurés les emblèmes des Tables de la Loi. - En dessous, se trouve un prophète tenant d'une main une banderole avec l'inscription »Ipse venit et salvabit nos«

1 Mont Sinai.
2 Ancien testament.
3 Il y est lui même et nous sauvera.

(Isaie 35 b. 4), et montrant de l'autre main, plus vers le milieu, un chevalier armé de toutes pièces, mais la visière levée et portant barbe, qui combat au centre de la mêlée.

Sur la montagne de gauche, sur laquelle on lit »mons calverie«[1] et »nov. testamentū«[2], une femme vêtue à la romaine et les cheveux ceints d'une couronne fermée, sonne d'une trompe garnie d'une bannière portant des calices.

En dessous, un prophète avec banderole, sur laquelle on lit »His plagatus sum« Zach. 13-6«.

Le combat, centre et premier plan de la composition, montre à droite les Vertus ayant chacune son nom inscrit sur la robe, notamtamment: le zêle de Dieu (»devocio Dei«), la sobriété (Sobrietas), la chasteté (castitas), l'humilité (humilitas), la charité (caritas), toutes assises sur divers animaux et portant des attributs appropriés, suivant au combat le chevalier qui attend, lance baissée, le choc des adversaires. - Du côté gauche, au centre des combattants, une femme montée sur un chameau, armée de toutes pièces, la visière ouverte et brandissant l'épée de combat, fait face au chevalier. Elle est entourée des Vices, tels que l'orgueil (superbia), l'envie (invidia), l'avarice (avaricia), la luxure (luxuria), la gourmandise (gula), tous armés et portant des boucliers avec symboles.

Il s'agit ici, évidemment, d'une composition allégorique ayant une signification spéciale. - Alphonse Wauters, dans son étude sur les tapisseries anciennes à l'exposition nationale belge, publiée en 1882, y voit un prince défendant le catholicisme contre l'hérésie, et il incline à y voir Charles-Quint lui même, s'efforcant d'arrêter le progrès du protestantisme. Mais, ne semble-t-il pas que le chameau servant de monture au chef des Vices, indique qu'il s'agit de la lutte contre les mahométans, et que c'est contre eux que sonnent l'alarme les trompes du Sinai et du Calvaire, réunies en un même accord, parce qu'il importe de sauver non seulement la Chrétienté, mais aussi Jérusalem et les lieux Saints?

On sait, par les écrits d'Olivier de la Marche, que la Cour de Bourgogne donna, en 1454, une fête ayant pour but d'inciter les nobles à une croisade contre les Infidèles et que, dans l'allégorie y représentée et figurant notamment l'Eglise et ses vertus, les rôles étaient remplis par les plus hautes personnalités de la Cour, y compris le comte de Charolais, fils du Duc, et les bâtards de Bourgogne. Notre tapisserie ne se rattacherait-elle pas indirectement à cette allégorie de 1454? Le chevalier armé, chef des Vertus, ne serait-ce pas un prince de la maison de Bourgogne? Et toutes ces figures féminines, vêtues d'étoffes somptueuses, richement parées et portant couronnes, ne représenteraient-elles pas des Dames de la Cour du Duc?

Nous ne pouvons pas approfondir ici la signification de cette brillante allégorie, qui a été

1 Mont Calvaire
2 Nouveau testament
3 par ceux-ci je suis attaqué.

plusieurs fois reproduite et dont l'idée première remonte aux siècles antérieurs; mais nous tenons à signaler la belle conservation de cette magnifique tapisserie, et à fixer l'attention sur la finesse des figures, sur la richesse et la variété des costumes des divers personnages, ainsi que sur la parfaite harmonie de tons de toute la composition.

Ces deux tapisseries sont placées dans la salle des fêtes, où elles garnissent tout le mur opposé aux fenêtres; elles y sont fort bien éclairées, et s'adaptent parfaitement à toute l'ambiance.

3° - La troisième tapisserie, ornant la galerie du Hall, est connue comme LA GLORIFICATION DU CHRIST. C'est une composition double, paraphrasant par son sujet ces paroles du Credo: Il monta au Ciel, prit place à la droite du Père pour juger les vivants et les morts«. - A droite, au bas, est assis un prophète avec une banderole portant »Putas-ne mortū hō rursū vivat? Job. XIIII«. (ne pensez-vous pas que l'homme mort vivra de nouveau?). - A gauche, au bas, un prophète tient une banderole portant »juxta ē dies pditionis« Deut. 32. C. 35. (proche est le jour de perdition), et lève la main gauche pour signaler plus haut le Christ jugeant. - Cette tapisserie comprend deux parties principales: le centre et la partie de droite figurant l'Ascension de N. S.; et la partie de gauche représentant le jugement par le Christ.

L'Ascension montre le Christ quittant la terre, où les Apôtres et les saintes femmes sont agenouillées, remontant vers le ciel où sont les Saints et d'où le Père et le St. Esprit, assis sur un même trône, entouré d'anges, s'inclinent ver Lui et l'accueillent en souriant. Des deux côtés du Trône, des Anges s'envolent annoncer la bonne nouvelle. - Dans l'angle supérieur, à droite, on voit le Christ sortant d'un paysage boisé et parlant à une personne agenouillée devant lui et portant le nom »Jacob«; plus bas, le Christ relève vers Lui un personnage marqué »Peeter«. (St. Pierre?). Dans une chambre, figurée à droite, on remarque le Christ, accompagné de deux vierges couronnées, »charitas« (la charité) à droite, et »humilitas« (l'humilité) à gauche, et de divers personnages, ses Apôtres, rendant visite à la Sainte Vierge, sa mère, en présence d'une autre femme et de plusieurs disciples.

Le jugement par le Christ, formant la partie gauche de la tapisserie, montre la Sainte Trinité, assise ensemble sur un trône, derrière lequel se voit un même groupe d'anges que dans l'Ascension, et à côté duquel se tiennent debout deux vierges couronnées: à droite, la miséricorde (misericordia), tenant une branche de lys, emblème de la pureté; et à gauche, la justice (justicia), armée du glaive. - Un peu au dessous, sur les nuages à droite, se tiennent la Sainte Vierge, debout en face de son Divin Fils, et divers Saints, dont le premier porte la mention »Abrahā«; à gauche se trouvent d'autres Saints, parmi lesquels »Adam«, derrière le Zèle de Dieu (»Devocio Dei«), qui présente un personnage également agenouillé, dont le nom n'est plus lisible (l'âme vertueuse?) et que le

Christ, assis à la droite du Père, semble juger et accueillir. - Dans l'angle supérieur gauche, l'Ange vengeur, armé du glaive de justice, précipite des Vices, notamment l'envie (»invidia«) et la luxure (»luxuria«), vers l'Enfer, figuré plus bas, et où sont déjà réunis, entourés de démons et de flammes, d'autres Vices portant les noms »Superbia«, »Avaricia«, etc. etc.

Cette tapisserie, admirablement conservée, présente dans les figures de la Sainte Trinité, dans les têtes de plusieurs autres personnages et dans les façons de draper les vêtements, des ressemblances nombreuses avec les deux autres, et avec diverses tapisseries connues de fabrication Bruxelloise, - notamment avec »La glorification de la Sainte Vierge« qui se trouve au Musée du cinquantenaire à Bruxelles.

On sait que les cartons fournis par les peintres ou les dessinateurs, pour l'exécution des tapisseries, furent souvent employés pour plusieurs reproductions d'un même sujet, mais avec des modifications de dessins et de couleurs, suivant le désir des clients. - Aussi, est-il très rare de rencontrer deux tapisseries absolument identiques, d'après un même dessin. - Du reste, chaque maître haute-lissier était seul propriétaire des cartons qu'il avait acquis; et un règlement du magistrat de Bruxelles, de 1525, stipula que lorsqu'un maître aura fait exécuter des patrons soit d'histoire soit d'autres sujets, personne ne pourra les contrefaire ni les imiter. De plus l'édit de 1528 ordonna que toute pièce de tapisserie mesurant plus de six aunes, devra porter dans le bas, d'un côté la marque du fabricant, et de l'autre côté la marque de la ville de Bruxelles, étant un écusson flanqué de deux B.

Ici, il n'y a pas encore de marque, mais il y a les fleurs et les bordures de pampres, qui se retrouvent dans diverses tapisseries bruxelloises de la même époque, et en confirment l'origine.

Nous laissons à d'autres, plus compétents que nous, le soin de rechercher quels peuvent être le dessinateur et l'exécuteur de ces superbes productions d'une industrie admirable; mais tous les spécialistes sont d'accord sur leur origine, et reconnaissent que le dessinateur se rattache à la grande école des Van Eyck, des Memling et de leurs successeurs, et que l'exécuteur est un digne prédécesseur, ou émule de Pierre Van Aelst, qui fit, de 1515 à 1519, les tapisseries »les actes des Apôtres« de la Chapelle Sixtine à Rome, lesquelles reçurent des éloges si vifs du Pape et des Cardinaux.

E. Müntz ajoute le jugement de Vasari, ce connaisseur d'un goût si sûr et si délicat, qui écrivit 30 ans après:

»On est stupéfait en regardant ces tapisseries;
»l'exécution tient au prodige. On conçoit à peine
»comment il soit possible, avec de simples fils,
»de donner une finesse pareille aux cheveux et
»à la barbe, et à rendre la morbidesse des chairs.
»C'est un travail plutôt divin qu'humain«.

Ceux qui connaissent les tapisseries du Haar y appliqueront, sans doute, la majeure partie de cette appréciation.

LE CÔTÉ SUD DE LA RUINE SIX MOIS APRÈS LA REPRISE DES TRAVAUX.

CONCLUSION

PAR D^R. P. J. H. CUYPERS

Dans cette publication le côté historique et artistique de la restauration a été nécessairement mis en évidence. Le travail technique cependant, qui a produit comme le squelette de ce corps artistique, a demandé le concours de talents plus qu'ordinaires, et coûté des efforts très sérieux, dont le souvenir s'impose à l'observateur même superficiel.

Pour ce motif il ne sera peut-être pas sans intérêt d'apprendre, dans un bref aperçu historique, par qui et comment ont été exécutés les travaux, qui, dans l'espace d'une quinzaine d'années, ont métamorphosé la majestueuse ruine, reproduite à la page 40, en un splendide manoir, où la beauté artistique rivalise avec le confort le plus moderne.

La direction immédiate de l'exécution sur place fut confiée à Joseph Cuypers, architecte, ingénieur-civil diplômé, qui dressa les plans d'exécution, régla les contrats et l'administration de l'oeuvre, Une longue résidence à plusieurs reprises sur les lieux était seule en état de lui faire connaître à fond tous les coins et recoins et toutes les qualités de l'immense ruine, comme de son entourage. Pendant ces longs séjours tout un état major d'ouvriers, de dessinateurs, avec l'entrepreneur général Corn. van Straaten d'Utrecht et son contre-maître Swaninck, suivaient les instructions données, pour se familiariser la technique des différents métiers, comme nos ancêtres du moyen-âge les ont pratiqués.

En se servant de briques anciennes de grande dimension, on eut bientôt porté la maçonnerie des deux grandes tours à la hauteur primitive; puis on posa les charpentes de l'ancien systême.

L'achêvement de l'aile nord-est exigeait une quantité de briques si prodigieuse, qu'on ne put se passer d'une briqueterie complète. Elle fut installée par les frères Plomp, fabricants de briques à Zuylen. De cette façon on obtenait des matériaux provenant du même terrain, que ceux, dont s'étaient servis les fondateurs du château.

Une coupe sur les différentes tours avec leurs voûtes en coupole à triple étage, qui ont eu leur part de tous les désastres du château, ne laisse aucune doute sur la solidité de l'oeuvre de nos anciens maîtres-maçons.

Les travaux de construction, la briqueterie, l'arrangement du parc et des jardins, demandaient pendant plusieurs années quelques centaines d'hommes sur place; on ne s'étonnera

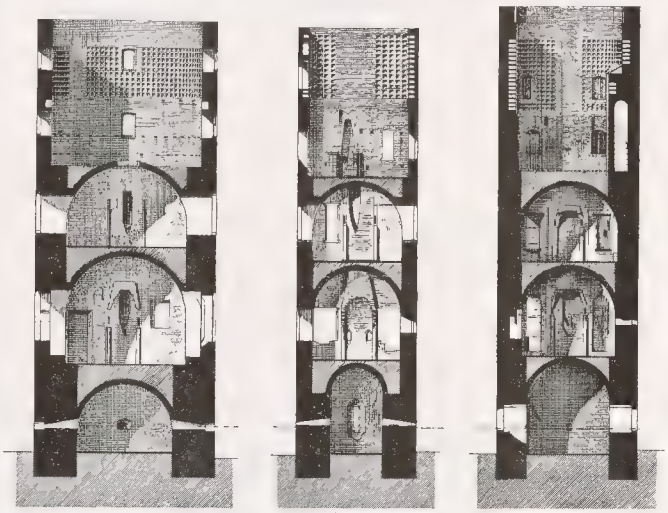

LES TROIS TOURS À L'ÉTAT DE RUINE

pas, que le nombre des habitants du village

CÔTÉ SUD-OUEST DE LA RUINE DU CHÂTEAU AVANT LA RESTAURATION

de Haarzuylens se doubla en peu de temps. Bientôt c'était le tour des métiers d'art. Les meilleurs ateliers du pays, sans parler de ceux de l'étranger, ont contribué à l'achèvement tant extérieur qu'intérieur des différentes constructions.

Quelle immensité de travaux de tous les métiers n'a-t-il pas fallu se faire succéder, pour installer dans la ruine reproduite ci-dessus, la salle

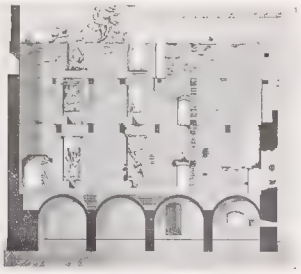

COUPE SUR L'AILE DE LA SALLE DES FÊTES À L'ÉTAT DE RUINE

des fêtes dans son luxe et sa splendeur actuels!

Pour ne pas fatiguer le lecteur par une énumération trop longue, mentionnons seulement le sculpteur Binnebeke et ses compagnons ornementistes, qui ont fouillé avec autant de finesse, que de soin toutes les boiseries et les frises en pierre blanche ainsi que le sculpteur figuriste van Nieuwendijk dont l'habile ciseau créa toutes les figures au balcon du Hall. Dans les ateliers Cuypers et bientôt sur place, c'étaient Capiau et Maessen, qui sculptèrent les figures allégoriques et les statues. Les nombreuses reproductions, qu'on en a eu sous les yeux, disent assez comment ils se sont acquittés de leur tâche.

Après le placement des vitraux peints, exécutés par les frères Nicolas et Lenobel d'après les cartons de J. Berens, c'est P. Helwegen qui dirigea, sur les plans du maître, les travaux de peinture décorative, qui dans leur délicate richesse portent les traces bien visibles de son pinceau.

Pour le dire en peu de mots: une école entière d'artistes, formés sous la direction d'un seul maître, qui la fonda, il y a plus d'un demi siècle, ont réuni leurs forces et leurs talents, pour nous montrer, qu'en travaillant d'après les solides systèmes du moyen-âge, on peut obtenir des résultats sembables, voire même supérieurs à ceux de cette glorieuse époque.

LIVR.

LE CHÂTEAU DE HAAR

À HAARZUYLENS

EDITÉ ET ILLUSTRÉ SOUS LA DIRECTION DE

Dr. P. J. H. CUYPERS

ARCHITECTE DES MUSÉES ROYAUX, Etc.

UTRECHT
A. OOSTHOEK, ÉDITEUR
1909

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

RECONSTRUCTION DE LA CHAPELLE

CHAPELLE AVANT LA RESTAURATION

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

ANCIENNES FONDATIONS DE L'ENTRÉE DE LA COUR D'HONNEUR

ANCIENS PILIERS DU PONT VERS LE CHÂTELET

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

LA RESTAURATION EN 1893

DONJON EN 1893

A. OOSTHOEK, UITGEVER, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

ENTRÉE, VUE EXTÉRIEURE

CHÂTELET, VUE EXTÉRIEURE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

ENTRÉE VUE INTÉRIEURE

ENTRÉE DES ÉCURIES

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

BOXES POUR CHEVAUX

REMISES POUR VOITURES, ETC.

REMISES ETC. POUR AUTOMOBILES

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHÂTELET, CÔTÉ EST

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHÂTELET, COTÉ SUD

CHÂTELET, ENTRÉE COTÉ EST

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

BALCON DU CHÂTELET

PUITS DEVANT LE CHÂTELET

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

VUE D'ENSEMBLE, CÔTÉ OUEST

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

VUE DU CHÂTEAU, CÔTÉ NORD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

VUE DU CHÂTEAU, CÔTÉ EST

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

VUE DU CHÂTEAU, CÔTÉ SUD-OUEST

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

ENTRÉE PRINCIPALE, CÔTÉ EXTÉRIEURE

ENTRÉE PRINCIPALE, CÔTÉ INTÉRIEURE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

VESTIBULE, COURONNEMENT DE LA LOGE

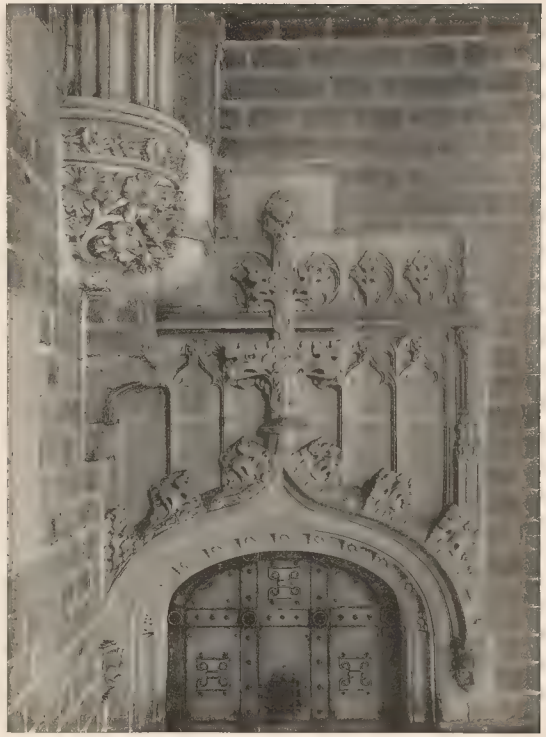

ENTRÉE PRINCIPALE, PORTE LATÉRALE EXTÉRIEURE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUIJLENS

ENTRÉE PRINCIPALE, VESTIBULE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

PORTE D'ENTRÉE EN FER FORGÉ

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUIJLENS

HALL, CÔTÉ NORD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUIJLENS

HALL, ENTRÉE DU GRAND ESCALIER

A. OOSTHOEK ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

HALL, CÔTÉ SUD-OUEST

HALL, CÔTÉ NORD-OUEST

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

HALL, CÔTÉ SUD-EST

HALL, CÔTÉ NORD-EST

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

HALL, DÉTAILS CÔTÉ NORD

HALL, DÉTAILS CÔTÉ NORD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

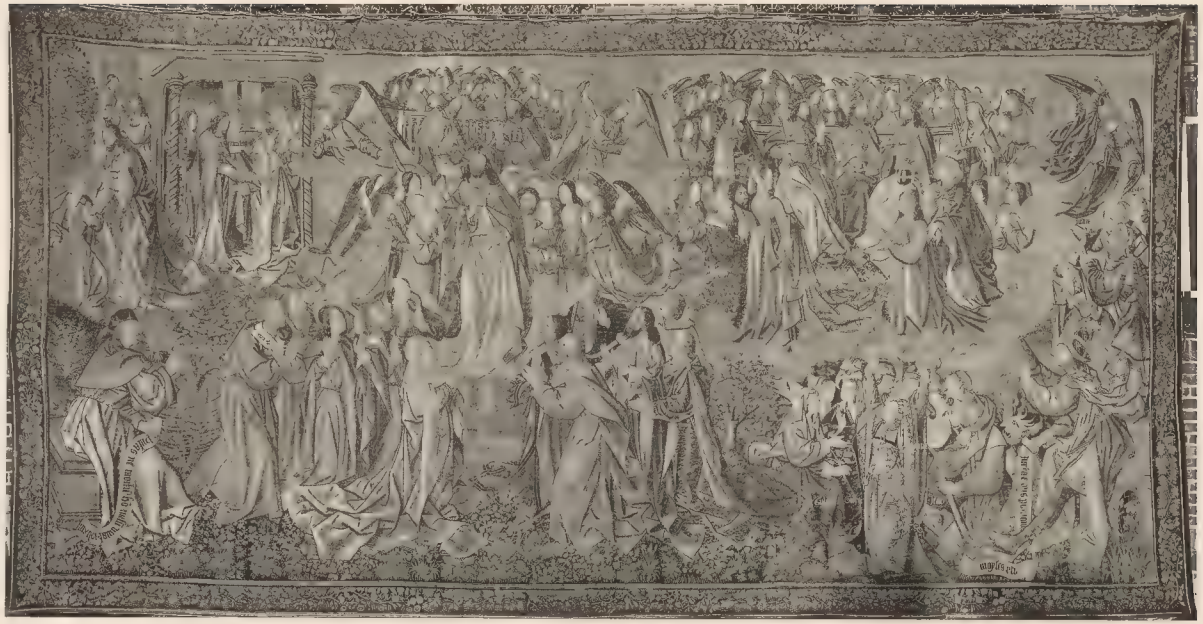

HALL, TAPISSERIE FLAMANDE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

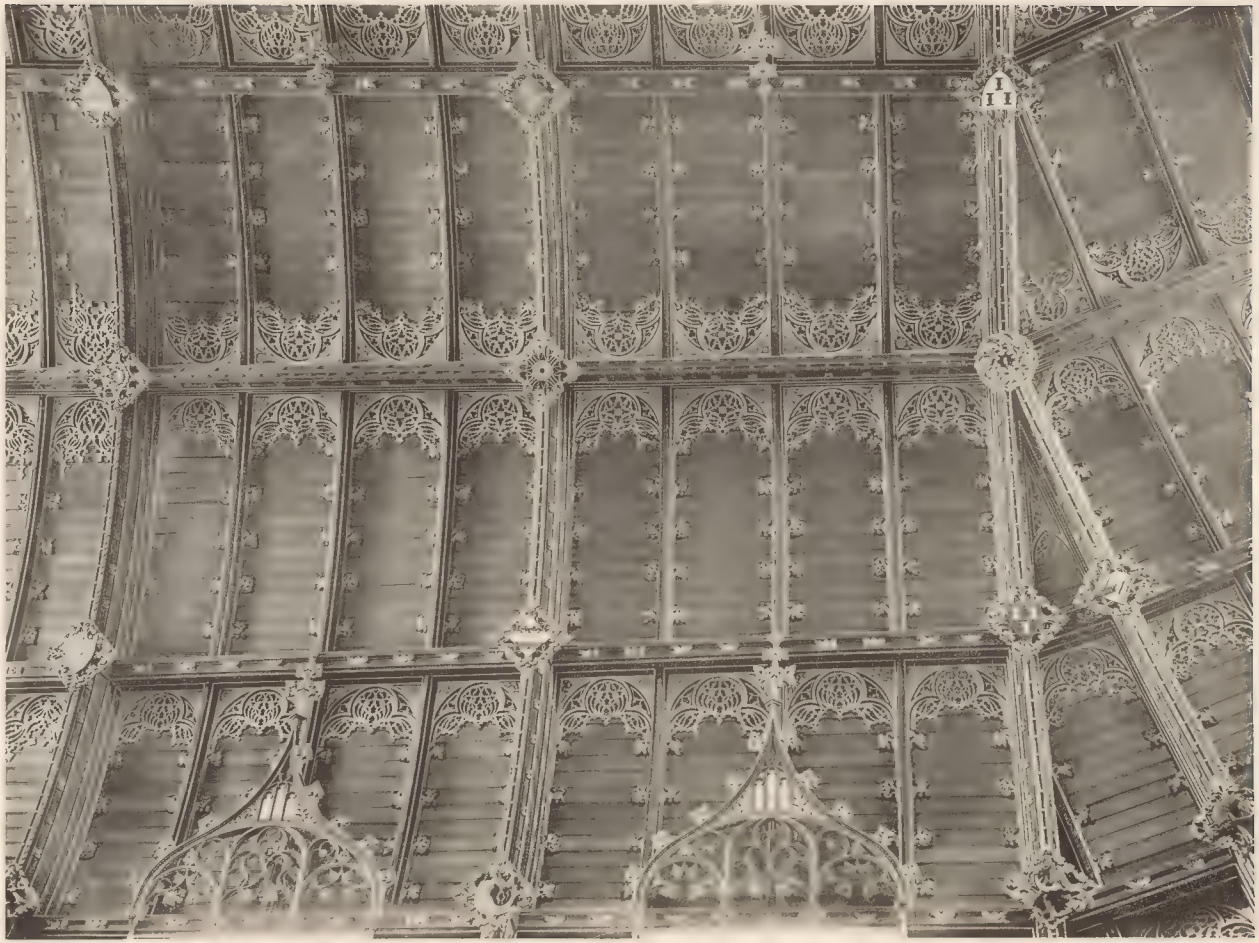

HALL, VOÛTE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

HALL, ENTRÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE

HALL, ENTRÉE DE LA SALLE DES FÊTES

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR

comprenda : le texte avec illustrations, imprimé à double colonne, sur papier grand in-folio, et une suite de 75 planches aussi grand in-folio (50 × 38) reproduisant, d'aprés photographies, des vues d'ensemble et des détails, donnant une impression complète du château et dépendances.

Il paraîtra en 10 livraisons, destinées à être réunies en portefeuille, lequel sera fourni avec la dernière livraison.

Chaque livraison coûtera sept florins cinquante cents (fl. 7.50).

LIVR. 416

LE CHÂTEAU DE HAAR

À HAARZUYLENS

EDITÉ ET ILLUSTRÉ SOUS LA DIRECTION DE

Dr. P. J. H. CUYPERS

ARCHITECTE DES MUSÉES ROYAUX, Etc.

UTRECHT
A. OOSTHOEK, ÉDITEUR
1909

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

HALL, PREMIER PALIER DU GRAND ESCALIER

HALL, ENTRÉE DU GRAND ESCALIER

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

HALL, DÉTAILS DES BANCS, CÔTÉ NORD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DE BILLARD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

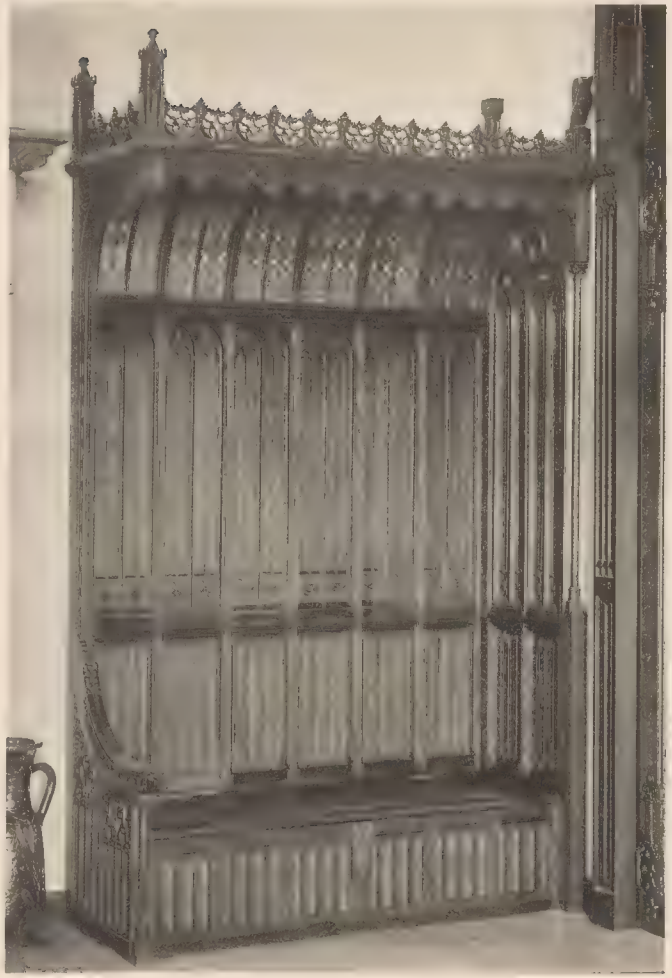

SALLE DE BILLARD, BANC CÔTÉ SUD

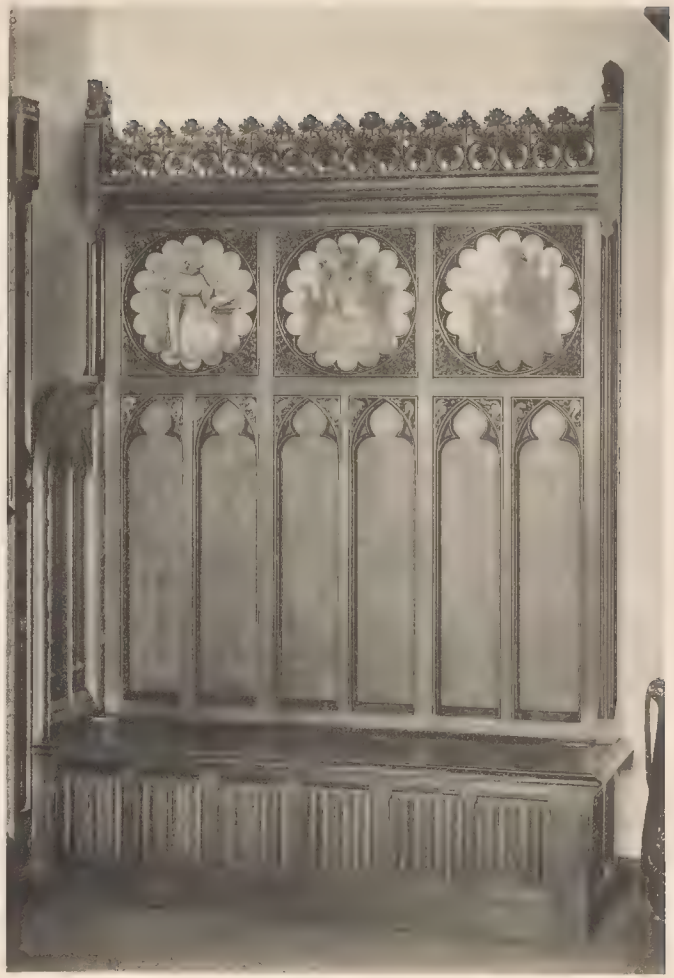

SALLE DF BILLARD, BANC CÔTÉ NORD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

ARCADE HALL, MOSAIQUE

SALLE DE BILLARD, PAVEMENT

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

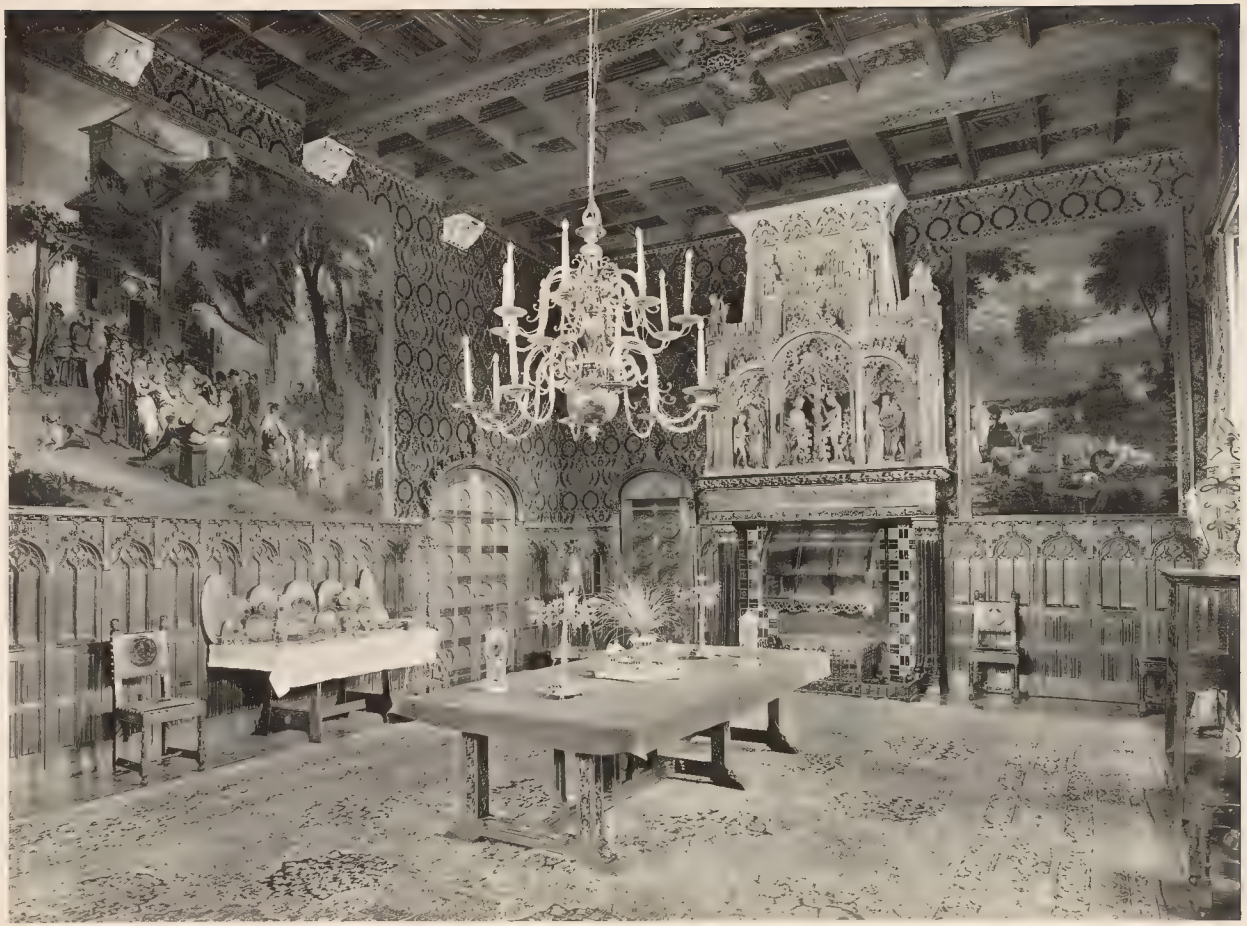

SALLE À MANGER

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUIJLENS

SALLE À MANGER, FENÊTRES

A. OOSTHOEK ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE À MANGER, PORTE VERS L'OFFICE

SALLE À MANGER, PORTES D'ENTRÉE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

BIBLIOTHÈQUE, COTÉ NORD-OUEST

BIBLIOTHÈQUE, COTÉ SUD-OUEST

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

BIBLIOTHÈQUE, PASSAGE AU CABINET DE CORRESPONDANCE

BIBLIOTHÈQUE, CHEMINÉE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES CHEVALIERS, CÔTÉ NORD

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES CHEVALIERS, CÔTÉ SUD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES CHEVALIERS, CHEMINÉE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES CHEVALIERS, PLAFOND

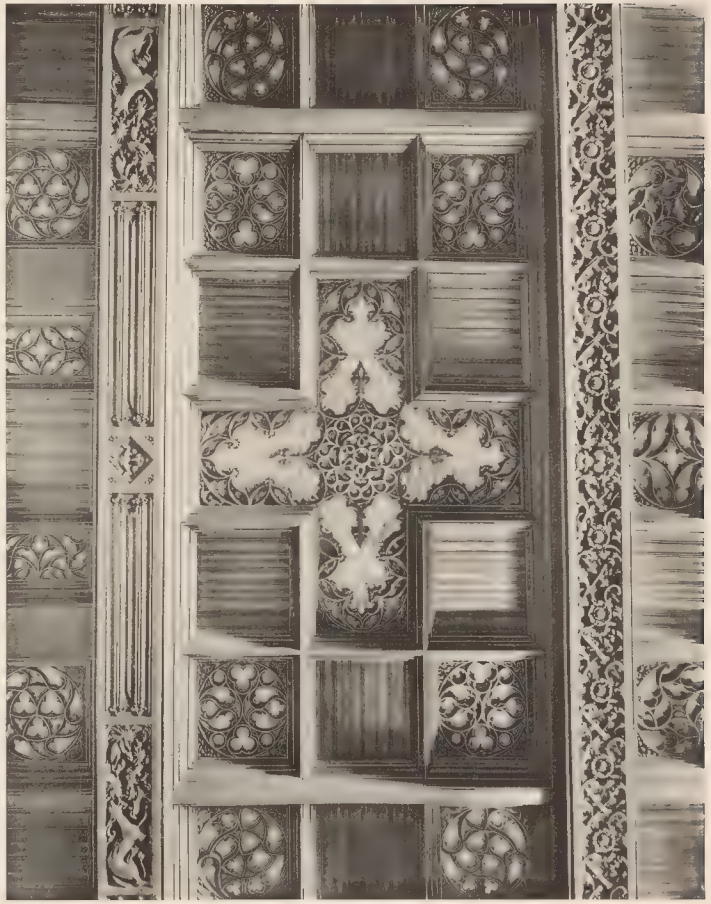

SALLE À MANGER, PLAFOND

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

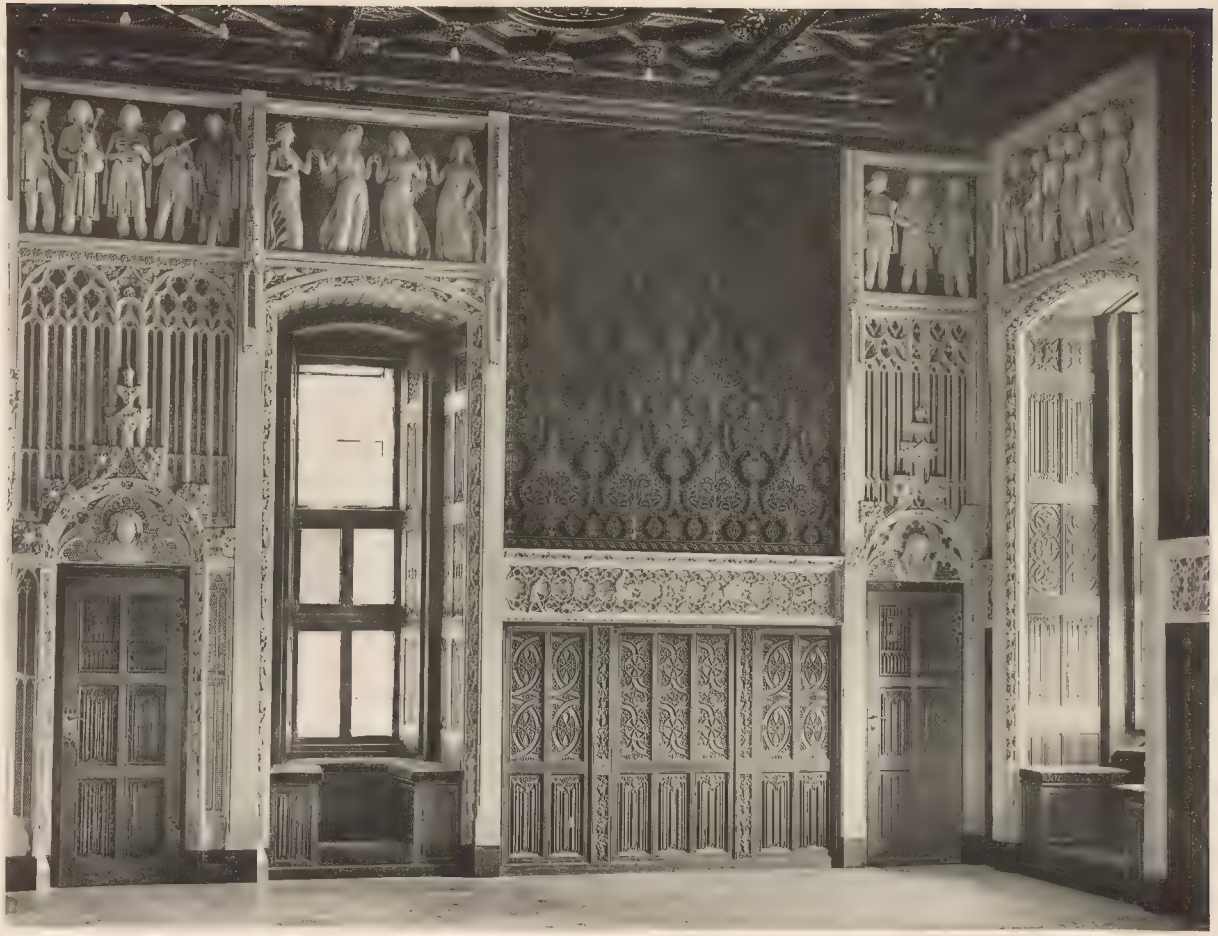

SALLE DES FÊTES, CÔTÉ SUD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

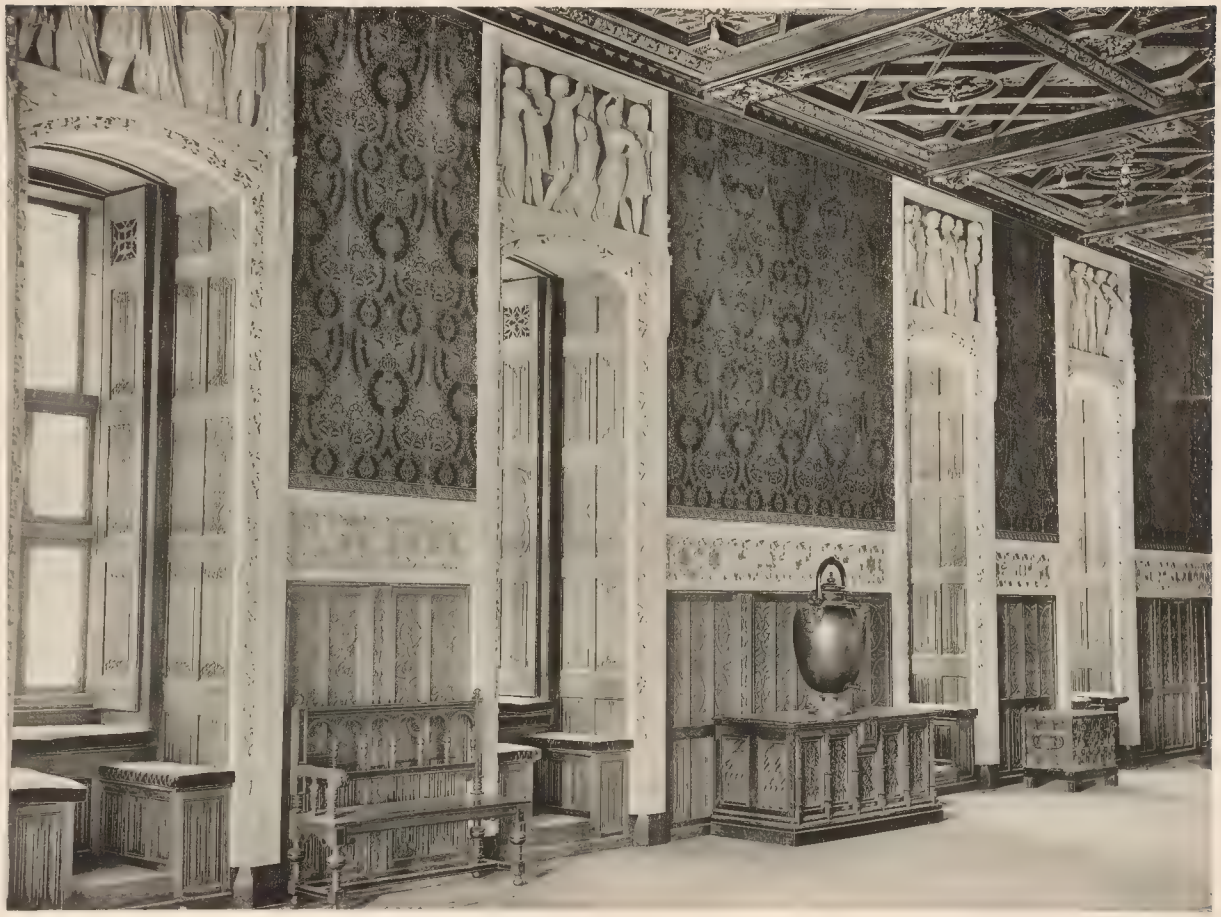

SALLE DES FÊTES, CÔTÉ EST

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES FÊTES, CHEMINÉE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES FÊTES, TAPISSERIE FLAMANDE

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES FÊTES, TAPISSERIE FLAMANDE

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES FÊTES, PLAFOND

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES FÊTES, DÉTAILS DE SCULPTURE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE DES FÊTES, DÉTAILS DE SCULPTURE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

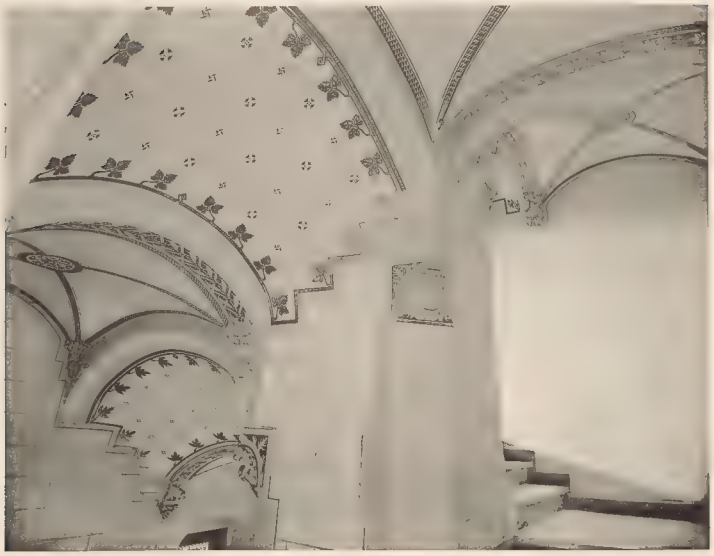

GRAND ESCALIER. DÉTAIL

DU HALL AU GRAND ESCALIER

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

GRAND ESCALIER, DÉTAIL

GRAND ESCALIER, DÉTAIL

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

ARCADE EST, Ier ÉTAGE

ARCADE EST, IIe ÉTAGE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR

comprenda : le texte avec illustrations, imprimé à double colonne, sur papier grand in-folio, et une suite de 75 planches aussi grand in-folio (50 × 38) reproduisant, d'aprés photographies, des vues d'ensemble et des détails, donnant une impression complète du château et dépendances.

Il paraîtra en 10 livraisons, destinées à être réunies en portefeuille, lequel sera fourni avec la dernière livraison.

Chaque livraison coûtera sept florins cinquante cents (fl. 7.50).

LIVR.

LE CHÂTEAU DE HAAR

À HAARZUYLENS

EDITÉ ET ILLUSTRÉ SOUS LA DIRECTION DE

Dr. P. J. H. CUYPERS

ARCHITECTE DES MUSÉES ROYAUX, Etc.

UTRECHT
A. OOSTHOEK, ÉDITEUR
1909

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHAMBRE À COUCHER DU CHÂTELAIN, CÔTÉ NORD

CHAMBRE À COUCHER DU CHÂTELAIN, CÔTÉ SUD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CABINET DE TRAVAIL DU CHÂTELAIN

CABINET DE TRAVAIL DU CHÂTELAIN (DÉTAIL)

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHAMBRE À COUCHER DE LA CHÂTELAINE

CHAMBRE À COUCHER DE LA CHÂTELAINE

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHAMBRE À COUCHER, Ier ÉTAGE NORD

CHAMBRE À COUCHER, Ier ÉTAGE NORD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHAMBRE À COUCHER, 1R. ÉTAGE SUD

CHAMBRE À COUCHER, 1R ÉTAGE SUD

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

ESCALIER NORD, IIe ÉTAGE

ESCALIER NORD, Ie ÉTAGE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHAMBRE À COUCHER, 2E ÉTAGE, CÔTÉ NORD

CHAMBRE À COUCHER, 2E ÉTAGE, CÔTÉ NORD-EST

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CABINET D'ÉTUDE DES FILS DU CHÂTELAIN, CÔTÉ VERS LE HALL

CABINET D'ÉTUDE DES FILS DU CHÂTELAIN, COTÉ VERS L'EST

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

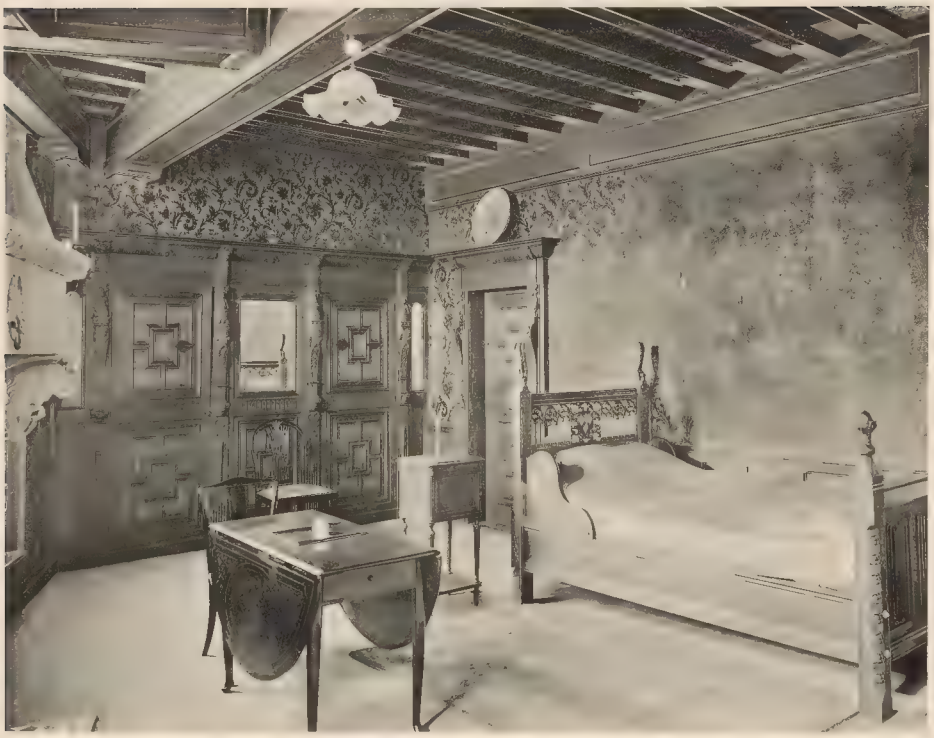

CHAMBRE À COUCHER, 2e ÉTAGE, CÔTÉ OUEST

CHAMBRE À COUCHER, 2e ÉTAGE, CÔTÉ OUEST

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SALLE À DEJEUNER, SOUS SOL

SALLE À MANGER DU PERSONNEL

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

SOUTERRAINS

CUISINE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

PASSAGE VERS LE CHÂTELET

CHÂTELET, VESTIBULE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHÂTELET, CABINET DE TRAVAIL

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHÂTELET, CHAMBRE DU RÉGISSEUR

CHÂTELET, SALLE À MANGER

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

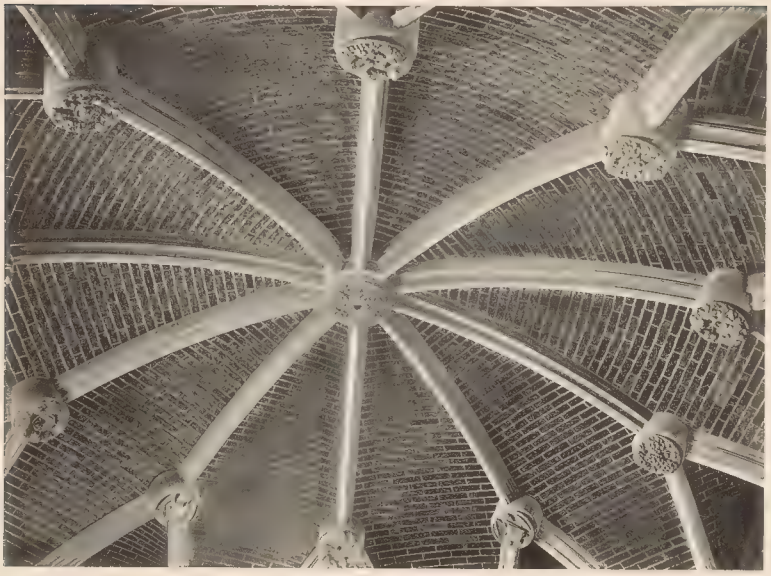

VOÛTE DU DONJON, 3e ÉTAGE

VOÛTE DE LA SALLE DE BILLARD

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

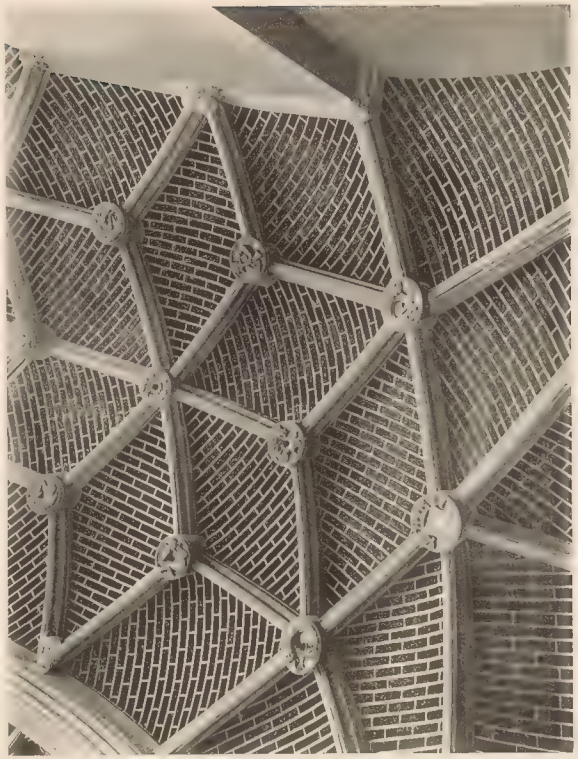

VOÛTE DE LA SALLE DE BILLARD

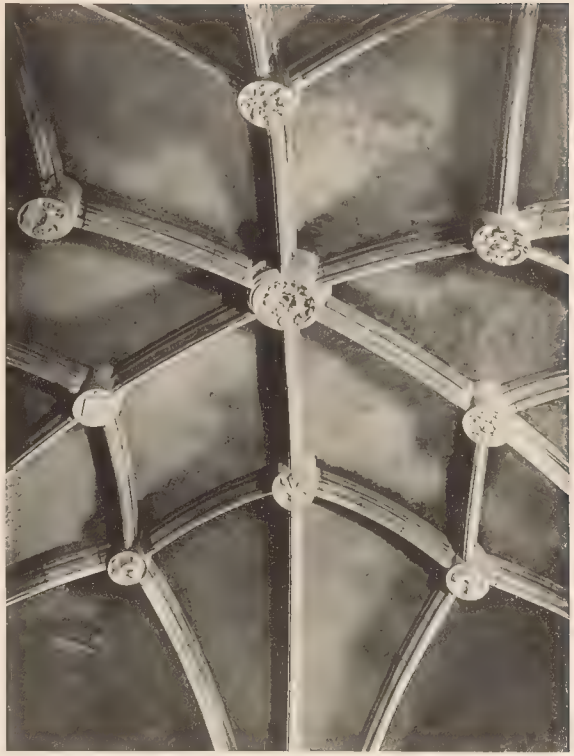

VOÛTE DU DONJON, Ier ÉTAGE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR

comprenda : le texte avec illustrations, imprimé à double colonne, sur papier grand in-folio, et une suite de 75 planches aussi grand in-folio (50 × 38) reproduisant, d'aprés photographies, des vues d'ensemble et des détails, donnant une impression complète du château et dépendances.

Il paraîtra en 10 livraisons, destinées à être réunies en portefeuille, lequel sera fourni avec la dernière livraison.

Chaque livraison coûtera sept florins cinquante cents (fl. 7.50).

LIVR.

LE CHÂTEAU DE HAAR

À HAARZUYLENS

EDITÉ ET ILLUSTRÉ SOUS LA DIRECTION DE

Dr. P. J. H. CUYPERS

ARCHITECTE DES MUSÉES ROYAUX, Etc.

UTRECHT
A. OOSTHOEK, ÉDITEUR
1909

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

DÉTAILS DE SCULPTURE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

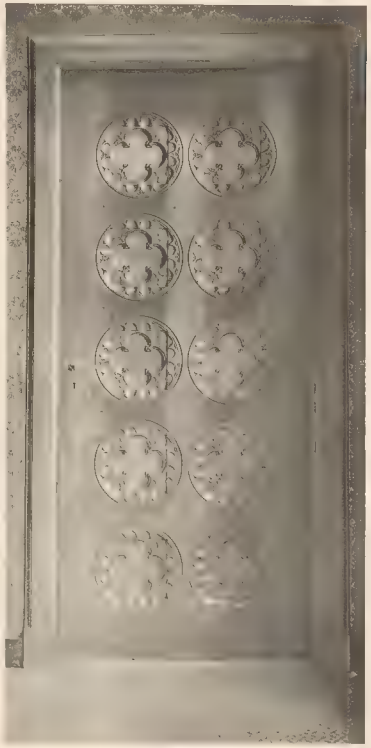

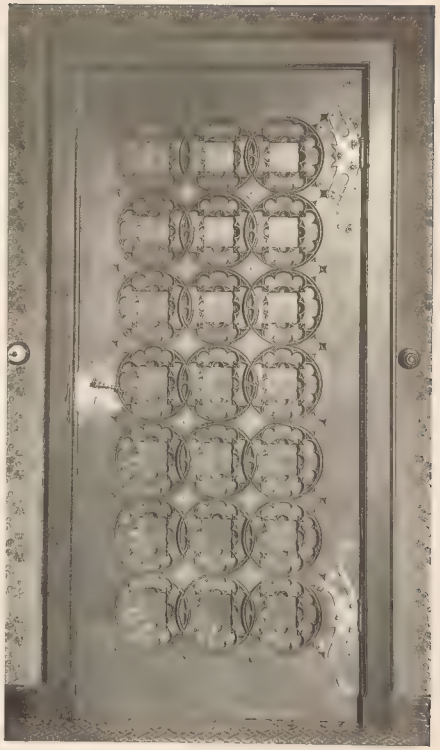

PORTES SCULPTÉES

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

CHAPELLE VUE DU JARDIN

CHAPELLE VUE DE CHÂTEAU

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

ENTRÉE DE LA COUR D'HONNEUR AU PARC NORD

PONTS VERS LA COUR D'HONNEUR

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

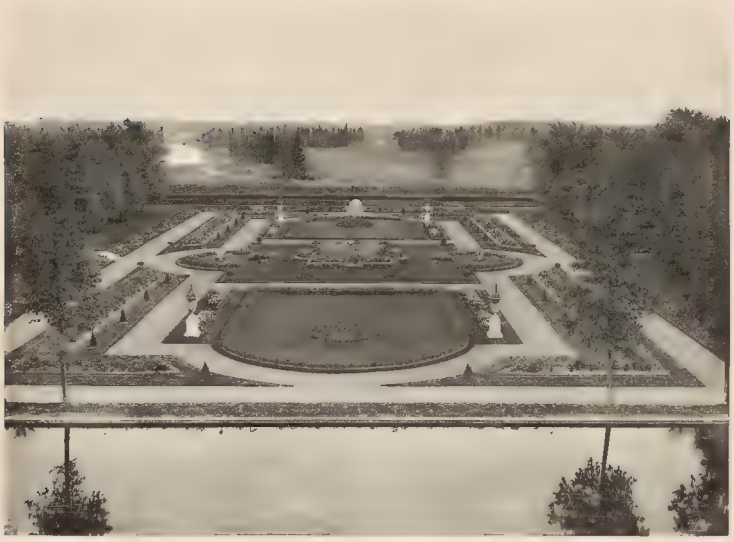

JARDIN ROMAIN ET PARC SUD

JARDIN D'HIVER

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

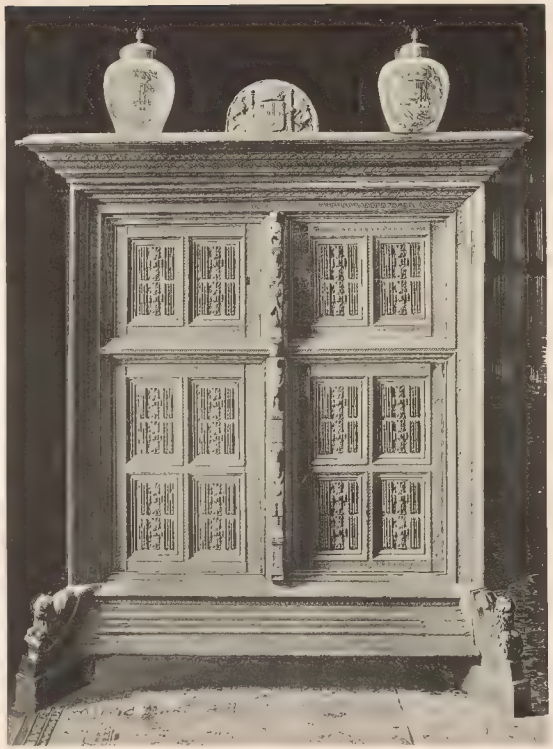

ARMOIRE EN CHÊNE

ARMOIRE EN CHÊNE

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

ARMOIRE GOTHIQUE

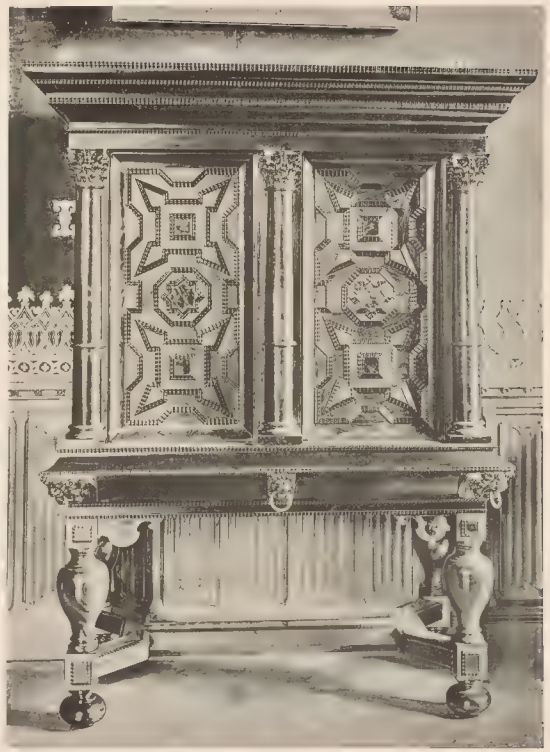

ARMOIRE, RENAISSANCE

A. OOSTHOEK, EDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR À HAARZUYLENS

PLAN DE SITUATION

A. OOSTHOEK, ÉDITEUR, UTRECHT

LE CHÂTEAU DE HAAR

comprenda: le texte avec illustrations, imprimé à double colonne, sur papier grand in-folio, et une suite de 75 planches aussi grand in-folio (50 × 38) reproduisant, d'aprés photographies, des vues d'ensemble et des détails, donnant une impression complète du château et dépendances.

Il paraîtra en 10 livraisons, destinées à être réunies en portefeuille, lequel sera fourni avec la dernière livraison.

Chaque livraison coûtera sept florins cinquante cents (fl. 7.50).

Tableau généalogique des ascendants paternels de Josina van de Haar Dame de Haar [1440]

Preuve d'Origine

La famille Van de Haar propriétaire du château de Haar et dont l'héritière Josina van de Haar épousa en 1434 Thierry van Zuylen était une branche de la maison de Woerden si connue dans l'histoire de Hollande. J. B. Rietstap à la suite des divers historiens du Pays d'Utrecht mentionne dans son grand armorial de la noblesse de Hollande [II p.277] que Herman de Woerden cité en 1131 [Heda p.262] avait deux fils Herman et Godschalk que ce dernier construisit vers 1165 le château de Haar et fut l'auteur de la famille van de Haar et de ses rameaux qui portèrent les noms Uten Ham et Uten Eng.

Il est à remarquer toutefois que d'après les annales du Pays le château de Woerden fut construit en 1160 par Godefroid de Rhenen Prince-Evêque d'Utrecht qui y plaça un châtelain et que déjà d'après les anciens registres de la même ville [v Breschot de la noblesse d'Utrecht p.65] Elias de Haar est mentionné comme grand-bailli [Hoofdrichout] du Pays d'Utrecht pour 1176-1177.

Mais l'origine de la famille van de Haar est confirmée par le document suivant dont une copie se trouve à la suite de la généalogie des van de Haar dressée au 17e siècle par le Héraut d'armes de Launay.

// Ego Hermanus de Woerden miles filius Hermanni dominus de Woerden militis omnibus paginam // Moi Herman de Woerden chevalier fils de Herman de Woerden chevalier à tous ceux qui verront

istam inspecturis salutem notum facio quod bona illa quæ tenent Godescalcus dominus de Haar frater ront ce document salut je fais savoir que les biens à Beukelaer [?] au Pays d'Utrecht que tiennent

meus cum uxore sua Agneta de Montfort a me in feodo in Beukelaer[?] territorii ultrajectensis post mor de moi en fief mon frère Godschalk Seigneur de Haar avec sa femme Agnès de Montfoort pas-

tem earum percepiet ejus progenitus filius Godescalcus geront après leur mort à leur fils aîné Godschalk

Testes fuerunt Theodoricus de Raephorst Walterus de Archel Gisilebertus de Velsen Henricus Furent témoins Thierry de Raephorst Gauthier d'Archel Gisbert de Velsen Henri de

de Zuylen dominus de Nyevelt milites etc...etc. Zuylen Seigneur de Nyevelt chevaliers etc...etc.

Actum Castro de Groesbeke A.D. 1312 Fait au Camp de Groesbeke l'an N.S. 1312

Il en résulte que Godschalk van de Haar époux d'Agnes de Montfoort qui était Seigneur de Haar en 1312 était le frère de Herman de Woerden L'adversaire du comte Florent V de Hollande.

L'identité des prénoms [Herman et Godschalk] entre les Woerden qui vivaient vers 1165 et ceux qui existaient un siècle plus tard a pu donner lieu à des confusions non encore complètement élucidées c'est pourquoi il a paru suffisant de commencer par ces derniers le tableau généalogique des ascendants de Josina van de Haar...

Tableau généalogique des propriétaires successifs du Haar depuis [1440] et des ascen=

1440 – 1446 | 1446 – 1504 | 1504 – 1530

Etienne van Zuylen 1er du nom Seigneur de Zuylen et Anholt assista comme témoin à la fondation par l'Evêque d'Utrecht du couvent de Bethem 1200 [voir Lindeboom p.516] Epousa.....?

Etienne van Zuylen 2e du nom Seigneur de Zuylen Anholt etc fut en 1231 un des arbitres entre le comte de Cleves l'archevêque de Cologne et le duc de Luxembourg et signa le traité entre eux [v Tesschenmacher p.221] Epousa.....?

Frédéric van Zuylen chevalier de St Jacques de Hollande fut tué en 1282 à la bataille de Zoesterende avec son frère Etienne van Zuylen 3e du nom seigneur de Zuylen Anholt etc Epousa....?

Sweder van Zuylen maréchal du Pays d'Utrecht en 1285 et 1305 épousa Aleide....?

Etienne van Zuylen chevalier etc mentionné 1300-1305 1312-1323-1326 épousa Mahilde....?

Thierry van Zuylen Seigneur de Harmelen par mariage avec Aleide de Harmelen dame de Harmelen fit le relief de sa seigneurie en 1346 mourut en 1381 Signataire de la charte de 1373

Jacques van Zuylen seigneur de Hoevelaken etc épousa en 1326 sa cousine Christine van Zuylen van Nyevelt dame de Nyevelt etc En souvenir de ce mariage réunissant deux branches de la même famille il prit le blason de sa femme et le transmit à ses descendants ainsi que le nom patronymique van Zuylen van Nyevelt qui a été maintenu jusqu'à l'époque actuelle Ces sont les auteurs communs de tous les van Zuylen u Nyevelt

Sweder van Zuylen Seigneur de Harmelen épousa en 1355 Mechtilde de Zevender fille de Simon et de ...van der Gaude sa sœur Adelaïde épousa Frédéric Zoude van Ryn Signataire de la charte de 1373

Etienne van Zuylen van Nyevelt chevalier seigneur de Nyevelt Hoevelaken etc Gouverneur d'Gemland et de Stoutenburg etc Signataire de la charte de 1373 épousa Agnes de Heemskerke fille de Gery Seigneur de Heemskerke et de Marguérite de Creilingen

Thierry van Zuylen Seigneur de Zevender et de Harmelen épousa Adelaïde van Limteren dite de Rivier

Jacques van Zuylen van Nyevelt seigneur de Nyevelt Hoevelaken etc épousa Alsabe van Nyenrode fille de Gisbert chev: etc et de Balia van Arkel Lyenburg

Guillaume van Zuylen van Nyevelt chevalier maréchal du Pays d'Utrecht etc épousa Béatrix van Amstel van Mynden

Thierry van Zuylen Seigneur de Harmelen Zevender épousa en 1434 [voir tableau ci dessus] Josina van de Haar dame de Haar en 1440 par le décès de son frère Werner Ils sont les auteurs de la branche van Zuylen van de Haar

Etienne van Zuylen van Nyevelt seigneur de Nederhorst Hoevelaken Bylveld etc épousa Elisabeth van Oye fille de Gérard chev: et d'Elisabeth van Renesse

Frédéric van Zuylen van Nyevelt châtelain de Vreeland en 1433 etc épousa Diderica van Maarssen

Thierry van Zuylen van de Haar chevalier Seigneur de Haar Zevender Harmelen etc épousa sa cousine Elisabeth van Zuylen van Nyevelt fille de Etienne Seigneur de Hoevelaken et d'Elisabeth van Oye

Elisabeth van Zuylen van Nyevelt épousa son cousin Thierry van Zuylen van de Haar ci dessus

Etienne van Zuylen van Nyevelt bailli des comtés d'Arkoy et Leerdam épousa Helwich van Arkoy

Etienne van Zuylen van de Haar chevalier Seigneur de Haar Zevender Hoevelaken Cabau etc épousa Josina van Assendelf fille de Nicolas seigr d'Assendelf et d'Alyde van Kyfhoek

Frédéric van Zuylen van Nyevelt chevalier etc épousa Lucie van Buchel fille d'Edmond van Buchel Seigneur de Cravestein et Broussart de Buuren etc et de Judith van Zuylen de la branche de Blasenburg

Pour mémoire Ce tableau généalogique dressé d'après les archives de famille a simplement pour but de faire connaître quels furent les propriétaires successifs de Haar et les ascendants paternels du possesseur actuel et d'établir que celui ci est de même origine que Thierry van Zuylen qui épousa [1434] Josina van de Haar.

Bien avant le 12e siècle la famille van Zuylen était illustre au Pays d'Utrecht où elle possédait déjà alors les seigneuries importantes de Zuylen au Vecht d'Abroude de Wijk-Duurstede etc [voir la notice généalogique]

F.L.

… épouse [1434] de Thierry van Zuylen [auteurs de la branche van Zuylen van de Haar]

Herman van Woerden Seigneur de Woerden etc. qui fit relevé de son fief en 1225 · avait épousé 1° Béatrix van Amstel · décédée sans enfants et 2° Alphie van Beusichem fille du Seig.r de Culemburch · [celui-ci était vraisemblablement Hubert 1er du nom · qui avait épousé Jeañe fille de Sweder van Zuylen.]

Herman van Woerden Seigneur de Woerden etc. exilé en 1296 etc.

Godschalk van Woerden S.r de Haar où il se retira sous le nom de sa seig.rie et où l'Évêque le protégea pour n'avoir été complice de l'assassinat de Florent comte de Hollande. Il avait épousé Agnès de Montfoort · Il changea de blason à la suite de la sentence prononcée contre son frère et prit le nom van de Haar ·

…… – 1320

Godschalk van de Haar · [van Woerden par origine] Seigneur de Haar etc · fut drossart (bailli) de Kennemerland · et fut empoisonné par son valet en 1320. Il avait épousé Marie van Scherpenseel ·

1320 – 1362 ?

Werner van de Haar · Seigneur de Haar etc · chev. avait épousé Elisabeth d'Egmont · fille de Jean d'Egmont · Seigneur de Meerestein · Elle fit son testament en l'an 1363 le mardi après la S.t Jean commençant: „Moi Elisabeth d'Egmont · Meerestein · épouse de feu S.r Werner · Seig.r de Haar · chev · fils de Godschalk ·

1362 – 1412

Boekel van de Haar S.r de Haar · etc · avait épousé Elisabeth van Ruwiel · Il fut un des signataires pour la noblesse de la première charte fundamentale du Pays d'Utrecht en 1375 · Il mourut en 1412 ·

1412 – 1420

Gisbert van de Haar S.r de Haar etc · châtelain de Loevestein · épousa Jacqueline van Zuylen · fille de Daniel van Zuylen · Seig.r de Portenghen ·

1420 – 1429

Gisbert van de Haar · S.r de Haar · etc · épousa 1° Helène van Everdingen dont il n'eut pas d'enfants et 2° Cécile van der Meer sœur de Clémentine van der Meer qui épousa Sweder van Zuylen · frère du mari de Josina van de Haar ·

Jean van de Haar · grand forestier du Pays d'Utrecht avait épousé Gillette van Lockhorst · Il fut le tuteur de Werner et de Josina van de Haar · enfants de son frère Gisbert ·

1429 – 1440

Werner van de Haar S.t de Haar · mourut en 1440 n'ayant pas été marié ·

Josina van de Haar · dame de Haar en 1440 après le décès de son frère · épousa en 1434 Thierry van Zuylen · fils ainé de Thierry van Zuylen · S.r de Harmelen et de Zevender [voir ci dessous tableau ✷] Ils sont les auteurs de la branche van Zuylen van de Haar ·

… dants paternels du possesseur actuel jusqu'à l'an 1200 F

1530 – 1570

Thierry van Zuylen van de Haar chevalier Seig.r de Haar Zevender Drakenburch · épousa Josina van Drakenburch fille de Fredéric S.r de Drakenburch et d'Hedwich van Renesse de Wulp ·

Etienne van Zuylen van Nyevelt chev. etc · épousa le 14 janvier 1559 Cornelie van Oostrum fille de Thierry van Oostrum et de Helwich van Abcoude van Meeteren ·

1570 – 1602

Nicolas van Zuylen van de Haar chev · S.r de Haar · Zevender · Drakenburch · Kokengen Spengen · etc · épousa Ewalde de Bavière-Schagen · fille Guillaume Seigneur de Schagen et d'Elisabeth de Bronchorst ·

Guillaume van Zuylen van Nyevelt chev · etc · S.r de Snaafsburg épousa le 20 juillet 1598 Marie van de Vyvere fille de Pierre van de Vyvere conseiller etc · et de …… van Anhalt ·

1602 – 1653

Jean van Zuylen van de Haar chev · S.r de Haar · Zevender · Drakenburch · etc épousa 1° Agnes van Renesse van der Aa · et 2° Gertrude van Lennep · qui fut dame douairière de Haar [sa sœur Gisberte van Zuylen van de Haar · épousa Frédéric van Baexen · S.r de Koningsvrij ·

Thierry van Zuylen van de Haar S.r de Haar etc · decédé 1624 sans postérité [du 2° mariage]

Gisberte van Baeren dame de Kouingsvrij épousa Jean van Renesse van Moermont ·

Frédéric van Zuylen van Nyevelt · épousa à Utrecht le 19 Août 1636 Jeañe van den Bergh ·

Pierre van Zuylen van Nyevelt · capitaine etc · épousa à Bruxelles en 1636 Olympe Sindico · fille du capitaine chev. Jerome Sindico et de Catherine de Navarre

Frédérique Jeanne van Zuylen van Nyevelt née 1638 épousa · par dispenses son cousin germain Jean Frédéric van Zuylen van Nyevelt · S.r de Snaafsburg etc ·

Pierre André van Zuylen van Nyevelt capitaine etc · épousa Caroline A · Th · le Fébure ·

1653 – 1665

Jean van Renesse van Moermont · devenu héritier de Haar · en vertu du testament de son grand oncle prit le nom de van Renesse van Zuylen van de Haar · il épousa Antoinette van Lynden · qui fut dame douairière de Haar ·

Rudolphe Frédéric van Zuylen van Nyevelt S.r de Snaafsburg etc · épousa sa cousine ·

Jacques Rudolphe Joseph van Zuylen van Nyevelt S.r de Snaafsburg etc · épousa Marie Anne van Steelant dame de Gaesebeke etc ·

1665 – 1695

Antoinette Gisberte van Renesse van Zuylen van de Haar · dame de Haar etc · épousa le 14 mai 1706 · Antoine de Stembor Baron d'Isschot etc ·

Jean Bernard van Zuylen van Nyevelt épousa à Bruges le 27 mars 1748 Isabella · Claire du Bois de Leyseele · dame Leyseele Bleydenburg · etc ·

1695 – 1760

Antoinette de Stembor dame de Haar Baronne d'Isschot etc · épousa son cousin Rudolphe Frédéric van Zuylen van Nyevelt "tous ses frères moururent en célibat · en 1706 Jean Philippe de Stembor · en 1710 Guillaume de Stembor en 1760 Charles de Stembor · Ils furent l'un après l'autre Baron d'Isschot S.r de Haar etc ·

1801 – 1846

Jean Jacques Ghislain Baron van Zuylen van Nyevelt Seig.r de Haar · par testament de son cousin. Baron d'Isschot S.r de Snaafsburg etc · épousa en 1res noces Marie E. C · de Wykerslooth decédée sans postérité · et en 2e noces par dispenses sa nièce Julienne I. G · Baronne van Zuylen van Nyevelt ·

1760 – 1801

Antoine Martin van Zuylen van Nyevelt S.r de Haar Baron d'Isschot S.r de Snaafsburg Wickevorst Roeland etc · decédé sans postérité à Utrecht le 12 juillet 1801 · Il avait légué sa seigneurie de Haar avec dépendances par avant part à son cousin Jean Jacques Ghislain Baron van Zuylen van Nyevelt · qu'il institua son héritier féodal

1846 – 1890

Gustave A · H · J · Baron van Zuylen van Nyevelt · S.r de Haar etc · épousa Julie comtesse Visart de Bocarmé

1890 – ……

Etienne Gustave Fredéric Baron van Zuylen van Nyevelt · Seigneur de Haar · chevalier de Malte · etc · épousa Hélène — Baronne de Rothschild : Ils ont deux fils · Hélin et Egmond : Barons van Zuylen van Nyevelt ·